Province de Namur
Commune de Fernelmont

Programme Communal de Développement Rural

PARTIE 2 : Résultats de la participation de la population



Table des matières

1. Introduction 3
2. La chronologie de la participation 3
3. Evaluation de la première opération de développement rural par la CLDR 5
4. Présentation de la Fondation rurale de Wallonie, désignée comme organisme d'accompagnement 10
5. L'information 11
L'information aux mandataires communaux 12
Le « bulletin communal spécial DR » 12
La séance d'information au personnel communal et para-communal 13
La présentation du diagnostic partagé 14
L'information à la CCATM 14
L'information au comité de pilotage du PALE (Plan d'Action Local pour l'Energie) 15
L'information préalable à la création de la CLDR 15
6. La consultation 16
La vision des mandataires communaux 16
La vision des personnes fragilisées à travers le regard du CPAS 18
La vision des agriculteurs 18
La vision de personnes –ressources « emploi/économie » 19
La vision de l'agent du DNF 20
La vision des associations et groupements 20
La vision des directeurs des écoles des trois réseaux 21
La vision des aînés 21
La vision des villageois 23
La vision des jeunes et acteurs de la jeunesse 25
7. La concertation et la coproduction 26
La table ronde «jeunesse » 27
La table ronde « vie associative, culturelle et sportive » 29
Le Conseil consultatif des aînés 31
Le groupe de travail « économie/emploi » 32
Le groupe de travail « environnement » 34
La commission agricole 35
La table ronde des acteurs du logement 36
La CCATM 37
La CLDR 40
8. Annexes 55

1. Introduction

Une opération de développement rural est un processus participatif. La participation se compose de :

- L'information
- La consultation
- La concertation
- La coproduction

Extrait du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014

Cette deuxième partie du PCDR décrit la participation de la population. Bien que ce programme ne soit pas encore soumis au décret du 11 avril 2014, elle est structurée selon la définition formulée ci-dessus. Le lecteur y trouvera néanmoins tout ce que prévoit l'arrêté d'application du décret du 6 juin 1991, à savoir :

- La méthode utilisée pour la participation
- La présentation de l'organisme d'accompagnement
- Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions d'information, de consultation et des groupes de travail
- La composition de la CLDR
- La composition des groupes de travail
- Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions de la CLDR

Pour permettre au lecteur de distinguer la méthodologie des résultats, ceux-ci sont inscrits dans un encart bleu précédé de ce logo.





En outre, comme le Conseil communal a souhaité que ce deuxième PCDR soit réalisé dans la philosophie d'un agenda 21 local, ce pictogramme signale l'angle de vue « Développement Durable » dans le processus participatif.

2. La chronologie de la participation

Le tableau chronologique détaillé se trouve en annexe 1.

Les étapes-clés sont les suivantes :

Le **22 décembre 2008**, sur base d'une demande de la CLDR, suite à l'évaluation du premier PCDR et à une information sur l'agenda 21 local, le Conseil communal de Fernelmont a décidé de :

- mener une seconde opération de développement rural,
- l'inscrire dans la philosophie d'un agenda 21 local,
- demander l'accompagnement de la FRW.

L'extrait de la délibération se trouve en annexe 2.

Le **19 mai 2011**, le Ministre a informé la Commune qu'il désignait la FRW pour son accompagnement.

Le **24 mai 2012**, le Conseil communal a désigné le Bureau Economique de la province de Namur (BEP) comme auteur de projet pour le PCDR. L'extrait de la délibération se trouve en annexe 3.

La consultation (rencontres, enquête, réunions villageoises, etc…) a démarré en **janvier 2013**. Elle a permis de recueillir les avis de la population et des acteurs locaux sur les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de leur commune ainsi que sur les constats importants et les changements attendus.

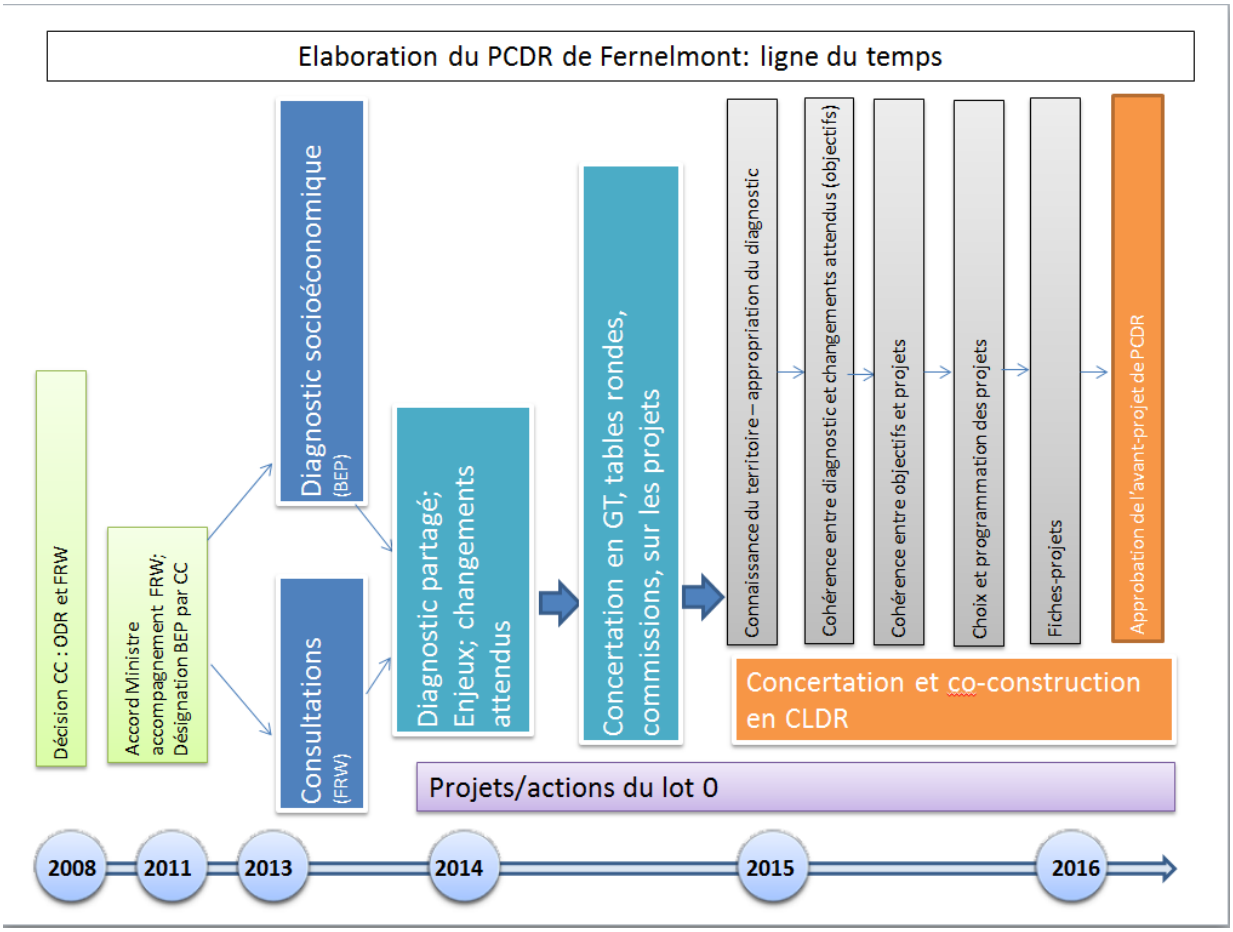
Le BEP a transmis une première analyse des caractéristiques socio-économiques en **juin 2013**.

Croisés avec l'analyse du BEP, les résultats de la consultation ont donné lieu au « diagnostic partagé ». Celui-ci a été présenté à la population en **mai 2014**.

Les groupes de travail se sont réunis **de mars à novembre 2014**. Ils avaient pour mission de se concerter afin de proposer des projets à la CLDR sur base du diagnostic et des changements attendus.

La CLDR a été installée en **janvier 2015** et elle a approuvé l'avant-projet de PCDR en **février 2017**. L'extrait de la délibération approuvant la composition de la CLDR se trouve en annexe 4.

Le Conseil communal a approuvé le projet de PCDR **le 23 février 2017**. L'extrait de la délibération se trouve en annexe 5.



Les mandataires ont bien associé les Fernelmontois tout au long de l'opération. Tout habitant ou acteur local qui le souhaitait a eu l'occasion de participer aux différentes étapes du processus. Le contenu de ce programme est le fruit d'une réflexion conjointe entre élus et participants aux réunions. Il s'agit d'une véritable co-construction.

Résultats

Sans compter les personnes qui n'ont pas souhaité s'inscrire aux réunions et les participants aux rencontres organisées par certains membres de la CLDR dans leur village, **302 habitants ont participé à l'ODR.**

3. Evaluation de la première opération de développement rural par la CLDR

Le premier PCDR étant valide jusqu'en 2008, la CLDR a évalué sa mise en œuvre en juin 2007. Son rapport d'évaluation est repris ci-dessous. C'est suite à cette évaluation que la CLDR a proposé au Conseil communal de mener une deuxième opération.



1: Aménagement de la place Saint pierre à Seressia

2: Construction d'un hall polyvalent et aménagement des ses abords à Noville-Les-Bois

3: Acquisition, restauration et valorisation des chapelles

4: Valorisation de l'image agricole aux yeux de la population

5: Organisation d'un circuit des fermes ouvertes de l'entité

6: Aménagement de l'ancienne maison communale, à Corti-Wodon, en maison de village

7: Création de circuit de promenades balisées, à caractère touristique, et d'une carte.

En date du 12/11/2012, sur les 80 projets du PCDR, 53 projets étaient réalisés, 3 étaient en cours, 9 avaient été abandonnés par la CLDR et 15 étaient en attente. Le tableau détaillé se trouve en annexe de la partie 1 du PCDR.

Ci-contre, des photos illustrent certaines réalisations.

Pour préparer l'évaluation de l'ODR par la CLDR en **juin 2007**, la FRW a rappelé le contenu du premier PCDR : les 7 objectifs, les raisons pour lesquelles ces objectifs avaient été retenus, les projets à réaliser pour les atteindre.

En sous-groupes, les participants ont évalué :

- Si l'opération de développement rural a permis d'atteindre les 7 objectifs du PCDR.
- Si la mise en œuvre du PCDR a permis d'atteindre l'objectif de la politique de développement rural à savoir « améliorer les conditions de vie des habitants ».



Rapport d'évaluation :

1. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis de maîtriser et de remédier aux effets de la pression foncière qui s'exerce sur le territoire communal ?

OBJECTIF NON ATTEINT

Malgré la mise sur pied d'un GT logement et l'engagement d'un architecte à la commune, la CLDR ne constate pas d'avancées issues de l'opération de développement rural par rapport à cet objectif. Au contraire, on peut se demander si l'opération de développement rural n'a pas rendu la commune plus attractive avec pour conséquence davantage de population et de pression foncière.

La CLDR identifie plusieurs facteurs qui expliquent la non-atteinte de l'objectif :

- manque de moyens humains et financiers
- autres projets prioritaires aux yeux de la CLDR (hall,…).
- rareté des terrains
- pas de maîtrise (commune débordée par des éléments extérieurs : proximité des grandes villes Liège et Charleroi, de l'autoroute,…)
- objectif peut-être trop vaste

2. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis de promouvoir le développement économique, l'emploi et le tourisme ?

OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

L'objectif est atteint en partie car :

- développement de l'image de marque (via le hall,…)
- développement du tourisme : cartes, panneaux d'affichage, dépliants, circuits VTT, visite des villages voisins (tourisme local), présence de touristes les samedi et dimanche
- création d'emplois directs et indirects (crèche, repassage, hall, augmentation de l'attractivité de la commune via les maisons de village, les places rénovées,…)
- développement économique : zone d'activités économiques, installation d'un Delhaize, hall relais, soutien à l'agriculture

Mais :

- Peu d'emplois directs locaux (peu de chiffres sur l'emploi local dans la ZAE)
- Pas encore assez de résultats au niveau touristique

3. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis d'améliorer la qualité des déplacements pour tous les usagers ?

OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

Les facteurs qui prouvent l'atteinte partielle de l'objectif sont :

- mini bus local (pour personnes âgées les lundi et mardi)
- sécurité aux abords des écoles, des places ; ronds points ; voies lentes
- meilleur accès aux places et aux bois, sentier nature
- moins de vitesse
- plus de fair-play entre les gens

Mais :

- insécurité sur les routes régionales (et certaines routes locales), sur les pistes cyclables

le long des grands axes ; coussins berlinois parfois mis n'importe où, parfois ne ralentissant personne,…
- signalisation routière perfectible
- pas de bus local pour transporter les personnes non-motorisées par exemple au marché d'Eghezée le dimanche

Un facteur qui peut expliquer l'atteinte partielle de l'objectif relève de l'augmentation du nombre de voitures (du fait du rajeunissement de la population notamment).

4. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis de préserver et de valoriser le patrimoine bâti et paysager ?

OBJECTIF ATTEINT

Les facteurs qui prouvent l'atteinte de l'objectif sont :
- patrimoine bâti :
  - rénovation de bâtiments en maisons de village
  - rénovation des places publiques et impacts sur le bâti riverain
  - préservation des cœurs de village
  - rénovation de chapelles
- patrimoine naturel :
  - accès aux bois
  - entretien des sentiers
  - journées du patrimoine
  - journée de l'arbre
  - plantations le long de la ZAE (zone tampon entre la voirie et le zoning)
- impact touristique local : engouement pour les promenades pédestres, cyclistes,…
- embellissement des villages, fleurissement des maisons,…
- population conscientisée quant à la richesse de sa commune
- chronique des agriculteurs (améliorant ainsi la conscience du milieu rural)

Un élément négatif toutefois :
- intégration mitigée de certaines habitations mais pour des raisons parfois indépendantes de la commune, qui ne maîtrise pas l'urbanisme et l'extension de l'habitat

5. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis de préserver le caractère rural et agricole ainsi que la qualité de la vie villageoise ?

OBJECTIF ATTEINT

Les facteurs qui prouvent l'atteinte de l'objectif sont :
- développement de liens entre les habitants via l'aménagement des places (places conviviales avec bancs), les magasins, les expositions, la journée de l'arbre, les maisons de village,…
- amélioration de l'image agricole: opération fermes ouvertes, progrès par rapport aux nuisances agricoles, chroniques agricoles, projet de charte de convivialité,…

Un bémol :
- Subsistance de problèmes de communication entre les nouveaux et les anciens habitants dans certains villages.

6. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis de préserver le patrimoine naturel et la qualité de l'environnement ?

OBJECTIF ATTEINT

Les facteurs qui prouvent l'atteinte de l'objectif sont :

- Fauchage tardif
- Curage du ruisseau de Franc Waret
- Sentiers
- Journée de l'arbre
- Stations d'épuration
- Aménagement des places avec plantation d'arbres
- Création d'une équipe 'espace vert' au sein de l'administration communale
- Amélioration de la gestion des déchets (poubelles à puce, parc à conteneurs, récolte des bâches des agriculteurs)
- Conseil des enfants pour l'environnement
- …

7. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis <u>d'encourager la dynamique socioculturelle, la convivialité et la participation de la population ?</u>

OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

L'objectif est partiellement atteint car :

- Développement de la convivialité via le théâtre, les animations de quartiers, la journée de l'arbre, les maisons de village, le drink de bienvenue pour les nouveaux habitants,…

Mais :

- Manque d'incitants, d'animateurs, d'animations qui plaisent à tout le monde
- Les infrastructures sont présentes (maisons de village,…) mais reste à les faire vivre

L'atteinte partielle de l'objectif peut s'expliquer par le fait que les gens sont de plus en plus casaniers.

8. Sur base de faits observés et des projets réalisés, l'opération de développement rural a-t-elle permis <u>d'améliorer les conditions de vie des habitants ?</u>

OBJECTIF ATTEINT

Les facteurs qui prouvent l'atteinte de l'objectif sont :

- L'existence et le développement de liens sociaux
- L'organisation de la participation citoyenne, de consultations des habitants. Les élus consultent les habitants sur leurs besoins.
- La réalisation de nombreux projets grâce aux subsides
- La création de nouveaux services
- Le hall omnisport qui est une belle réalisation utile
- Le cadre de vie agréable
- Le PCDR qui a constitué une trame, un guide, pour les mandataires politiques

4. Présentation de la Fondation rurale de Wallonie, désignée comme organisme d'accompagnement

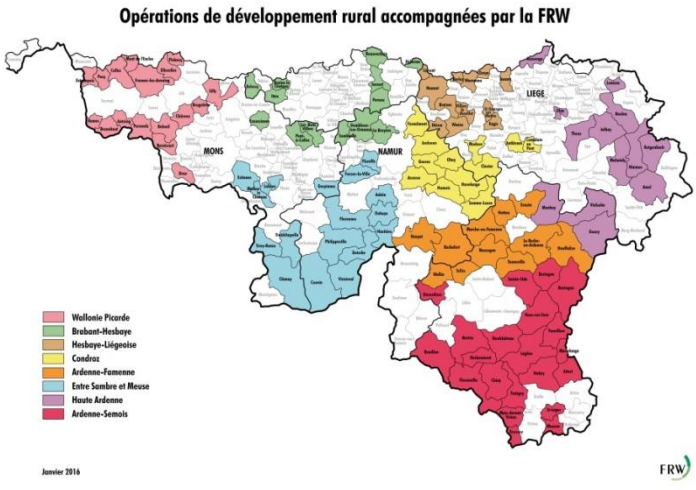
La FRW est un organisme d'utilité publique, indépendant et pluraliste. Elle œuvre pour le développement des régions rurales de Wallonie par le soutien à des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans une démarche durable.

En 1979 déjà, la FRW accompagnait les premières opérations pilotes de développement rural en Wallonie. Depuis, elle assure les différentes missions que la Région wallonne lui a confiées :

- accompagnement des opérations de développement rural,
- conseil en matière de plans communaux de la nature,
- facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public,
- interface Leader,
- assistance Territoire et Patrimoine,
- ressources et expertise du milieu rural.

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 117 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu.
Ces agents favorisent la participation de tous par des entretiens, des réunions publiques et des enquêtes locales. Ils constituent un relais spécifique entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets. .

Les 8 équipes de la FRW sont réparties en Wallonie. Ces multiples implantations permettent aux agents de développement de bien connaître le terrain et les réalités du territoire sur lequel ils travaillent**.**
L'accompagnement de la commune de Fernelmont est assuré par l'équipe Condroz située à Havelange (en jaune sur cette carte), et plus particulièrement par Audrey Wanzoul et Anne-Marie De Moor.

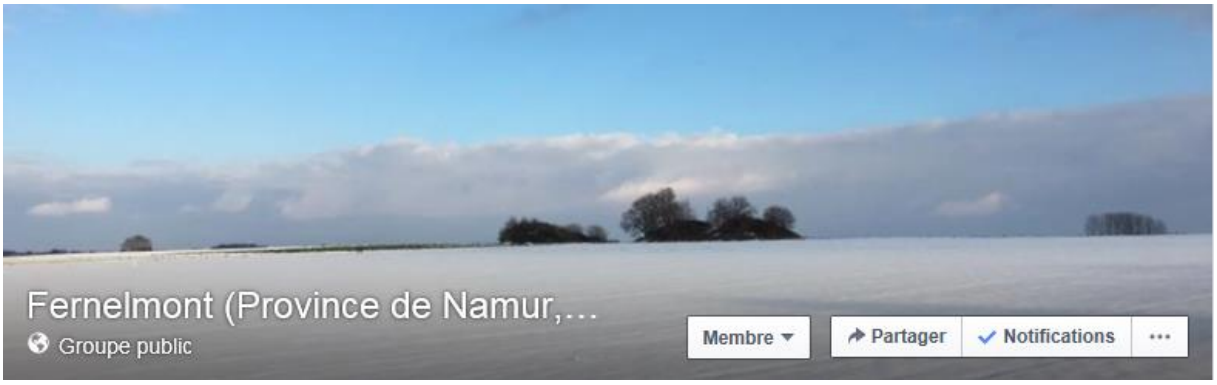




FRW Pour en savoir plus :
www.frw.be
FondationRuraleWallonie

5. L'information

L'information est primordiale tout au long du processus participatif. Du lancement de l'opération à l'approbation du PCDR, aidée par la FRW, la Commune y a accordé les moyens nécessaires : affiches, toutes-boîtes, toutes-mallettes, invitations personnalisées, rencontres, articles dans le bulletin communal, reportages et articles dans les medias locaux, onglet « développement rural » sur le site web communal, dropbox contenant tous les comptes-rendus de réunions et autres documents utiles, annonces sur la page facebook,...



Bandeau de la page Facebook


FERNELMONT

La deuxième opération de développement rural en marche

Fernelmont reconduit sa collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) afin de s'engager dans une deuxième réflexion.


FERNELMONT

La Commission agricole est installée

FERNELMONT

Les habitants présentent leur village

Afin de marquer le lancement de la deuxième phase du plan communal de développement rural (PCDR), les membres de la commission ont consacré leur première réunion de travail à la présentation des villages qui composent l'entité de Fernelmont. Les participants ont préparé un exposé destiné à faire connaître leur hameau, sa configuration, ses richesses, ses spécificités architecturales, historiques, économiques, sociales, et donner envie aux autres de découvrir leur terrain, mais aussi de mieux percevoir leurs besoins. Lors de courtes présentations, les habitants ont montré leur attachement, leurs attentes. Ils ont motivé les projets qu'ils souhaitent proposer pour améliorer leur lieu de vie. Cette soirée a encouragé le dialogue, favorisé l'identification des priorités à mettre en œuvre. ■

M.-F.H.

La soirée de présentation des villages de l'entité.

L'ODR a bénéficié d'une bonne couverture par la presse régionale et locale (Vers l'Avenir et canal C).

Les articles ci-contre en sont une illustration.

L'information est liée aux autres composantes de la participation citoyenne que sont la consultation, la concertation et la co-production. Toute nouvelle rencontre, réunion de GT ou de CLDR comprend en effet une partie d'information. Pour ne pas alourdir cette partie 2 du PCDR, ci-dessous, ne sont pointés que quelques éléments–phares, où l'information est prédominante. Lorsqu'elle n'est qu'un préliminaire à une consultation ou à une concertation, le lecteur est invité à se référer à ces chapitres.

L'information aux mandataires communaux

Le **4 juillet 2011**, après réception du courrier du Ministre indiquant à la Commune qu'elle pouvait bénéficier de l'accompagnement de la FRW, les AD ont rencontré le Collège et la Directrice générale. L'objectif de la rencontre était de donner diverses informations sur :

- les engagements liés à une ODR/Agenda 21 local
- le déroulement de la nouvelle ODR de Fernelmont

Lors de cette étape d'information, une attention particulière a été portée à la nécessaire participation active de tous les Echevins, quelles que soient leurs attributions. Une ODR est en effet une opération globale qui concerne l'ensemble des thématiques communales.
Par la suite, tout au long de l'ODR, le Collège a bien entendu été informé très régulièrement de l'avancement de la réflexion. De nombreuses réunions de coordination ont été organisées avec la FRW. L'auteur de PCDR a été invité à participer à plusieurs d'entre elles.

Au démarrage de l'ODR, les AD ont également rencontré les conseillers communaux, pour les informer de ce qu'est une opération de développement rural : sa philosophie, ses principes, les grandes étapes, la méthode de travail. Mais l'objectif était également d'insister sur l'importance de l'investissement de chacun dans la réflexion.

Résultats

Le volumineux lot 0 de ce PCDR démontre clairement l'investissement et le dynamisme des mandataires. En effet, ceux-ci ont non seulement été présents lors des réunions mais ils ont aussi veillé à répondre très vite concrètement aux demandes d'habitants. Ces réponses allaient de « petites choses », telles que la réparation du mur d'un cimetière, à des décisions importantes, comme l'engagement d'une chargée de communication et d'un coordinateur de projets économiques, sociaux et culturels ou encore la création participative d'une plateforme collaborative pour les associations.

Le « bulletin communal spécial DR »



En **janvier 2012**, le Collège et l'ancienne CLDR ont mandaté un GT pour rédiger un bulletin communal de 18 pages « spécial développement rural». Ce document, qui est paru **en juin**, avait deux objectifs :

- informer la population des résultats de la première ODR,
- donner envie aux habitants de s'investir dans la deuxième.

Le comité de rédaction était composé de l'échevine du DR, d'un employé communal, de 4 membres de la CLDR et des AD de la FRW. Il s'est réuni à trois reprises.

Au cours de sa première réunion, le comité a :

- défini la trame, la forme et le contenu du document,
- choisi une méthode pour collecter les données et la matière pour rédiger les textes,
- fixé la date de parution du bulletin

Pour collecter la matière, le comité a opté pour un questionnaire adressé aux membres de la CLDR et pour le recueil de témoignages des personnes concernées par les projets.
Les questions étaient :

a. Dans la liste des projets réalisés du PCDR, quels sont vos 5 projets « coups de cœur » ? Ceux qui, à vos yeux, ont été importants pour améliorer la qualité de vie des Fernelmontois, pour développer la commune. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

b. Avez-vous des idées pour illustrer ces 5 projets ?

c. Connaissez-vous des personnes à interviewer ? Par exemple des riverains d'un espace public, des utilisateurs d'une maison de village, des participants à une action,… ?

d. Parmi les étapes de l'ODR auxquelles vous avez participé (réunions villageoises, GT, CLDR,..) laquelle avez-vous trouvez la plus intéressante et pourquoi ?

e. Si vous deviez motiver une personne à participer aux réunions lors de la prochaine ODR, que lui diriez-vous ? (« Venez participer à la prochaine ODR car… »)

Le questionnaire a été envoyé par mail et par courrier à la CLDR en laissant un délai de 8 jours pour répondre. Une mention précisait qu'il était disponible en version informatique à la FRW.

Par la suite, le comité s'est réparti la rédaction des articles en tenant compte du résultat du dépouillement des 15 questionnaires complétés et des interviews à effectuer.

Après quelques explications sur la première opération de développement rural et les objectifs du premier PCDR, le document présentait les nombreuses réalisations issues de cette première opération par thématiques : vie associative, sport, mobilité, développement économique, eau, environnement, nature, services, tourisme, agriculture, patrimoine. Pour terminer, différents arguments, dont des témoignages, visaient à inciter la population à participer à la deuxième ODR.

La séance d'information au personnel communal et para-communal

Le **5 février 2013**, la FRW a organisé une séance d'information à l'intention des responsables des services communaux et paracommunaux. Les objectifs de cette démarche étaient de présenter les AD, les principes de l'opération de développement rural, son fonctionnement. Mais le but était aussi d'expliquer le rôle de chacun dans cette opération et d'insister sur l'importance d'une bonne communication et collaboration entre la FRW, l'auteur du PCDR et l'administration communale.

Dix-huit participants, dont l'échevine du DR, ont assisté à cette séance d'information. Ils représentaient les services suivants : direction générale, population –état civil, affaires

générales, finances, urbanisme, énergie, cadre de vie- patrimoine, CPAS, taxes, direction des écoles, enseignement, relations extérieures –logistique, bureau d'études, ADL et ALE.

Résultats

Suite à cette information, tous les services ont lu et corrigé le dossier socio-économique en fonction de leurs connaissances. Par la suite, lorsque c'était nécessaire, certains employés communaux ont participé à des réunions de GT.

Au cours de cette séance, les AD ont expliqué les différences entre le PCDR précédent et celui-ci, qui est élaboré dans la philosophie d'un Agenda 21 local.

La présentation du diagnostic partagé

L'examen de l'ensemble des éléments recueillis en consultation, croisé à l'analyse des données socio-économiques, a été exposé au Collège par le BEP. En **mai 2014**, ce premier diagnostic partagé a été présenté aux habitants dans un folder de 4 pages, distribué en toutes-boites.



En-tête du bulletin communal

L'information à la CCATM

La CCATM a été étroitement associée aux réflexions menées dans le cadre de cette opération. Elle y a consacré 5 réunions.

Considérant que, pour donner un avis pertinent, il était nécessaire de disposer d'informations préalables, lors de la première réunion **le 20 mai 2014,** les participants ont écouté un exposé de la FRW (équipe « Aménagement du territoire et patrimoine ») sur les enjeux et les outils de l'aménagement du territoire.

Résultats

Les membres de la CCATM ont apprécié cette information car elle leur a permis par la suite de bien appréhender le diagnostic du territoire et de formuler des pistes de solution.

Nombre de participants à la réunion du 20 mai 2014 : 17 présents ; 8 excusés

L'information au comité de pilotage du PALE (Plan d'Action Local pour l'Energie)

Le PALE de Fernelmont a été élaboré de manière participative, par l'ASBL Tr@me et le BEP, en 2012 et 2013, au cours d'ateliers citoyens et, in fine, par un comité de pilotage. A la demande du Collège, afin de faire par la suite les liens avec le PCDR, la FRW y avait un représentant. Des membres de la CLDR y participaient également.

Le fonctionnement d'une ODR et les résultats de la consultation ont été présentés au comité de pilotage du PALE, en **décembre 2013**.

Résultats

Cette présentation a permis au comité de pilotage de connaître les actions du PALE qui étaient fortement plébiscitées par la population, celles qui l'avaient été dans une moindre mesure et celles qui n'avaient pas été évoquées. Le comité a tenu compte de ces informations pour programmer les actions du PALE.

L'information préalable à la création de la CLDR

L'appel à candidatures pour la CLDR a été lancé en **septembre 2014**. Le **22 septembre**, la FRW a organisé une séance d'information à destination des habitants souhaitant davantage d'informations avant de poser leur candidature. Tous les habitants de l'entité ont été informés de cette réunion, par une invitation distribuée en toutes-boites, un article dans le bulletin communal, des toutes-mallettes, des affiches et des flyers.



La soirée s'est déroulée en 4 temps :

1. Diffusion d'un montage vidéo –parties de l'émission « Autant savoir » de 2002- qui explique ce qu'est le développement rural, les différentes étapes d'une ODR, les différentes formes de participation de la population et notamment ce qu'est la CLDR
2. Quelques rappels concernant l'ODR de Fernelmont
3. Des informations et explications sur la CLDR

4. Animation interactive pour aborder les avantages, les désavantages, les motivations à s'impliquer dans la CLDR (jeu de questions-réponses)

Nombre de participants à la réunion du 22 septembre 2014 : 18 inscrits, mais tous n'ont pas complété la liste de présences

6. La consultation

Les AD ont recueilli et croisé les différents « regards » que les habitants, les acteurs locaux et les associations portent sur le territoire communal, que ce soit en termes de ressources à valoriser, de faiblesses à corriger ou encore de changements attendus (futurs objectifs). Pour ce faire, ils ont consulté différents types de publics via des canaux différents (réunions, consultations individuelles ou collectives, enquête).

Ils ont organisé la consultation:

- du Collège et du Conseil communal,
- des publics fragilisés, via le CPAS,
- des agriculteurs,
- de personnes ressources « emploi/économie » (ALE, ADL, CEFER (club d'entreprises de Fernelmont),
- de l'agent DNF,
- des associations et groupements,
- des directeurs des écoles des trois réseaux,
- des aînés,
- des villageois,
- des jeunes et acteurs de la jeunesse,
- de la responsable de l'intercommunale IMAJE.



Toutes les réunions et rencontres ont fait l'objet d'un tableau AFOM. Celui-ci a été transmis à l'auteur de PCDR qui a croisé ce diagnostic « participatif » avec son analyse socio-économique. Ce travail a abouti au « diagnostic partagé », présenté à la population en mai 2014.

La vision des mandataires communaux

De **janvier à avril 2013**, les conseillers communaux ont été consultés lors de trois rencontres, une par groupe politique: Liste du Bourgmestre, Ensemble pour Fernelmont, Ecolo.
Les membres du Collège et la Directrice générale ont été consultés individuellement.



Ces rencontres ont permis d'intégrer dans la réflexion leurs points de vue sur la situation de la commune, leurs idées, leurs projets, sur base d'une liste de thèmes et en toute confidentialité (raison pour laquelle ils ne sont pas mentionnés dans ce dossier).

La liste des thèmes proposés est la suivante :

Vie économique

- Emploi – formation
- Zones d'activités économiques - Commerces- PME – Artisanat
- Agriculture
- Tourisme
- Produits de terroir

Cadre de vie

- Urbanisme – Aménagement du Territoire - Patrimoine
- Environnement naturel, paysage
- Espaces publics
- Equipements et services publics (égouttage, épuration, électricité, téléphone, etc), déchets, qualité de l'eau
- Energie

Vie sociale

- Démographie
- Cohésion sociale, exclusion, problèmes sociaux
- Services à la population (services sociaux, services de proximité, enseignement, etc)
- Petite enfance, jeunesse, aînés
- Logement
- Sécurité, mobilité

Vie associative

- Culture, sports, associations
- Lieux de rencontre, vie de quartier
- Outils d'information et de communication, citoyenneté

Gestion communale, finances

Autres…



La FRW a créé un questionnaire permettant d'inventorier les pratiques durables d'une commune. En compagnie de l'auteur, en **avril 2013**, un AD a rencontré le Bourgmestre, l'échevine du DR, l'échevin des travaux et la Directrice générale. Les questions portaient sur :

- Les produits, fournitures, matériel, …
- Les déchets
- La mobilité
- L'énergie et son utilisation rationnelle
- La qualité de l'air
- La gestion de l'eau

- La solidarité interservices et Nord/Sud
- La sensibilisation des citoyens
- Le social et le culturel
- La gestion des espaces verts, de la biodiversité
- L'économie



Les informations recueillies ont été intégrées dans le dossier socio-économique.

La vision des personnes fragilisées à travers le regard du CPAS

En **janvier 2013**, une employée du CPAS a exprimé les problèmes rencontrés par les assistantes sociales et les attentes des publics plus fragilisés habitant la commune.



Les résultats de cet entretien étaient confidentiels. Ils ont été transcrits dans le tableau AFOM et ont nourri le diagnostic partagé en matière d'Emploi – formation ; Démographie ; Cohésion sociale, exclusion, problèmes sociaux ; Services à la population (services sociaux, services de proximité, enseignement, etc) ; Petite enfance ; jeunesse ; Aînés ; Logement ; Sécurité, mobilité.

La vision des agriculteurs

Les agriculteurs de Fernelmont se sont fortement impliqués dans la première ODR (empierrement, chroniques agricoles, journée fermes ouvertes, conférences, etc…).
Le **7 février 2013**, sept d'entre eux ont immédiatement répondu au rendez-vous fixé par la FRW pour les consulter sur leur vision et recueillir leurs attentes pour ce deuxième PCDR.

Après discussion, ils ont décidé, afin de donner des avis pertinents, d'attendre les résultats des consultations villageoises. Ils ont également pris la décision de participer à celles-ci pour y représenter le secteur.



Par la suite, le Collège a décidé de créer une commission agricole officielle. Le 14 mai 2014, elle s'est réunie pour la première fois.

Lors de cette réunion, la FRW a rappelé les nombreux projets «agricoles » réalisés lors de la première ODR à Fernelmont. Ensuite la commission a défini ses missions et son

fonctionnement. Pour finir, un AD a présenté le diagnostic « agriculture ». Les participants l'ont affiné et ont posé le diagnostic qui se trouve en annexe 6.



Une série de « changements attendus » ressort de la consultation des membres de la commission agricole:

- Poursuivre la communication et la valorisation de l'image agricole auprès de la population
- Améliorer la promotion et la visibilité des productions locales, de manière concertée
- Renforcer les collaborations entre les agriculteurs et les services communaux
- Veiller à la bonne coexistence de l'agriculture et des autres fonctions du territoire
- Développer un réseau écologique à Fernelmont
- Soutenir le développement d'énergies alternatives
- Développer les liens entre l'offre et la demande d'emploi local

Nombre de participants à la réunion du 14 mai 2014 : 9 présents ; 2 excusés

La vision de personnes –ressources « emploi/économie »

En **janvier et février 2013**, les AD ont consulté individuellement la responsable de l'ALE et celle de l'ADL.



Les résultats de ces entretiens sont anonymes. Ils ont été transcrits dans le tableau AFOM et ont nourri le diagnostic en matière de Emploi-formation ; Zones d'activités économique ; Commerces-Artisanat ; Agriculture ; tourisme ; Produits du terroir ; Environnement naturel ; Energie ; Cohésion sociale ; Culture ; Services à la population ; Outils d'information et de communication.

En **février 2013**, les AD ont participé à une réunion du CEFER (club d'entreprises de Fernelmont). Après une information sur l'ODR et quelques exemples de projets à caractère économique que l'on peut trouver dans un PCDR, ils ont posé trois questions aux sept entrepreneurs présents :

1. Quelles sont les activités du CEFER réalisées et en projet ?
2. Quelles sont les aides que la commune vous apporte aujourd'hui ? Quelles sont les aides que vous aimeriez qu'elle vous apporte ?
3. Qu'est-ce que la zone d'activité économique peut apporter à la Commune ?

Par ailleurs, pour nourrir la consultation, les AD disposaient d'une chek-list de points à aborder, issus du dossier socio-économique.



Les résultats de cet entretien anonyme ont été transcrits dans le tableau AFOM et ont nourri le diagnostic partagé en matière de Sécurité, mobilité ; Environnement naturel, paysage ; Vie économique.

La vision de l'agent du DNF

En **janvier 2013**, l'agent du DNF, Philippe Nivelle, a remis son avis sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'environnement naturel et de paysage.



Les résultats de cet entretien anonyme ont été transcrits dans le tableau AFOM et ont nourri le diagnostic partagé.

La vision des associations et groupements

Dans le cadre de la consultation, en **juin 2013**, une enquête a été envoyée aux différents clubs et associations afin de cerner leurs besoins et attentes.



Sur 68 envois, la FRW a reçu 41 réponses (60%). Une synthèse des résultats a été réalisée et envoyée aux associations. Le document présentait le diagnostic en termes de : Participation et activités ; Profil des membres ; Fréquentation ; Infrastructures utilisées ; Communication ; Moyens nécessaires pour un bon fonctionnement ; Projets ; Liens avec la jeunesse

Cette synthèse est en annexe 7.

Le **26 mars 2014**, tous les groupements et les habitants ont été invités à une réunion de consultation des acteurs associatifs, culturels et sportifs. Cette rencontre visait à les informer des résultats de l'enquête et à recueillir leurs perceptions sur les besoins principaux des associations pour pratiquer leurs activités de manière optimale.



Une série de « changements attendus » ressort de la consultation des représentants des associations :

- Améliorer la visibilité des associations et la communication du monde associatif vers

la population

- Améliorer la communication, le dialogue, la concertation, les partenariats / collaborations entre associations
- Créer des lieux de convivialité favorisant la rencontre dans les villages
- Développer le lien social dans les villages et une culture identitaire locale
- Développer les partenariats/collaborations entre Fernelmont et les communes voisines
- Attirer des bénévoles et des « repreneurs » dans les associations
- Développer l'aide communale logistique aux associations
- Améliorer la sécurité des déplacements
- Améliorer l'encadrement, l'accompagnement, les structures pour les jeunes

Nombre de participants à la réunion du 26 mars 2014 : 35 présents ; 12 excusés

La vision des directeurs des écoles des trois réseaux

La FRW a réuni les Directeurs d'écoles des trois réseaux, le **12 novembre 2013**. Avec la présence de cinq Directions, huit écoles étaient représentées. Les participants étaient invités à relayer leur propre point de vue, mais aussi celui des enseignants, parents, enfants.



La réunion a permis d'aborder les problèmes, besoins et attentes en matière d'enseignement et d'enfance à Fernelmont. Les résultats de cette consultation se trouvent en annexe 8.

La vision des aînés

Les AD ont rencontré les membres du CCCA (Conseil consultatif communal des aînés) au cours d'une de ses réunions, le **23 septembre 2013**.

L'objectif de la réunion était de répondre à deux questions:

- « Que vous faut-il pour vous permettre de mieux vivre à Fernelmont en tant que senior ? »
- « Quelles sont les activités qu'il conviendrait d'améliorer ou de créer ? Pour quelle(s) raison(s) ? Et avec quel(s) objectif(s) ? ».

En trois sous-groupes, animés par la FRW, les participants ont répondu à ces questions en regard de trois thématiques :

EN MATIÈRE DE SERVICES	EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES	EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS
(Santé ; Aides familiales ; Aides administratives organisées par le CPAS ; Travaux domestiques	Logement (pour personnes âgées, intergénérationnels, petits	Rencontres entre seniors ; Rencontres avec des jeunes ; Activités sportives adaptées ;

(repassage, jardinage, bricolage,..) ; Transport ; Répertoire des services ; Repas à domicile organisés par le CPAS ; Sécurité des biens et des personnes/police ; Information/communication ; Ramassage des déchets …)	logements, à loyer modéré, maison de repos,…) ; Accès aux salles et maisons de village ; Accès aux bâtiments publics (hall sportif, maison communale,..) ; Accès aux commerces et services ; Voiries, chemins, trottoirs, espaces publics, places de villages,…	Activités culturelles ; Conférences ; Excursions/visites ; Cours/formations ; Valorisation des compétences/connaissances ; Vie de quartier ; Loisirs créatifs ; Bibliothèque

Pour compléter les avis remis en réunion, les membres du CCCA étaient invités à consulter leurs groupements de 3x20, en utilisant la même méthode, et à envoyer les résultats à la FRW. Trois clubs de 3x20 ont été consultés par ce biais.

Les résultats de ces consultations ont apporté d'intéressants apports en termes de constats et de changements attendus.



En synthèse, les principaux constats étaient :

1. Insuffisance d'activités variées, adaptées aux aînés et favorisant le lien social
2. Capacités et ressources des aînés peu connues et peu valorisées
3. Insuffisance des aides de maintien à domicile et offres de services
4. Nombreuses informations parfois trop peu connues
5. Offre de logements adaptés insuffisante
6. Problème d'accès aux services de santé pour certains aînés
7. Certains lieux publics peu adaptés aux aînés

Une série de « changements attendus » sont ressortis des discussions :

- Inciter /motiver les aînés fernelmontois à participer aux activités du village et des villages voisins
- Augmenter la communication et les collaborations entre groupes d'aînés
- Diversifier l'offre des activités
- Valoriser les capacités et ressources des aînés
- Développer le soutien à domicile, l'offre et l'accès aux services
- Renforcer l'accessibilité aux informations
- Diversifier l'offre de logements adaptés
- Permettre aux personnes âgées de conserver une bonne santé
- Aménager des lieux publics adaptés
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels

Nombre de participants à la réunion du 23 septembre 2013 : 13 présents ; 3 excusés

La vision des villageois

Invités par voie d'affiches, de flyers, de courriers personnalisés, de toutes-mallettes, d'articles dans le bulletin communal, d'avis dans la presse, sur la page facebook et sur le site web communal, les habitants ont été conviés à participer à une des dix réunions de consultation organisées en **novembre et décembre 2013**, à Bierwart, Cortil-Wodon, Forville, Franc-Waret, Hemptinne, Hingeon, Marchovelette, Noville-Les-Bois, Pontillas et Tillier.


Novembre 2013

COMMUNE DE FERNELMONT

FRW

Une deuxième opération de développement rural à Fernelmont

Rejoignez-nous pour jeter les bases des futurs projets de la commune.

Que ce soit pour vos enfants, les aînés, votre environnement, le développement économique, vos loisirs, votre culture, votre quartier, vous loger, travailler, vous déplacer, vous réunir, ...

Vous êtes cordialement invités à participer aux réunions de consultation villageoises animées par la Fondation rurale de Wallonie.

Plus d'infos sur **www.fernelmont.be** ou **www.frw.be**

Date	Lieu
Lundi 4 novembre à 19h30	Tillier – Pêcherie
Mercredi 6 novembre à 19h30	Marchovelette – Ecole communale
Jeudi 14 novembre à 19h30	Pontillas – Maison de village
Lundi 18 novembre à 19h30	Seron – Salle communale
Mercredi 20 novembre à 19h30	Hingeon – Ecole communale
Lundi 25 novembre à 19h30	Franc-Waret – Ecole libre
Mercredi 27 novembre à 19h30	Bierwart – Ecole communale
Lundi 2 décembre à 19h30	Noville-Les-Bois – Salle communale (rue Mahy)
Jeudi 5 décembre à 19h30	Hemptinne – Maison de village
Lundi 9 décembre à 19h30	Cortil-Wodon – Maison de village

Une initiative de la commune de Fernelmont, en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie

Chaque réunion villageoise débutait par une information permettant aux participants de comprendre la philosophie et le déroulement de l'opération de développement rural.
Le but était également de susciter l'envie de participer aux suites de la réflexion.

Résultats

Ce résultat semble atteint car plusieurs personnes présentes aux réunions villageoises ont participé aux groupes de travail et /ou sont membres de la CLDR.







L'objectif présenté aux participants était le suivant : « recueillir la perception que les habitants ont de leur commune afin de poser un bon diagnostic, pour ensuite choisir les « bons » projets à réaliser, afin de permettre à la population de bien vivre à Fernelmont dans les prochaines années. »

Résultats

Les réunions villageoises ont été très utiles pour nourrir un diagnostic aussi précis que possible de la commune en donnant la parole aux citoyens sur les atouts/ressources/problèmes de leur village ou de leur commune.

Les « règles du jeu » visaient à recueillir un maximum de regards sur la commune et ses villages, sans jugement et dans le respect de la parole de chacun. Notons que, lors de ces réunions, de nombreux membres du Conseil communal étaient présents mais uniquement pour entendre les avis des habitants sans entrer dans des débats.

Lors de ces réunions villageoises, les participants ont travaillé en plusieurs phases.

Dans un premier temps, individuellement, chacun a rempli un feuillet pour signaler les points noirs, dans son quartier ou son village, en matière de sécurité routière.



La liste des points noirs, élaborée à l'issue de toutes les réunions, a été transmise à l'auteur du plan communal de mobilité en cours d'élaboration. Elle se trouve en annexe 9.

Ensuite, en sous-groupes, les participants ont travaillé sur base d'un document réalisé par la FRW Celui-ci proposait trois thèmes pour guider la réflexion et pousser les participants à envisager toutes les problématiques qu'une commune est amenée à gérer. Toutefois, ce document ne prétendait pas être exhaustif. Les trois thèmes suggérés étaient :

- **Vivre ensemble** : services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance, jeunesse, aînés, vie associative, sportive et culturelle, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, etc.
- **Travailler et entreprendre** : emploi, formation, zones d'activités économiques, commerces, PME, artisanat, agriculture, tourisme, produits de terroir, etc.
- **Habiter** : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, environnement, espaces publics, infrastructures et équipements, mobilité, etc.

Chaque groupe, par le biais d'un rapporteur, a fait part de son travail de réflexion en plénière : atouts (et opportunités) ; faiblesses (et menaces) ; premières pistes de solutions.

Dans un troisième temps, individuellement à nouveau, chaque participant a été convié à imaginer à quels enjeux il consacrerait prioritairement un budget de 3X100.000 euros s'il était mandataire communal. Pour ce faire il était invité à coller 3 post it sur des enjeux affichés au mur.



Au terme des réunions villageoises, cet exercice a permis de se faire une bonne idée des préoccupations les plus importantes aux yeux de la population :

1. Poursuivre les aménagements d'espaces publics qui contribuent à la sécurité et à la convivialité
2. Développer le transport en commun et alternatif (TEC, co-voiturage,…) ainsi que la mobilité douce afin de limiter la dépendance à la voiture
3. Préserver l'environnement et améliorer la biodiversité
4. Soutenir des diversifications agricoles et le « consommer local »
5. Améliorer la gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6. Gérer le vieillissement de la population (logement, services, activités, mobilité, etc…)

7. Mobiliser les citoyens et la commune pour une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables
8. Renforcer le développement culturel et associatif local ; Initier des partenariats et les coordonner ; Développer de nouvelles initiatives
9. Offrir une offre en logement adaptée à l'évolution de la population (augmentation des personnes âgées, des ménages de petites tailles, personne habitant seule)
10. Développer les activités extrascolaires et l'accompagnement des jeunes
11. Promouvoir la création et le développement de l'emploi local
12. Développer le tourisme et en augmenter les retombées économiques locales
13. Amplifier les processus de démocratie participative permanente

En fin de réunion, les personnes étaient invitées à remplir un formulaire pour indiquer leur intérêt à participer aux GT et à être membre de la CLDR.



Un compte-rendu de chaque réunion a été réalisé et envoyé aux participants.

Les consignes données aux participants précisaient la volonté communale d'élaborer un programme respectueux des générations futures. Il leur était demandé de se projeter dans l'avenir ; de ne pas se limiter à faire des propositions pour améliorer leur qualité de vie actuelle mais de penser à ce qu'il faudrait faire aujourd'hui pour améliorer la qualité de vie des Fernelmontois de demain.

Village	*Date*	*Nombre de participants*
Tillier	*04/11/2013*	*29*
Marchovelette	*06/11/2013*	*19*
Pontillas	*14/11/2013*	*9*
Forville	*18/11/2013*	*24*
Hingeon	*20/11/2013*	*19*
Franc-Waret	*25/11/2013*	*16*
Bierwart	*27/11/2013*	*6*
Noville-les-Bois	*02/12/2013*	*27*
Hemptinne	*05/12/2013*	*22*
Cortil-Wodon	*09/12/2013*	*25*

La vision des jeunes et acteurs de la jeunesse

Le **19 mars 2014**, la FRW a réuni un groupe composé de mandataires, de membres du personnel de l'administration communale et du CPAS, de personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse, de jeunes et d'habitants intéressés par la thématique.

L'objectif de cette réunion était de prendre connaissance du diagnostic « jeunesse », de l'affiner, d'en ressortir les constats importants pour développer une politique de la jeunesse constructive, pérenne et évoluant dans le temps.
Le diagnostic réalisé par les participants à cette table-ronde se trouve en annexe 10.



Les principaux enjeux identifiés par le groupe sont :

- L'amélioration de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes
- Le soutien et le développement d'activités proposées par ou pour les ados
- L'amélioration de la sécurité des cheminements vers les lieux d'activités pour les piétons et cyclistes
- L'aménagement d'espaces publics et d'équipements sportifs à destination des jeunes dans les hameaux et villages où il n'y en a pas.
- L'amélioration de la communication ; L'encouragement des contacts et des collaborations entre la commune et les jeunes, entre jeunes, entre jeunes et associations existantes, entre générations

Nombre de participants à la réunion du 19 mars 2014 : 21 présents ; 2 excusés

La vision de la responsable de l'intercommunale IMAJE

Le **21 octobre 2014,** un AD a rencontré la responsable d'IMAJE, intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants. Le but de la rencontre était d'éclaircir les données en matière de places d'accueil.



De cet entretien, il est principalement ressorti qu'il y a actuellement des places d'accueil en suffisance à Fernelmont mais qu'il manque de places d'accueil accessibles financièrement.

7. La concertation et la coproduction

A partir du diagnostic partagé et de l'identification des principaux changements attendus, plusieurs groupes ont eu pour mission de définir progressivement une stratégie de développement à proposer à la CLDR.

Ensuite, la CLDR a analysé les résultats des différents groupes et a formulé des objectifs et des projets, en veillant bien à leur cohérence avec le diagnostic, pour aboutir à sa proposition d'avant-projet de PCDR.

Les groupes de travail se sont réunis **en 2014**. La CLDR a été installée le **14 janvier 2015**.

Les groupes, tables rondes et commissions sont :

- La table ronde «jeunesse »
- La table ronde «vie associative, culturelle et sportive »
- Le Conseil consultatif des aînés
- Le GT « économie/emploi »
- Le GT « environnement »
- La commission agricole
- La table ronde «logement »
- La CCATM

La composition des groupes se trouve en annexe 11.

Dans un souci de bonne gouvernance, un ou plusieurs représentants du Collège étaient systématiquement présents à toutes les réunions afin d'échanger avec les autres participants, de confronter leurs avis, d'expliciter leur point de vue tout en écoutant celui des autres, de s'accorder en vue d'un projet commun à proposer à la CLDR.

La table ronde «jeunesse »

Cette deuxième rencontre s'est déroulée **le 9 avril 2014**.
Pour rappel, la première réunion avait pour objectif de consulter les participants sur les problèmes, besoins et attentes des jeunes pour mieux vivre à Fernelmont. Elle a permis de dégager les constats importants et les changements souhaités.

Lors de cette deuxième réunion, le groupe avait pour mission de se concerter pour arrêter une liste de projets, à proposer à la CLDR.

Dans un premier temps, chaque participant a noté une idée de projet en regard des changements souhaités.

Dans un deuxième temps, afin d'éclairer la réflexion des participants, la FRW a présenté :

- Un échantillon de projets menés par d'autres communes dans le cadre d'une politique de la jeunesse.
- Les différentes politiques « jeunesse » existant en Wallonie et quelques outils possibles pour mettre ces politiques en œuvre (clubs de jeunes, maisons de jeunes, centres d'information des jeunes, éducateurs de rue, mouvements de jeunesse, écoles de devoirs, services d'aide en milieu ouvert, etc….).

Les participants ont également reçu un livret présentant quelques pistes de solutions pour développer une politique jeunesse et une politique d'aide à la jeunesse à Fernelmont.

Ensuite, par deux, les participants se sont concertés et ont noté une nouvelle idée de projet, suite aux informations reçues.

L'ensemble des idées a été présenté et discuté en plénière, pour finalement ne retenir que les projets faisant l'objet d'un accord, à savoir :

Résultats

- Création d'une maison des jeunes / Engagement d'un animateur et constitution d'un réseau d'adultes référents par village
- Création d'un réseau sécurisé de mobilité douce inter-villages
- Création d'une page facebook « jeune »
- Création d'une plate-forme et d'un « réseau jeunes »

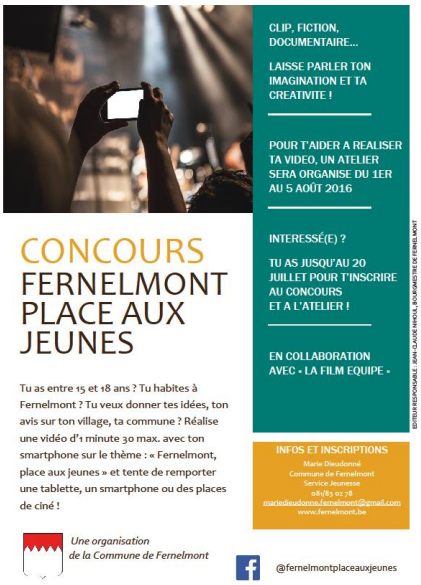
Pour chaque proposition, le groupe a décrit :

- le projet,
- sa justification,
- les objectifs visés,
- les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre,
- les porteurs et partenaires,
- le degré d'urgence.

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, les 4 propositions du groupe ont été retenues dans ce PCDR.

Résultats

Sans attendre la finalisation du PCDR, en avril 2016, la Commune a engagé une coordinatrice de projets économiques, sociaux et culturels, dont une des missions prioritaires était de se pencher sur les projets « jeunesse ». Sa première concrétisation a été l'organisation d'un concours vidéo smartphone. Il s'adressait aux jeunes âgés de 15 à 21 ans et avait pour thème: "Fernelmont, place aux jeunes". Il a été lancé fin juin 2016.



Pour les jeunes qui le désiraient, un atelier était également proposé du 1er au 5 août à la Maison communale. Il était animé par deux vidéastes de "La Film Equipe", qui ont fourni de nombreux conseils quant à la meilleure façon de filmer avec un smartphone, mais aussi à la manière d'aborder le thème. Une projection des vidéos en compétition a été organisée le 2 septembre à la Maison communale. Lors de cette soirée, deux prix ont été attribués par un jury de professionnels et un prix par le public présent à la projection.
Une page Facebook a été créée (https://www.facebook.com/fernelmontplaceauxjeunes/) et l'info se trouvait sur le site de la Commune (http://www.fernelmont.be/page.asp?i=1586). Des affiches et flyers ont également été apposés et distribués

dans différents commerces de l'entité (joints) et la presse a été contactée.

L'initiative a été bien partagée sur les réseaux sociaux mais il y a eu malgré tout très peu d'inscrits. Il faudra certainement un peu de temps pour que les jeunes se fassent à l'idée que des projets sont en train de voir le jour pour eux. Les délais et la période n'ont certainement pas facilité les choses non plus.

Nombre de participants à la réunion du 9 avril 2014 : 11 présents ; 7 excusés

La table ronde « vie associative, culturelle et sportive »

Le 28 avril 2014, des membres de groupements associatifs et des habitants intéressés par la thématique se sont réunis et se sont concertés pour arrêter une liste de projets, à proposer à la CLDR. Pour l'aider dans leur tâche, ils disposaient du diagnostic et de la liste des changements souhaités. Ceux-ci étaient inscrits séparément sur de grandes feuilles de conférence. En sous-groupes, les participants complétaient les post-it avec leurs idées de projets en utilisant la technique de l'arbre à problème :

- Identification des sources du problème
- Identification des conséquences du problème
- Recherche de solutions tant par rapport aux sources qu'aux conséquences.

L'avantage de cette technique est de ne pas se précipiter sur les premières solutions qui viennent à l'esprit.



Une opération de développement rural dans la philosophie d'un agenda 21 étant une réflexion conjointe entre mandataires et habitants, le Bourgmestre a présenté dans les grandes lignes les projets identifiés par le Collège en réponse aux éléments du diagnostic partagé. Il a bien précisé que ces projets n'étaient pas arrêtés, qu'ils devaient encore mûrir au fil des concertations. Le Collège ne souhaitait pas « arriver avec ses projets en fin de course ».

Les résultats de la concertation sont les suivants :



- Aménagement d'espaces extérieurs conviviaux
- Utilisation des bâtiments inoccupés ou sous-occupés
- Développement de collaborations entre Fernelmont, les centres culturels des communes voisines et le centre sportif d'Héron
- Achat, mise à disposition, mutualisation de matériel, des infrastructures, des moyens, …. des associations
- Organisation d'une fête/salon des associations (et éventuellement artistes et

artisans)
- Mise en place de formations, informations et de coaching aux associations
- Ouverture des portes ouvertes du hall de sport à l'ensemble des associations sportives locales
- Réalisation d'un calendrier annuel des activités organisées par l'ensemble des associations locales
- Amélioration des moyens de communication existant et création de nouveaux media
- Création d'une plate-forme des associations
- Organisation d'activités culturelles locales et participation d'acteurs culturels locaux lors des animations de village
- Soutien à l'organisation d'initiatives ayant pour but de permettre aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer
- Aménagement d'un réseau de mobilité douce
- Création d'un « repair café »
- Mise à disposition de terrains pour potagers partagés
- Maintien et soutien au développement de l'école du village
- Démarches vers les nouveaux arrivants, de manière plus proactive
- Etablissement d'un lien (troc) entre les talents locaux et les besoins en formation, par exemple en plaçant des panneaux d'affichage pour offrir ses « talents »
- Création d'une balade familiale à vélos à travers les villages de l'entité

Pour chaque proposition, le groupe a décrit :
- le projet,
- sa justification,
- les objectifs visés,

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 19 propositions du groupe, 17 ont été retenues dans ce PCDR.



Plusieurs propositions font partie du lot 0 (voir partie 5 du PCDR).
Pour ne citer qu'un exemple, la réalisation d'un calendrier des associations a fait l'objet d'un GT, animé par la FRW, **le 14 avril 2016**.

Vu le besoin de calendrier, d'une part, et la volonté de la Commune de s'inscrire dans la mouvance « Smartcities » et de devenir une Commune « ingénieuse » d'autre part, le Collège et la FRW ont demandé au BEP de venir présenter le projet « Smartcities by BEP », l'évolution de l'usage des outils numériques et les différentes possibilités pour la réalisation du calendrier des associations de Fernelmont.

Résultats

A l'issue de la réunion, à l'unanimité, les participants ont opté pour une formule de plate-forme collaborative d'échanges en ligne à partir de laquelle il sera, notamment, possible:

- d'avoir un calendrier pour l'ensemble des activités/événements organisés sur Fernelmont,
- d'effectuer une recherche par critère/thématique ; de demander des infos ciblées,
- de visualiser les disponibilités des salles et de les réserver en ligne,
- pour l'administration communale de diffuser des informations comme les enquêtes publiques, la date et l'ordre du jour des Conseils communaux, etc….

Nombre de participants à la réunion du 28 avril 2014 : 19 présents ; 12 excusés

Le Conseil consultatif des aînés

Pour cette deuxième réunion, **le 19 mai 2014**, le groupe a été élargi aux acteurs de la santé et de l'aide aux aînés, aux associations patriotiques et clubs de 3x20 ainsi qu'aux habitants intéressés par la thématique.

Pour rappel, la première réunion avait pour objectif de consulter le CCCA sur les problèmes, besoins et attentes des aînés pour mieux vivre à Fernelmont. Lors de cette deuxième réunion, le groupe avait pour mission de se concerter afin d'arrêter une liste de projets, à proposer à la CLDR. Pour l'aider dans cette tâche, il disposait du diagnostic relatif aux aînés et au vieillissement de la population.

Dans un premier temps, le groupe a souhaité revoir le diagnostic. Ensuite, répartis en deux sous-groupes, les participants ont proposé différents projets. Le tableau ci-dessous mentionne les propositions.

Résultats

- Création d'une maison d'accueil communautaire
- Organisation d'activités intergénérationnelles diverses et variées
- Développement des missions du CCCA
- Collaborations avec l'antenne UTAN d'Éghezée
- Acquisition d'un bus communal et création d'un service de transport d'intérêt général (taxi social)
- Renforcement de l'équipe d'aides ménagères, de chauffeurs, de « dépanneurs » du CPAS
- Travail sur l'image du CPAS auprès des seniors
- Développement d'actions d'information auprès du public aîné
- Création d'une équipe de bénévoles formés « visiteurs d'aînés »

- Diversification de l'offre en logement adapté pour personnes âgées
- Mise en place d'actions de promotion de la santé auprès des seniors
- Placement de bancs dans les villages
- Création d'un réseau sécurisé de mobilité douce
- Mise en place d'aides financières permettant l'accès de tous aux activités et services
- Réalisation d'un inventaire des compétences d'aînés

Pour chaque proposition, le groupe a décrit :

- le projet,
- sa justification,
- les objectifs visés,
- les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre,
- les porteurs et partenaires.

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 15 propositions du groupe, 12 ont été retenues dans ce PCDR.



Sans attendre la finalisation du PCDR, la Commune et le CCCA ont pris les choses en main. Le projet « papy et mamy surfeurs », l'organisation d'une formation en informatique, la création et l'alimentation d'une page « seniors » sur le site web de la commune sont quelques exemples de concrétisations en réponse aux besoins évoqués.

Nombre de participants à la réunion du 19 mai 2014 : 12 présents ; 3 excusés

Le groupe de travail « économie/emploi »

Le 27 mai 2014, un groupe d'acteurs économiques et d'habitants intéressés par la thématique a affiné le diagnostic « économie-emploi ». Il a ensuite défini les objectifs à poursuivre ainsi que des pistes de projets.

Les participants se sont répartis autour de 4 tables thématiques :

- Tourisme
- Parcs d'activités économiques
- PME, commerces, artisanat
- Emploi, formation

Dans un premier temps, chaque groupe a affiné le diagnostic relatif à sa thématique.

En plénière, un rapporteur par groupe a présenté aux autres groupes les constats importants pour sa thématique. Cela donnait une vision globale du diagnostic « économie/emploi ».

De retour en sous-groupes, les participants ont travaillé sur les objectifs et projets. Chaque groupe a travaillé sur les 4 thématiques en complétant des grandes feuilles de conférence qui tournaient de groupe en groupe.



Sur base du diagnostic, le groupe a proposé quatre objectifs de développement économique :

- Développer l'accès à la formation, l'information et le soutien à la recherche d'emploi
- Amplifier les synergies entre acteurs économiques locaux
- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Encourager les services de proximité, les activités économiques (PME, TPE, commerces et artisans) respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques

Le groupe a ensuite proposé différents projets. Le tableau ci-dessous mentionne les propositions.



- Création d'une ASBL locale d'accueil, d'information, d'animation, d'encadrement des demandeurs d'emploi
- Augmentation de l'offre de moyens de transport
- Création, développement et mise à disposition d'outils de communication adaptés aux nouvelles technologies
- Création d'un service d'insertion sociale (SIS)
- Poursuite de la rédaction des fiches touristiques thématiques
- Création et entretien de circuits de promenades pédestres
- Création d'une halle des circuits courts
- Réalisation par les commerçants d'un guide détaillé sur le commerce local
- Réalisation d'une enquête sur les commerces auprès des consommateurs fernelmontois
- Organisation d'un salon des artisans et commerçants ou d'un salon des acteurs économiques
- Création d'un espace de co-working
- Adoption d'outils d'aménagement du territoire
- Création d'une ADL
- Soutien au développement du CEFER et de ses activités
- Aménagement paysager du PAE de Noville-Les-Bois
- Prise en compte d'impératifs économiques et touristiques dans le plan communal de mobilité
- Mise en valeur du potentiel touristique et amélioration de l'accès aux informations
- Aménagement des tumuli
- Construction d'une salle polyvalente de grande capacité

Pour chaque proposition, le groupe a décrit :

- le projet,
- sa justification,
- les objectifs visés.

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 19 propositions du groupe, 16 ont été retenues dans ce PCDR.

Nombre de participants à la réunion du 27 mai 2014 : 15 présents ; 5 excusés

Le groupe de travail « environnement »

Le 12 juin 2014, la FRW a réuni un groupe d'habitants, intéressés par la thématique, et l'agent du DNF.

En début de réunion, chacun a choisi son groupe parmi les 3 ateliers proposés :

1. Les forêts et les sites naturels, les zones humides et les espaces verts
2. Le patrimoine bâti, les paysages et les pollutions (nuisances diverses incluses)
3. L'eau et les déchets

L'information, l'éducation et la sensibilisation étant transversale.
Chaque groupe a affiné le diagnostic « environnement », a ensuite réfléchi aux changements attendus les plus importants et a fait son rapport en plénière afin de se mettre d'accord sur les objectifs et projets à proposer à la CLDR.



Sur base du diagnostic, le groupe a retenu 2 objectifs environnementaux :

- Protéger et mettre en valeur les patrimoines bâtis, naturels et paysagers ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Gérer durablement l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire

Le groupe a ensuite proposé différents projets. Le tableau ci-dessous mentionne les propositions.



- Mise en place d'actions et d'outils d'information, de sensibilisation et d'éducation des habitants, adultes et enfants
- Positionnement dans un projet-pilote « Fernelmont, commune étoilée »
- Entretien, aménagement et mise en valeur des ruisseaux
- Mise en place d'actions de lutte contre les déchets sauvages
- Création et entretien de circuits de promenades « utiles », dont un circuit « patrimoine » et un circuit didactique dans le bois de Bierwart
- Mise en place de partenariats entre la commune, les habitants et les associations

pour mener des actions en faveur de l'environnement
- Organisation de rencontres thématiques entre agriculteurs et non-agriculteurs
- Aménagement des tumuli
- Elaboration d'un schéma de développement communal et adoption d'outils d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du petit patrimoine
- Remaillage écologique

Pour chaque proposition, le groupe a décrit :
- le projet,
- sa justification,
- les objectifs visés.

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 10 propositions du groupe, toutes ont été retenues dans ce PCDR.

Nombre de participants à la réunion du 12 juin 2014 : 14 présents ; 6 excusés

La commission agricole

Pour rappel, cette commission a été mise en place par le Collège le 14 mai 2014, dans la foulée de l'opération de développement rural. Comme indiqué dans le chapitre consacré à la consultation, son premier travail a consisté à compléter le diagnostic avec la vision du monde agricole et à formuler une série de changements attendus.

Le 23 juin 2014, la commission agricole s'est concertée sur les projets à proposer à la CLDR. Le tableau ci-dessous mentionne ses propositions.

Résultats

- Désignation d'une personne de référence pour les agriculteurs à l'administration communale
- Explications via le bulletin communal et le site web communal sur l'état des routes lors des travaux d'arrière-saison et les raisons pour lesquelles les agriculteurs ne nettoient pas au fur et à mesure les voiries.
- Conférence – débat sur la diversification agricole et les circuits courts
- Actualisation de l'inventaire des producteurs locaux
- Actions d'information du citoyen sur l'agriculture, les producteurs et produits locaux
- Aide à la recherche de main d'oeuvre au sein des exploitations agricoles : constitution d'un « service de renfort »
- Réflexion sur une, voire plusieurs formules, à activer pour disposer de matériel plus adéquat pour l'entretien de la voie publique et la sécurité des automobilistes
- Plantation d'une haie en bordure du terrain qui jouxte l'école de Marchovelette
- Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement des chemins agricoles et du

remembrement
- Contacts avec la coopérative citoyenne « énergie » qui pourrait louer les toitures des infrastructures agricoles pour la pose de panneaux photovoltaïques

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 10 propositions du groupe, 8 ont été retenues dans ce PCDR.

Sans attendre l'approbation du PCDR, la commission agricole a poursuivi le projet d'empierrement des chemins agricoles déjà en cours lors de la première opération. Elle a également réfléchi à une charte de bonnes pratiques agricoles.

Nombre de participants à la réunion du 23 juin 2014 : 7 présents ; 1 excusé

La table ronde des acteurs du logement

Le 24 juin 2014, après avoir affiné le diagnostic « logement », les membres du groupe ont retenu différentes pistes de projet visant à développer des logements adaptés pour tous (jeunes, ainés, familles monoparentales, personnes précarisées,…), objectif proposé par le BEP et retenu par le groupe.

Le tableau ci-dessous mentionne les propositions.



- Mesures visant à favoriser la mise à disposition de l'agence immobilière sociale d'immeubles issus du parc tant privé que public
- Utilisation des terrains communaux de Robu et de Pontillas pour la construction de logements acquisitifs et/ou locatifs
- Utilisation de bâtiments appartenant à, ou à acquérir par, la commune pour y faire du logement
- Engagement d'un conseiller logement par la commune ou par le CPAS

Pour chaque proposition, le groupe a décrit :
- le projet,
- sa justification.

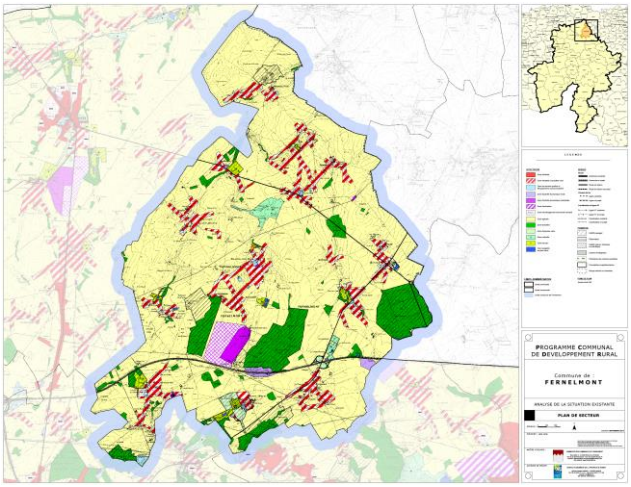
In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 4 propositions du groupe, 3 ont été retenues dans ce PCDR.

Nombre de participants à la réunion du 24 juin 2014 : 9 présents ; 1 excusé

La CCATM

Après avoir reçu une information de la FRW sur les enjeux et les outils d'aménagement du territoire lors d'une première réunion en mai 2014, la CCATM a consacré trois réunions consécutives à identifier les changements souhaités en aménagement du territoire et à arrêter une liste de projets, à proposer à la CLDR.

Les trois réunions ont abordé des thématiques différentes en lien avec les cartes réalisées par le BEP :



REUNION 1, **le 18 septembre 2014** :

- La localisation de Fernelmont par rapport aux bassins de vie, pôles majeur/principal/secondaire(Cf. SDER), capitale régionale, territoires centraux identifiés, axes routiers et autres
- Le Plan de Secteur
- L'occupation du sol
- Carte IGN
- Vue aérienne

REUNION 2, **le 16 octobre 2014** :

- Environnement
- Patrimoine
- Paysages

REUNION 3, **le 13 novembre 2014** :

- Potentiel foncier
- Âge du bâti, typologie d'habitats et structure du bâti
- Propriétés communales/ patrimoine public

Au cours de chaque réunion, sur base de cartes, le BEP présentait les principaux atouts et faiblesses identifiés pour les matières du jour. La FRW exposait les atouts, faiblesses et pistes de projets issus des consultations. La CCATM était ensuite invitée à réagir au diagnostic et à mentionner les changements importants attendus ainsi que des propositions de projets.



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FERNELMONT « L'aménagement du territoire (AT) à Fernelmont aujourd'hui, quels enjeux pour demain ? »

Ensuite, pour arrêter la liste définitive des projets/actions que la CCATM voulait proposer à la CLDR, la procédure suivante a été établie: chaque membre de la CCATM complétait individuellement un questionnaire en ligne, fourni par la FRW. Ce document reprenait une série de pistes de projets évoquées précédemment. Pour chaque piste, les

membres indiquaient s'ils jugeaient qu'il fallait la garder en cochant : oui/non/sans avis. La FRW a dépouillé les 16 questionnaires reçus et en a fait une synthèse, transmise à la CCATM. Celle-ci s'est ensuite réunie en huis clos, sans le BEP ni la FRW, **début février 2015**, pour débattre et se mettre d'accord sur la liste définitive des projets qu'elle soumettait à la CLDR.

Le tableau ci-dessous mentionne les propositions.



- Réflexion relative à un mode de gestion approprié des périmètres d'intérêt paysager
- Elaboration d'un PCDN
- Réalisation d'une étude et développement progressif du maillage/réseau écologique ; Création de zones refuges pour la faune
- Mise en œuvre de mesures visant à intégrer le bâti et/ou à inciter les plantations d'espèces indigènes
- Concrétisation du projet d'aménagement paysager dans le parc d'activités économiques (PAE) de Noville-Les-Bois
- Réalisation d'un inventaire photographique et géolocalisation du patrimoine (châteaux, grandes-fermes, potales,…)
- Réflexion sur le devenir des fermes en carré typiquement hesbignonnes
- Acquisition, restauration et valorisation des chapelles et/ou parrainage pour chapelles non privées ; Introduction de dossiers « petit patrimoine populaire »
- Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli
- Actions et outils d'information, de sensibilisation, de conseils et d'éducation dans le domaine de l'environnement tant naturel que bâti, y compris petit patrimoine
- Application de mesures préventives et répressives visant à améliorer la propreté, notamment des bords de routes
- Réalisation d'un guide/d'une charte sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement
- Application de mesures visant à améliorer la qualité des eaux en partenariat avec les Contrats de rivière
- Anticipation et gestion des inondations, notamment par l'amélioration de la connaissance du risque, l'aménagement des lits des rivières et des plaines alluviales, le contrôle des constructions et transformations, la promotion de bonnes pratiques culturales permettant de diminuer les coulées boueuses
- Elaboration d'un schéma de développement communal, comprenant notamment un diagnostic approfondi du territoire, une réflexion relative à la mise en œuvre de la ZACC de Marchovelette et des PCA de Pontillas ; la définition de territoires centraux, cœurs de villages et futurs périmètres U (étude approfondie du développement de Forville), une réflexion sur le développement de l'habitat (notamment sur les deux axes) et sur la notion de densité (immeubles à appartements inclus), etc.
- Adoption d'outils, d'orientation et/ou réglementaires (existant ou à créer), d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du (petit) patrimoine, comprenant notamment des mesures pour encourager les promoteurs à développer des lotissements au cœur des villages, pour une homogénéité urbanistique, une

préservation de la typologie de l'habitat, un respect du bâti ancien, une intégration harmonieuse du bâti contemporain, une intégration paysagère des projets de construction (anciens ou nouveaux), etc.

- Implantation de projets éoliens dans les zones favorables le long de l'autoroute
- Encouragement à la pratique du vélo (promouvoir le vélo, développer des pistes cyclables)
- Création de logements pour les jeunes, les ainés, les familles monoparentales, personnes précarisées, les personnes handicapées,… (petit volume, accessible financièrement (loyer modéré, logement tremplin, kangourou …), intergénérationnel, accès PMR, …)
- Développement de nouvelles formes de logements (densification, mitoyenneté, peu énergivores, community land trust, logements adaptables, habitat groupé, etc.)
- Elaboration et mise en œuvre du PCM pour améliorer les déplacements dans et hors commune, ainsi que l'accessibilité aux services, activités et transports en commun (itinéraire de transit vers les entités voisines, entrées de villages, effet de porte, sécurisation et dissuasion sur voiries communales, réseau de transport en commun de proximité, complémentarité vélo/bus)
- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Scolaire
- Localisation et aménagement d'arrêts multimodaux
- Création d'aires de covoiturage sur les deux axes Namur-Hannut et Huy-Eghezée et/ou à proximité des accès autoroutiers
- Création d'un réseau sécurisé de mobilité douce intra et intervillages (Réalisation et entretien de trottoirs, circuits pédestres, pistes cyclables,… à certains endroits identifiés et où il y a de la place, pour les déplacements « quotidiens» et de loisirs
- Encouragement à la création d'entreprises notamment d'économie sociale, polyvalentes, qui s'installeraient dans des locaux communaux, telles les maisons multi-services
- Création d'un ou plusieurs ateliers ruraux qui pourraient accueillir des PME et artisans en zone d'habitat à caractère rural (ZHCR)
- Maintien des écoles de village pour lutter contre le phénomène de cité dortoir
- Poursuite de la mise en valeur et de l'aménagement extérieur d'espaces de rencontre conviviaux et sécures, dans les villages où il y a une demande de la population
- Poursuite d'aménagements dans les cœurs de villages d'infrastructures de type maisons de village, maisons rurales, ...

In fine, au terme du processus d'élaboration du PCDR, après confrontation aux résultats des autres groupes de travail et réflexion de la CLDR, sur les 31 propositions du groupe, 30 ont été retenues dans ce PCDR.

Nombre de participants à la réunion du :
- 18 septembre 2014 : 15 présents ; 2 excusés
- 16 octobre 2014 : 13 présents ; 6 excusés
- 13 novembre 2014 : 16 présents ; 2 excusés

La CLDR

Suite aux candidatures reçues et à l'approbation de la composition de la CLDR par le Conseil communal, une première réunion de la Commission locale de développement rural a eu lieu **le 14 janvier 2015.**

La CLDR compte 38 membres (19 effectifs et 19 suppléants) dont 8 conseillers communaux.

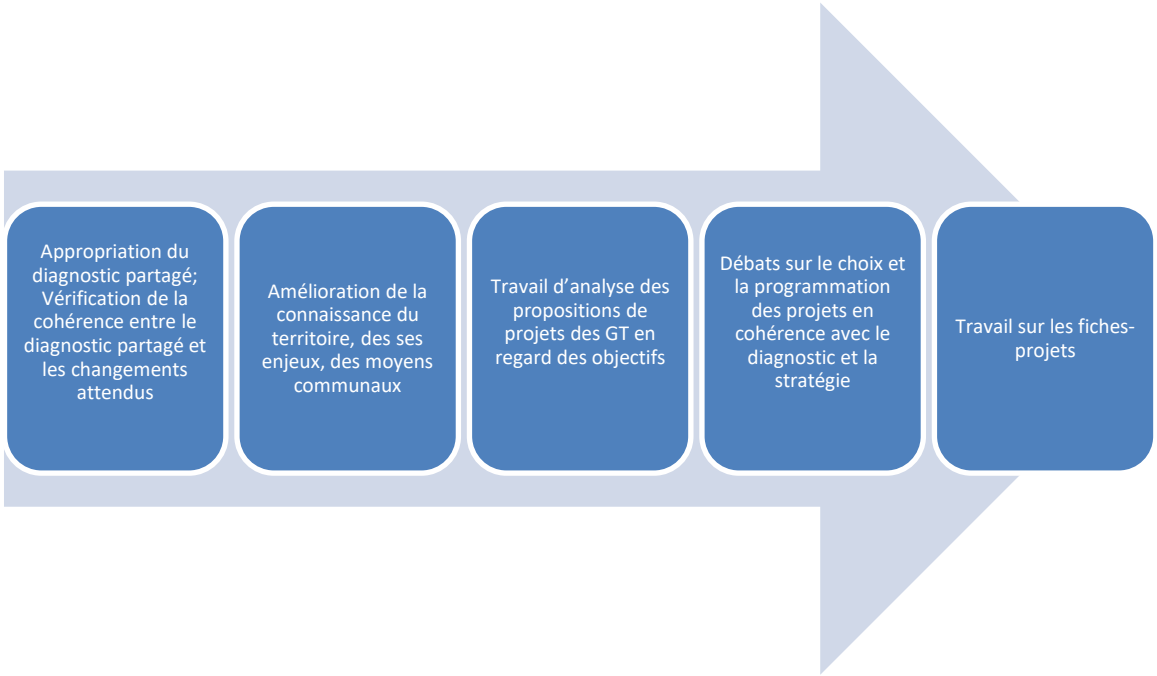


REPRESENTATIONS PRINCIPALES		STATUT	NOMS	REPRESENTATIONS SECONDAIRES
Milieu politique	**LDB**	Effectif	NIHOUL Jean-Claude	
		Suppléant	PLOMTEUX Christelle	
		Effectif	FRANCART Tanguy	
		Suppléant	JAVAUX Pascale	
		Effectif	DETHIER Vincent	
		Suppléant	HUBERTY Nicolas	
	EPF	Effectif	HENQUET Laurent	
		Suppléant	TARGEZ Marc	
Villages	**Bierwart**	Effectif	SINGH Guneet	Comités scolaires
		Suppléant	PAESSCHIERSSENS Jean-Marie	Vie culturelle, Groupements sportifs, PME, commerçants, indépendants
	Cortil-Wodon	Effectif	MATHIEU Vincent	Comités scolaires
		Suppléant	PENNING Roger	Aînés, Vie associative, Vie culturelle, Paroisse
	Forville	Effectif	LEMAIRE Julien	Table ronde vie associative, GT environnement
		Suppléant	GRANVILLE Laurence	
	Franc-Waret	Effectif	STASSART Xavier	
		Suppléant	VERSCHOORIS Gilles	
	Hemptinne	Effectif	SACRE Clara	Jeunes, Vie associative, Table ronde jeunesse, Table

				ronde vie associative
		Suppléant	DESCHAMPHELEIRE Sylvie	Vie associative
	Hingeon	Effectif	DORVAL Andy	Vie associative, Groupements sportifs
		Suppléant	PAULIN Didier	Jeunes, Agriculture, Environnement, Nouveaux habitants
	Marchovelette	Effectif	ROELEN Emile	
		Suppléant	LOUETTE François	Vie associative, Environnement
	Noville-Les-Bois	Effectif	MEURICE Gilbert	Table ronde vie associative
		Suppléant	RODEMBOURG Michel	GT environnement
	Pontillas	Effectif	SIMONS Dimitri	Table ronde vie associative,
		Suppléant	TROUSSART-KINET Sylvie	Table ronde vie associative
	Tillier	Effectif	BURETTE Lucie	Jeunes, femmes
		Suppléant	THOMAS André	Aînés, Secteur social, Table ronde vie associative
Milieu culturel/ associatif/ sportif		Effectif	COGELS Eric	Comités scolaires, Noville-Les-Bois, Jeunes, Secteur social, Table ronde jeunesse, GT économie, GT environnement
		Suppléant	NELISSE Julie	Hemptinne, Jeunes, CCATM
Milieu économique	**Agriculture**	Effectif	DELCOURT Jean	Noville-Les-Bois, commission agricole
		Suppléant	BAUDOIN Marc	Marchovelette, PME, commerçants, indépendants, Commission agricole
	Commerce/PME / Indépendants	Effectif	VANDERCAMME David	Table ronde vie associative
		Suppléant	SCHAAB Maxence	Forville; Aînés; jeunes; vie associative; vie culturelle; groupements sportifs; secteur social
Milieu social		Effectif	COCQUYT Thierry	Forville, CCATM

		Suppléant	DESMEDT Francine	Vie culturelle
Milieu environnemental		Effectif	PETERS Anne-Marie	Noville-Les-Bois
		Suppléant	CUYPERS Liliane	Noville-Les-Bois, Comités scolaires, Table ronde vie associative

La co-construction de l'avant-projet de PCDR par la CLDR a nécessité 13 réunions plénières, 1 visite de terrain et deux réunions de consultation, de janvier 2015 à février 2017. En résumé, le processus de construction est le suivant :



Le calendrier, les ordres du jour ainsi que le nombre de participants aux réunions de la CLDR se trouvent dans le tableau ci-dessous. Une description plus détaillée du travail de la commission est présentée dans les pages suivantes.

14/01/2015	**Installation CLDR ; ROI ; choix d'une méthode pour aider les membres à bien connaître le territoire**	*31 présents ; 7 excusés*
27/02/2015	**Appropriation du diagnostic ; Vérification de la cohérence entre le diagnostic et les objectifs**	*26 présents ; 10 excusés*
22/04/2015	**Présentation, par les membres, de leur village et hameaux**	*23 présents ; 9 excusés*
06/05/2015	**Présentation, par les membres, de leur village et hameaux**	*24 présents ; 9 excusés*
18/05/2015	**Présentation des parcs d'activités économiques ; Présentation des voies et moyens de la commune ; Présentation de certains concepts inscrits dans les**	*16 présents ; 17 excusés*

	propositions de projets ; Travail par objectif sur les projets proposés par les GT	
01/06/2015	**Poursuite du travail d'analyse des propositions de projets en regard des objectifs**	*19 présents ; 15 excusés*
17/06/2015	**Poursuite du travail d'analyse des propositions de projets en regard des objectifs**	*15 présents ; 16 excusés*
16/09/2015	**Visite de 4 sites faisant l'objet d'une proposition de projet**	*19 présents ; 9 excusés*
09/11/2015	**Débat sur le choix et la programmation des projets**	*18 présents ; 13 excusés*
02/12/2015	**Présentation des modifications proposées par le Collège suite à l'analyse de la programmation des projets présentée par la CLDR ; Programmation des projets**	*20 présents ; 9 excusés*
18/04/2016	**Présentation des contrats de rivière acteurs dans la gestion des cours d'eau (bilan et programme) ; Apport de modifications à la dernière version de la stratégie de développement du PCDR**	*17 présents ; 7 excusés*
15/09/2016	**Recueil des questions et remarques de la CLDR sur les fiches-projets rédigées par le BEP afin que l'auteur puisse les finaliser**	*17 présents ; 6 excusés*
16/01/2017	**Présentation de la stratégie du GAL Meuse@campagnes; Explications sur les dernières modifications apportées par l'auteur aux fiches-projets, pour avis de la CLDR**	*19 présents ; 6 excusés*
01/02/2017	**Approbation de l'avant-projet de PCDR et de la première demande de convention DR**	*18 absents ; 12 excusés*

En plus de ces réunions plénières, la CLDR a été invitée à participer à deux réunions supplémentaires, facultatives :

- ✓ Le **21 mars 2016**, à une réunion de consultation des habitants et associations de Forville concernant la rénovation et la réaffectation du bâtiment occupé par la poste (*12 participants dont 4 de la CLDR ; 7 excusés, dont 5 de la CLDR*). L'objectif de la réunion était de réfléchir à la réaffectation et aux travaux à effectuer dans le bâtiment au cas où la poste décidait de le quitter.

- ✓ Le **14 avril 2016**, à une réunion d'un GT « calendrier des associations » (*29 participants dont 6 de la CLDR ; 10 excusés, dont 7 de la CLDR*). Ayant décidé de mener rapidement ce projet, retenu par la CLDR, sans attendre l'approbation du PCDR, le Collège a



souhaité avoir l'avis des associations sur la solution la plus adéquate en regard de leurs attentes. Monsieur François LAUREYS (BEP) a présenté le projet « Smartcities by BEP », l'évolution de l'usage des outils numériques et les différentes possibilités pour la réalisation du calendrier des associations de Fernelmont. Au terme de la présentation et des débats, à l'unanimité les participants ont retenu l'idée d'une plateforme collaborative en ligne.

De manière plus détaillée, le travail de la CLDR s'est déroulé de la façon suivante :

Lors de la réunion du 14 janvier 2015, JC NIHOUL, Bourgmestre et Président de la CLDR, a accueilli les membres. Il les a remerciés : « *de s'être engagés dans cette opération communicative, participative et très importante pour la Commune de Fernelmont. En effet, il s'agit de définir l'avenir de la Commune pour les 10 prochaines années. Le programme communal de développement rural (PCDR), que la CLDR va proposer au Conseil communal, sera le fil rouge de quasi toutes les actions menées par la Commune au cours des 10 années à venir. Comme ce fut le cas lors de la première opération, cette ligne de conduite sera le fruit d'une réflexion partagée entre les mandataires et la population, et ce, tout au long du processus, puisque la CLDR a pour mission d'élaborer le programme et ensuite de suivre sa mise en œuvre*. »

La CLDR a amendé et approuvé le règlement d'ordre intérieur à proposer au Conseil communal.

Ensuite, la FRW a présenté les 4 intervenants qui accompagnent la CLDR dans son travail : La commune, l'auteur de projet (le Bureau économique de la province de Namur), le service public de Wallonie et la FRW.

Après avoir reçu des informations sur l'état d'avancement de l'opération en cours, la CLDR a réfléchi à une méthode lui permettant de bien appréhender le diagnostic, les ressources et problèmes du territoire afin, par la suite, de proposer une stratégie adaptée.



Outre la lecture du dossier socio-économique et du diagnostic partagé, parmi plusieurs options, elle a retenu la formule d'une présentation des villages et hameaux, en réunion plénière de la commission, par les membres de chaque village. En ce qui concerne les parcs d'activités économiques, elle a demandé au Bourgmestre de s'en occuper.

Pour préparer la réunion du **27 février 2015**, en annexe à leur invitation, les membres ont reçu un document à lire attentivement : la synthèse des principaux atouts et faiblesses (diagnostic partagé) et une proposition d'objectifs de développement, élaborée sur base des « changements attendus », formulés en réunions de consultation et de concertation.
Il était bien précisé qu'il s'agissait de propositions et que le rôle de la CLDR était d'en débattre, de la compléter, de l'amender, de l'améliorer. Il était également mentionné que ce document ne reprenait pas encore les propositions de projets car, dans un premier temps la CLDR devait travailler sur le diagnostic et sur les objectifs de développement. Et enfin, il était

rappelé qu'il s'agissait d'une SYNTHÈSE du diagnostic et que, s'ils souhaitaient plus de détails, les membres étaient invité à lire le dossier socioéconomique et les comptes-rendus des réunions, disponibles dans une dropbox et à l'administration communale.
Pour chaque défi, les membres étaient invités à préparer leurs réponses à 5 questions :

- Estimez-vous que la synthèse des constats importants est correcte et complète ? Sinon, que manque-t-il d'important ? Qu'est-ce qui n'est pas correct ?
- Les objectifs proposés mettent-ils en valeur les ressources du territoire, tant humaines que physiques ? Des ressources essentielles ont-elles été négligées ?
- Les objectifs proposés apportent-ils un remède aux problèmes ? Des problèmes essentiels ont-ils été négligés ?
- Si les objectifs proposés sont remplis, est-ce que, après 10 ans, le pari sera relevé ?
- Le défi est-il bien formulé ?

La réunion a commencé par quelques compléments d'information sur le contenu d'un PCDR et la mission de la CLDR. Ensuite, la CLDR s'est répartie autour de 4 tables, une par défi. Chaque table était animée soit par un AD soit par une personne du BEP.

Les participants de chaque table ont échangé leurs réponses aux 5 questions pour leur défi. Une fois le temps imparti écoulé, les membres changeaient de table pour découvrir le travail réalisé par le groupe précédent et l'enrichir. Et ainsi de suite de sorte que chaque groupe ait pu s'exprimer pour chaque défi.



Cette réunion a permis aux membres de bien s'approprier le contenu du diagnostic, de le compléter et de formuler des premiers objectifs cohérents avec le diagnostic :

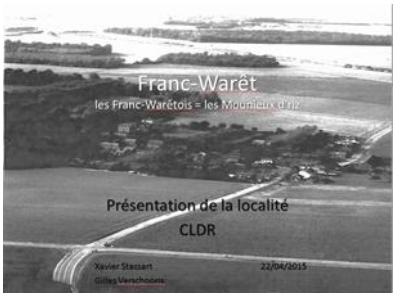
Défis	Objectifs
d'ici 2026, Fernelmont sera une commune attractive, dynamique et proactive qui aura renforcé son économie locale.	1. Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi 2. Susciter de développer les collaborations entre acteurs locaux 3. Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural 4. Mettre en valeur le potentiel touristique existant 5. Poursuivre la communication et la valorisation de l'image agricole auprès de la population 6. Améliorer la promotion et la visibilité des productions locales, de manière concertée avec les indépendants
d'ici 2026, à Fernelmont, les dynamiques villageoises seront encouragées et la communication	1. Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise. 2. Soutenir les associations et améliorer leur visibilité 3. Développer des projets inter et transcommunaux 4. Valoriser les capacités et ressources des aînés 5. Diversifier l'offre des activités pour les aînés

sera améliorée.	6. Améliorer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes, soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
d'ici 2026, à Fernelmont, les services à la population seront développés afin de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens	1. Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées,..) 2. Développer, professionnaliser et coordonner l'offre de services pour l'enfance et la petite enfance 3. Développer l'information sur les services proposés aux personnes âgées 4. Améliorer la sécurité des habitations 5. Améliorer la qualité des réseaux d'électricité et d'éclairage public 6. Développer les solutions alternatives de transport collectif 7. Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication
d'ici 2026, à Fernelmont, le cadre de vie rural sera amélioré dans le respect du développement durable.	1. Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci 2. Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité 3. Améliorer la sécurité des déplacements 4. Développer la mobilité douce 5. Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres 6. Etre « une commune propre » 7. Développer l'énergie durable : Soutenir le développement d'énergies alternatives et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie

En avril et mai 2015, soucieux de mieux connaître leur commune et de pouvoir donner des avis pertinents sur les projets, la CLDR a consacré deux réunions à la découverte des villages et hameaux, de leurs spécificités, atouts, faiblesses, attentes.

Les représentants de chaque village avaient le choix du support pour leur présentation (reportage photos, vidéos, textes, rallyes, fiches, témoignages, anciennes cartes postales, …). La FRW leur a fourni un canevas de présentation, ainsi que les éléments de diagnostic. L'objectif était de présenter les richesses, problèmes et enjeux de chaque village, en 15 minutes.

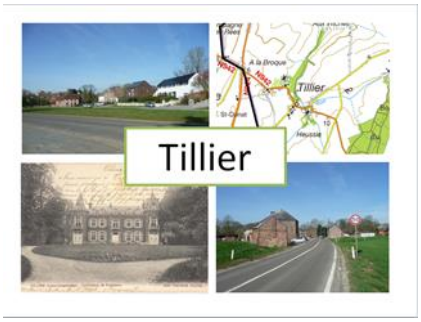
Pour illustrer le propos, ces quelques dias sont tirées des présentations de 5 villages.









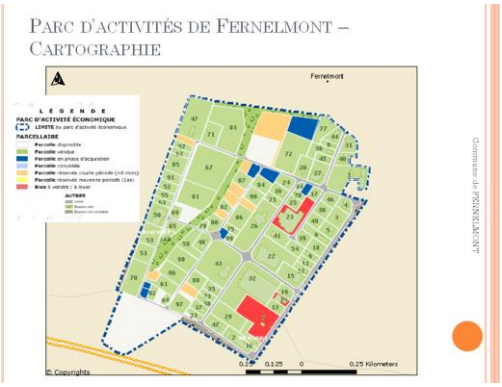


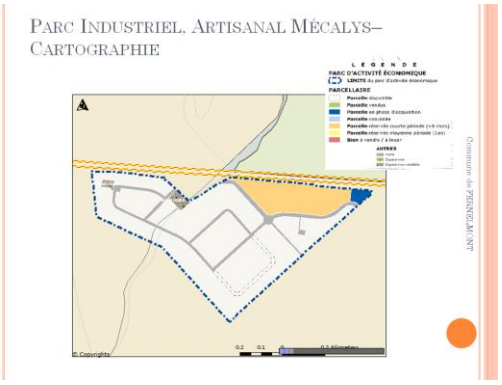
De leur propre initiative, suite à ces réunions, les représentants du village de Noville-Les-Bois ont organisé une réunion citoyenne pour présenter leur exposé et leur vidéo aux habitants de Noville et de Sart-d'Avril. Cette réunion a débouché sur la création d'un comité de citoyens. Aux étapes clés du processus, les représentants de Noville ont à nouveau réuni les habitants pour leur relayer les informations et recueillir leurs attentes.

En annexe à l'invitation de la réunion du **18 mai 2015**, la CLDR a reçu un document élaboré par la FRW : « Compilation des propositions de projets par objectif ». Il reprenait l'ensemble des propositions émises lors des consultations et concertations citoyennes. Ce document de travail a également servi de base aux réflexions des deux réunions suivantes de la CLDR. Les consignes données pour la lecture étaient :

- Notez vos questions d'incompréhension, sachant que les éléments surlignés de vert feront l'objet d'explications lors des prochaines réunions de la commission
- Notez les informations complémentaires que vous souhaitez donner par rapport à l'une ou l'autre proposition.

Avant d'entamer son travail d'analyse des projets, la CLDR a terminé son cycle d'exposés destinés à mieux connaître la commune. Le Bourgmestre lui a présenté les parcs d'activités économiques.





Ensuite, à la demande de la FRW, le Bourgmestre a expliqué les voies et moyens communaux. L'objectif était de donner quelques clés de compréhension à la CLDR afin qu'elle puisse proposer un programme ambitieux mais néanmoins réaliste au regard des moyens communaux.

Quelques éléments-clés de cette présentation:

- Les services administratifs sont rendus par 20 personnes. Parfois c'est « un peu juste» pour effectuer tout le travail. Lorsque le PCDR sera approuvé, le Collège envisage d'engager une personne supplémentaire, chargée entre autres du suivi du programme.
- Les 22 personnes du service travaux ont énormément de travail avec les écoles, les 210 km de voiries, les 350 km de sentiers, les 6500 ha du territoire, ….
- Les principales recettes de la commune viennent des transferts. La Commune génère très peu de recettes propres.
- La Commune de Fernelmont a une situation plutôt privilégiée par rapport à d'autres communes wallonnes car elle a vécu ces dernières années un développement de l'habitat avec des personnes ayant un emploi (et donc des revenus).
- Pour réaliser les « gros » projets du PCDR, la commune devra emprunter. Il est important de garder en mémoire que la volonté des mandataires est de maintenir une charge d'emprunt d'environ 10 à 12% de l'ensemble des dépenses.
- La commune a quelques réserves dont une partie pourra servir aux projets du PCDR.

Après avoir bénéficié de ces informations, la CLDR a entamé son travail d'analyse des propositions de projets. Dans un premier temps, il lui était demandé :

- de prendre connaissance des projets proposés,
- de vérifier la cohérence entre les projets et les objectifs, et de proposer des nouveaux projets si nécessaire,
- de ne pas encore supprimer certains projets. Cette tâche serait effectuée par la suite, lorsque les membres auraient toutes les informations nécessaires pour le faire.

Pour chaque objectif, la FRW posait 4 questions:

1. Avez-vous encore des incompréhensions par rapport aux projets proposés?
2. Parmi les projets proposés, y en a-t-il qui sont réalisés ou en cours de réalisation depuis 2013 (lot 0)?
3. Avez-vous des informations complémentaires concernant les projets proposés?

4. Avez-vous d'autres propositions?

Au cours de cette réunion, la CLDR a passé les trois premiers objectifs du défi 1 en revue et a émis des remarques.

Pour ne pas surcharger cette partie 2 du PCDR, un exemple de ces remarques est mentionné en annexe 12. L'ensemble a été consigné dans les comptes-rendus de réunion.



Chaque fois qu'un concept, potentiellement méconnu, était mentionné dans une proposition, la FRW fournissait des explications. C'est ainsi qu'au cours des 3 réunions de travail sur les projets, elle a explicité les concepts suivants : Taxi social ; Maison de village ; ADL ; Maison des jeunes ; Service d'insertion sociale ; Entreprise d'économie sociale ; Formules alternatives au transport en commun ; CEFER ; CCCA ; GAC ; maison multiservices ; atelier rural ; schéma de développement communal ; Remembrement / empierrement ; Logement kangourou ; Maison d'accueil communautaire (MAC) ; logement intergénérationnel ; Agence immobilière sociale (AIS) ; milieux d'accueil subventionnés ; Accueil extrascolaire ; Plan de déplacements scolaires ; Panneaux d'informations citoyens ; Arrêts multimodaux ; Opération « été solidaire » ; UTAN ; Contrats de rivière ; PCDN ; Maison rurale.

Lors de la réunion du **1er juin**, les participants ont travaillé sur les trois derniers objectifs du défi 1 ainsi que les 7 objectifs du défi 3. Ils ont terminé leur analyse **le 17 juin** avec les objectifs des défis 2 et 4.

Le Collège a souhaité montrer 4 sites faisant l'objet d'une pré-fiche afin que les membres de la CLDR puissent se rendre compte de l'état dans lequel ils sont et des opportunités qu'ils offrent. La visite a été organisée **le 16 septembre 2015.**

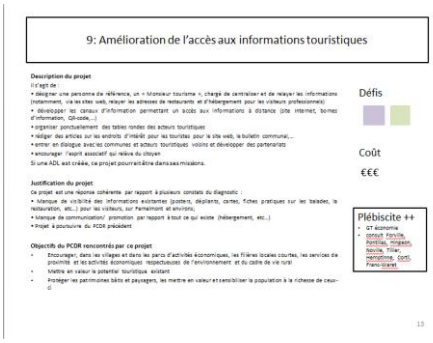
Les 4 sites sont :

- Le presbytère de Noville-Les-Bois
- Le bâtiment communal de la rue Mahy à Noville –Les-Bois
- Le site de l'ancien hall de voirie à Noville-Les-Bois
- La maison de la ruralité et les locaux annexes à Forville



Le presbytère de Noville-Les-Bois

Pour préparer la réunion du **9 novembre 2015**, chaque membre de la CLDR a reçu un questionnaire sur l'utilité des projets. Individuellement, il pouvait y répondre en ligne ou sur papier, de façon confidentielle. Cela a permis à chacun(e) de se positionner, à tête reposée, chez lui, en prenant le temps de se plonger dans la dernière version du « livret de projets ».
Pour chaque projet, le livret fournissait différentes indications utiles pour juger de sa pertinence:


9: Amélioration de l'accès aux informations touristiques

Description du projet

Il s'agit de :

- désigner une personne de référence, un « Monsieur tourisme », chargé de centraliser et de relayer les informations (notamment, via les sites web, relayer les adresses de restaurants et d'hébergement pour les visiteurs professionnels)
- développer les canaux d'information permettant un accès aux informations à distance (site internet, bornes d'information, QR-code,…)
- organiser ponctuellement des tables rondes des acteurs touristiques
- rédiger des articles sur les endroits d'intérêt pour les touristes pour le site web, le bulletin communal,…
- entrer en dialogue avec les communes et acteurs touristiques voisins et développer des partenariats
- encourager l'esprit associatif qui relève du citoyen

Si une ADL est créée, ce projet pourrait être dans ses missions.

Justification du projet

Ce projet est une réponse cohérente par rapport à plusieurs constats du diagnostic :

- Manque de visibilité des informations existantes (posters, dépliants, cartes, fiches pratiques sur les balades, la restauration, etc…) pour les visiteurs, sur l'aménagement et environs;
- Manque de communication/ promotion par rapport à tout ce qui existe (hébergement, etc…)
- Projet à poursuivre du PCDR précédent

Objectifs du PCDR rencontrés par ce projet

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci

Défis

Coût

€€€

Plébiscite ++

- GT économie
- concurt Forville, Famille, Hirgaux, Noville, Tillier, Hérbaimont, Cont, Francdidier

13

- L'intitulé du projet
- Sa description
- Sa justification
- Les objectifs rencontrés
- Les défis auxquels il contribue
- Une idée du coût
- L'origine de la demande

31 membres (sur 37) ont analysé les 92 propositions de projets et estimé le degré d'utilité de chacune. Cette méthode a permis d'identifier les projets qui faisaient l'unanimité (soit unanimement jugés utiles, soit unanimement jugés pas ou peu utiles) et ceux pour lesquels les avis étaient partagés.

La FRW a réceptionné les questionnaires et les a dépouillés.

En réunion, la CLDR a débattu des projets et de leur répartition en 3 lots, sur proposition de la FRW, suite au dépouillement des questionnaires.

Répartis en deux groupes (A et B), les participants ont débattu sur base des documents suivants :

- La liste des projets qui pourraient être en lot 1
- La liste des projets qui pourraient être en lot 2
- La liste des projets qui pourraient être en lot 3
- La liste des projets à supprimer

Le but des débats était de voir si les lots convenaient. Les deux groupes ont proposé de changer des projets de lot, d'en regrouper et d'en supprimer, en argumentant leurs avis.

Les AD leur ont rappelé que :

- Le contenu du PCDR doit être réaliste. Il est inutile d'envisager trop de projets dans chaque lot car ni la Commune ni la Wallonie n'auront les moyens nécessaires pour les mener à bien.
- Les projets doivent être cohérents par rapport au diagnostic et aux objectifs de développement retenus par la CLDR.
- Un PCDR est un outil dynamique ; Cette programmation dans le temps reste souple.

Il a été convenu de se référer à l'arrêté du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 qui indique que les projets du lot 1 doivent être réalisés « dans un délai de» 3 ans, ceux du lot 2 « dans un délai de» 6 ans et du lot 3 « dans un délai de» 10 ans.



Le résultat du travail des deux groupes est conséquent et, pour ne pas alourdir le texte, est en annexe 13.

Le Collège a analysé la faisabilité de la proposition de programmation remise par la CLDR en termes de moyens humains, financiers et d'opportunités. Comme l'a précisé le Bourgmestre, le Collège a effectué ce travail dans un esprit constructif. Son intention était bien de respecter au maximum les propositions de la CLDR. Le Collège a étudié les lots sous différents angles, complémentaires :

- La situation patrimoniale et l'urgence d'intervenir sur certains bâtiments
- Les moyens financiers de la Commune mais aussi de la Wallonie
- Le programme politique de la Commune, la volonté du Collège étant de faire coïncider le plus possible les souhaits des élus au début de leur mandature et ceux de la population
- La faisabilité des projets en 10 ans (le Collège ne souhaite pas que son PCDR comporte des projets très beaux en théorie mais qui ne se réaliseront jamais. En effet, cela entraîne des déceptions)
- La nécessité d'un programme équilibré, présentant une forte cohérence entre le diagnostic et la programmation des projets, ainsi que la volonté d'être en totale adéquation avec les enjeux et les politiques wallonnes (le Collège a estimé que des réponses à des problématiques importantes telles que la santé, le logement, le vieillissement de la population, la petite enfance, etc…, ne pouvaient pas être en lot 3 comme proposé par la CLDR)

Lors de la réunion de CLDR du **2 décembre 2015**, le Président a présenté les décisions du Collège suite à cette analyse, en motivant les modifications apportées. La CLDR a reçu en séance des documents comprenant les modifications et les explications du Collège. Les modifications étaient de 4 types :

- Regroupements de projets
- Arbitrage entre les avis des deux groupes qui s'étaient prononcés lors de la réunion précédente
- Reformulation
- Changement de lot

Lors de cette réunion, la CLDR a arrêté le programme qu'elle souhaitait présenter au Conseil Communal. Le Collège a approuvé cette proposition et a commandé la rédaction des fiches-projets au BEP.

Les lots arrêtés par la CLDR lors de cette réunion sont en annexe 14.

La CLDR a souhaité avoir des informations sur les actions des contrats de rivière. En effet, ce sont des outils complémentaires au PCDR. Le projet «Application de mesures visant à améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface, en partenariat avec les Contrats de rivière » a été retenu par la CLDR dans le lot 0 de ce PCDR. En effet, la commune de Fernelmont est partenaire des contrats de rivière « Haute Meuse » et « Meuse aval » depuis de nombreuses années et compte bien poursuivre les actions dans les années à venir.

Profitant du fait que les contrats de rivière étaient en phase de programmation de leur nouveau plan d'actions, les deux coordinateurs, Monsieur Samuel Vander Linden pour l'ASBL Contrat de Rivière Meuse aval et Monsieur Frédéric Mouchet de l'ASBL Contrat de rivière Haute Meuse sont venus, le **18 avril 2016**, présenter ce qu'est un contrat de rivière, quelques points noirs relevés sur le territoire de Fernelmont ainsi que quelques actions menées.

En fin de réunion, ils ont demandé aux membres de leur envoyer leurs idées d'actions afin de les intégrer dans leur nouvelle programmation.

En deuxième partie de réunion, la CLDR a pris connaissance des modifications proposées par le BEP à la stratégie (défis et objectifs). En effet, en rédigeant le PCDR, l'auteur a suggéré de regrouper certains objectifs.



La CLDR a marqué son accord sur les modifications suivantes :

- Sous le défi 1, réduire le nombre d'objectifs de 6 à 5, en regroupant les deux objectifs 1.C et 1.F. car ils sont très liés (Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural / Améliorer la promotion et la visibilité des productions locales, de manière concertée avec les indépendants.)

- Sous le défi 2, Supprimer l'objectif 2.C et modifier le 2.D en « Diversifier l'offre des activités pour les aînés et conserver leur participation à la vie villageoise » car cela correspond mieux à la demande des aînés.

- Sous le défi 3, supprimer l'objectif 3.C car il est repris dans le 3.E et ajouter « pour toutes les catégories d'âges » à ce dernier.

Par contre, sous le défi 4, la CLDR n'a pas souhaité regrouper les objectifs 4.B et 4.E. Les membres souhaitaient conserver un objectif spécifique « commune propre ». Celui-ci ne se limite en effet pas à la protection de l'environnement naturel. Il couvre d'autres domaines tels que la valorisation des déchets par exemple.

En ce qui concerne le fil rouge, la CLDR n'était pas satisfaite par la proposition « intégrer le développement rural à la lumière des défis de l'aménagement du territoire (SDER et CoDT) et des défis technologiques. ». Elle a estimé qu'il s'agissait de moyens et pas d'un fil rouge. En effet, un fil rouge, c'est «une métaphore qui désigne un fil conducteur. Il s'agit d'une idée directrice que l'on retrouve de façon récurrente et qui assure la cohérence d'un ensemble en se faisant point de repère ». En conséquence, la commission a suggéré de supprimer le fil rouge.

Par la suite, **en juin 2016,** lorsque le BEP lui a présenté les fiches-projets rédigées, le Collège a demandé à la CLDR, par mail et courrier postal, si elle était d'accord d'apporter quelques modifications, à savoir :

a) <u>faire « remonter » 4 projets du lot 2 en lot 1 :</u>
- Elaboration d'un schéma de développement communal
- Réalisation d'une étude de l'existant et de ce qui est à faire pour le remaillage écologique du territoire
- Création d'une agence de développement local
- Utilisation de terrains et de bâtiments publics pour la création de logements publics

b) Déplacer les projets « Développement de l'accueil extrascolaire » et « Réalisation d'un calendrier annuel des activités récurrentes organisées par l'ensemble des associations locales » dans le lot 0, ces projets étant en effet bien en cours.

c) Déplacer la fiche « Rénovation et aménagement des locaux de la poste et de leurs abords à Forville » du lot 1 en lot 3, la poste ayant finalement décidé de rester dans les locaux.

La CLDR a marqué son accord sur ces propositions.

Les lots arrêtés par la CLDR lors de cette réunion sont en annexe 15.

Le **15 septembre 2016**, la CLDR a proposé de **faire remonter la FP « Mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé » en lot 1**. En effet, elle a considéré qu'il s'agissait d'une problématique importante, à traiter rapidement, notamment via un GT qui pourrait être rapidement mis en place pour organiser des conférences, actions de sensibilisation, etc… dans ce domaine.

Les membres ont ensuite émis une série de questions et de remarques sur les fiches.

Lors de la réunion du 16 janvier 2017, le GAL Meuse@campagnes est venu présenter sa stratégie afin, entre autres, de montrer les synergies entre les deux programmes à la CLDR. Ensuite le BEP a expliqué les dernières modifications apportées aux fiches-projets. La CLDR a remis un avis positif sur le tableau récapitulatif suivant :



Lot 1

1. Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-Les-Bois
2. Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en logement tremplin et maison de village
3. Création d'un tronçon pédestre
4. Création d'une ADL ou structure de développement locale
5. Elaboration d'un schéma de développement communal
6. Réalisation d'une étude sur le potentiel écologique existant
7. Réalisation d'un cadastre de terrains et de bâtiments publics
8. Mise en place d'actions de promotion et de conseils à la santé

Lot 2

1. Aménagement d'une aire sportive à Marchovelette
2. Création et entretien d'un circuit valorisant le patrimoine
3. Aménagement de la place communale de Hemptinne
4. Placement et utilisation des panneaux d'information citoyen
5. Développement du service de transport offert par le CPAS
6. Aménagement d'une aire conviviale, de jeux et de sport à Hingeon
7. Amélioration de la signalétique
8. Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries
9. Démarches vers les nouveaux habitants
10. Construction d'une halle
11. Etude des besoins, évaluation et développement éventuel de milieux d'accueil

subventionnés
12. Développement d'initiatives en faveur des aînés et intergénérationnelles
13. Mise en œuvre et promotion du plan de mobilité
14. Aménagement du Baty de Bierwart

Lot 3

1. Rénovation de la poste et de ses abords à Forville
2. Aménagement du Warichet à Pontillas
3. Amélioration de l'accès à la lecture publique
4. Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif
5. Rénovation des installations réservées au football à Forville
6. Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas
7. Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli
8. Création d'une plate-forme jeunes, constitution d'un réseau d'adultes référents ou d'une autre structure de type
9. Création d'une maison de village à Hingeon
10. Création d'une maison de village à Marchovelette
11. Organisation d'activités intervillages
12. Positionnement dans un projet-pilote commune étoilée
13. Recherche et mise en oeuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux publics
14. Encouragement à la mise à disposition de terrains publics et privés pour potagers et vergers partagés
15. Aménagement par le BEP d'une maison multiservices dans le PAE de Noville-Les-Bois
16. Examen de l'opportunité de création de structures de type ateliers ruraux
17. Elargissement des lieux de vente de produits locaux
18. Création d'un maillage de mobilité douce
19. Création de logements publics
20. Création d'une maison rurale polyvalente

C'est finalement le **1er février 2017**, au terme d'une soirée conviviale, **que l'avant-projet de PCDR a été approuvé à l'unanimité ainsi que la première demande de convention**.

8. Annexes

- Annexe 1 : Tableau chronologique de la participation
- Annexe 2 : Délibération du Conseil communal du 22 décembre 2008
- Annexe 3 : Délibération du Conseil communal du 24 mai 2012
- Annexe 4 : Délibération du Conseil communal du 20 novembre 2014
- Annexe 5 : Extrait de la délibération du Conseil communal du 23 février 2017
- Annexe 6: Diagnostic posé par les agriculteurs
- Annexe 7 : Synthèse des résultats de l'enquête auprès des associations
- Annexe 8 : Résultats de la consultation des Directeurs d'école

- Annexe 9 : liste des « points noirs sécurité routière » issue des consultations villageoises
- Annexe 10 : Diagnostic posé par les aînés et acteurs de la santé
- Annexe 11: Composition des groupes de travail, tables rondes et commissions
- Annexe 12 : Exemple de remarques de la CLDR pour un objectif
- Annexe 13 : Résultats du travail de choix et de programmation de la CLDR, en deux sous-groupes.
- Annexe 14 : Première version de programmation par la CLDR
- Annexe 15 : Deuxième version de programmation par la CLDR

Annexe 1 : tableau chronologique de la participation

	DATE	QUI ?	INFORMATION	CONSULTATION	CONCERTATION / COPRODUCTION
2013	**01>02/2013**	Collège communal		**X**	
	05/02/2013	Personnel communal et paracommunal	**X**		
	02>04/2013	Conseil communal		**X**	
	30/01/2013	ALE		**X**	
	30/01/2013	CPAS		**X**	
	30/01/2013	DNF		**X**	
	07/02/2013	Agriculteurs		**X**	
	19/02/2013	ADL		**X**	
	20/02/2013	CEFER		**X**	
	12/11/2013	Écoles		**X**	
	09/12/2013	PALE	**X**		
	30/04/2013	Collège communal		**X**	
	06/2013	Enquête auprès des associations		**X**	
	23/09/2103	CCCA		**X**	
	04/11/2013	Habitants de Tilier	**X**	**X**	
	06/11/2013	Habitants de Marchovelette	**X**	**X**	
	14/11/2013	Habitants de Pontillas	**X**	**X**	
	18/11/2013	Habitants de Forville	**X**	**X**	
	20/11/2013	Habitants de Hingeon	**X**	**X**	
	25/11/2013	Habitants de Franc-Warêt	**X**	**X**	
	27/11/2013	*Habitants de Bierwart*	***X***	***X***	
	02/11/2013	Habitants de Noville-les-Bois	**X**	**X**	
	05/11/2013	Habitants de Hemptinne	**X**	**X**	
	09/11/2013	Habitants de Cortil-Wodon	**X**	**X**	
2014	**19/03/2014**	Jeunes et acteurs de la jeunesse		**X**	
	26 /03/2014	Acteurs de la vie associative, culturelle et sportive		**X**	
	09/04/2014	Table ronde jeunesse			**X**
	28/04/2014	Table ronde des			**X**

	DATE	QUI ?	INFORMATION	CONSULTATION	CONCERTATION / COPRODUCTION
		acteurs de la vie associative, culturelle et sportive			
	14/05/2014	Commission agricole		**X**	
	19/05/2014	CCCA			**X**
	20/05/2014	CCATM	**X**		
	27/05/2014	GT « économie-emploi »			**X**
	05/2014	Bulletin communal – présentation du diagnostic partagé	**X**		
	12 /06/ 2014	GT « environnement »			**X**
	24 /06/2014	Table ronde des acteurs du logement			**X**
	23/06/2014	Commission agricole			**X**
	18/09/2014	CCATM			**X**
	16/10/2014	CCATM			**X**
	21/10/2014	Imaje		**X**	
	13/11/2014	CCATM			**X**
2015	**14/01/2015**	CLDR			**X**
	27/02/2015	CLDR			**X**
	22/04/2015	CLDR			**X**
	06/05/2015	CLDR			**X**
	18/05/2015	CLDR			**X**
	01/06/2015	CLDR			**X**
	17/06/2015	CLDR			**X**
	16/09/2015	CLDR			**X**
	09/11/2015	CLDR			**X**
2016	**21/03/2016**	Habitants et associations de Forville		**X**	
	14/04/2016	GT « calendrier des associations »			**X**
	18/04/2016	CLDR			**X**
	15/09/2016	CLDR			**X**
2017	**16/01/2017**	CLDR			**X**
	01/02/2017	CLDR			**X**

Annexe 2 : délibération du Conseil communal du 22 décembre 2008

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de NAMUR
Commune de FERNELMONT

Séance du : **22 décembre 2008**

Présents : Monsieur NIHOUL, **Bourgmestre-Président;**
Monsieur VIGNERON, Madame PIRLET, Monsieur MAILLEUX, Madame PARADIS-DESMEDT, **Échevins;**
Monsieur DELATTE, **Président du CPAS ;**
Monsieur CLEMENT, Madame PLOMTEUX, Messieurs SMAL, ~~TARGEZ~~, HOUBOTTE, DESPY, ~~FONTAINE~~, Mademoiselle SELVAIS, Monsieur RENNOTTE et Mesdames PEERENBOOMS-LIZEIN et JAVAUX, **Conseillers;**
Monsieur TILMAN, **Secrétaire.**

OBJET : Développement rural

Le CONSEIL COMMUNAL,
- VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, art. L1122-30 et L1222-3 ;
- VU le décret du 06 juin 1991 et l'Arrêté de l'ERW du 20 novembre 1991 relatifs au Développement Rural ;
- VU sa délibération en date du 4 avril 1993 décidant de mener une opération de développement rural et de choisir la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;
- VU sa délibération en date u 11 décembre 1997 approuvant le projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) de FERNELMONT ;
- VU l'arrêté du Gouvernement Wallon en date du 11 juin 1998 approuvant ledit P.C.D.R.;
- ATTENDU que l'Opération de Développement Rural entreprise il y a près de 14 ans arrive à son terme le 31 décembre 2008, le P.C.D.R. ayant une durée de validité de 10 années ;
- CONSIDERANT Que l'opération susmentionnée a permis la réalisation de nombreux projets bénéfiques tant pour la Commune de FERNELMONT que pour sa population ;

DECIDE, à l'unanimité :
Art. 1 : - du principe de relancer une opération de développement rural et de solliciter du Ministre ayant le développement rural dans ses attributions la possibilité de mener une seconde opération à FERNELMONT ;
Art. 2 : - cette opération s'inscrira dans la philosophie d'un agenda 21 local ;
Art. 3 : - de maintenir la Commission Locale de Développement Rural en place afin d'assurer le suivi de la convention d'exécution et des travaux des Groupes de Travail, de même que d'émettre des avis sur les dossiers qui lui sont soumis par les Collège et Conseil communaux ;
Art. 4 : - de faire appel à la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;
Art. 5 : - de transmettre la présente délibération au Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Agriculture, Services extérieurs du Développement Rural, pour disposition ainsi qu'à Monsieur le Ministre LUTGEN, ayant le Développement rural dans ses attributions ;

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) A. TILMAN

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) J.-C. NIHOUL

Le Secrétaire,

A. TILMAN

Administration Communale de FERNELMONT - NAMUR

Le Bourgmestre,

J.-C. NIHOUL

Annexe 3 : Délibération du Conseil communal du 24 mai 2012

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de NAMUR

Commune de FERNELMONT

Séance du : **24 mai 2012**

Présents : Monsieur NIHOUL, **Bourgmestre-Président** ;
Madame PIRLET, Madame PARADIS, Madame PLOMTEUX et Monsieur DESPY, **Échevins** ;
Monsieur Joseph DELATTE, **Président du CPAS** ;
Messieurs VIGNERON, CLEMENT, SMAL, ~~TARGEZ~~, HOUBOTTE, Mademoiselle SELVAIS, Monsieur RENNOTTE, Madame JAVAUX, Monsieur FRANCART et ~~Madame ANGLICUS~~;
Conseillers ;
Madame Demaerschalk, **Secrétaire f.f.**

OBJET : Convention d'auteur de projet à passer avec le BEP pour l'établissement du Plan Communal de Développement Rural : approbation.

Le CONSEIL COMMUNAL,
VU les articles L1122-30 et L1222-4 du Code de la Démocratie Locale ;
VU la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics de travaux et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services (M.B. du 22/01/94) modifiée par les A.R. du 10 janvier 1996 (M.B. du 26/01/96) et du 18 juin 1996 (M.B. du 25/06/96);
VU les A.R. d'application de la loi du 24 décembre 1993 susvisée, à savoir celui du 08 janvier 1996 (M.B. du 26.01.96 et du 25/02/1997), celui du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions des travaux publics et son annexe, le cahier général des charges (M.B. du 18.10.96), ainsi que celui du 29 janvier 1997 fixant la date de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi et des mesures d'exécution des marchés publics (M.B. du 13/02/97 et du 25/02/97) ;
VU le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales afin d'en optimaliser l'exercice (M.B. du 21.12.2007) ;
VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique du 14 février 2008 sur la tutelle administrative ;
VU le décret du 06 juin 1991 et l'Arrêté de l'ERW du 20 novembre 1991 relatifs au Développement Rural ;
VU sa délibération en date du 4 avril 1993 décidant de mener une opération de développement rural et de choisir la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;
VU sa délibération en date du 11 décembre 1997 approuvant le projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) de FERNELMONT ;
VU l'arrêté du Gouvernement Wallon en date du 11 juin 1998 approuvant ledit P.C.D.R.;
ATTENDU que l'Opération de Développement Rural entreprise est arrivée à son terme le 31 décembre 2008, le P.C.D.R. ayant une durée de validité de 10 années ;
CONSIDERANT Que l'opération susmentionnée a permis la réalisation de nombreux projets bénéfiques tant pour la Commune de FERNELMONT que pour sa population ;
VU sa délibération du 22 décembre 2008 décidant :

- du principe de relancer une opération de développement rural et de solliciter du Ministre ayant le développement rural dans ses attributions la possibilité de mener une seconde opération à FERNELMONT ;
- cette opération s'inscrira dans la philosophie d'un agenda 21 local ;
- de maintenir la Commission Locale de Développement Rural en place afin d'assurer le suivi de la convention d'exécution et des travaux des Groupes de Travail, de même que d'émettre des avis sur les dossiers qui lui sont soumis par les Collège et Conseil communaux ;
- de faire appel à la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;
- de transmettre la présente délibération au Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Agriculture, Services extérieurs du Développement Rural, pour disposition ainsi qu'à Monsieur le Ministre LUTGEN, ayant le Développement rural dans ses attributions ;

VU la lettre du 19 mai 2011 aux termes de laquelle Monsieur LUTGEN, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, informe la Commune qu'il marque son accord pour le lancement d'une nouvelle opération de développement rural et qu'il a sollicité la Fondation Rurale de Wallonie pour accompagner Fernelmont à partir de 2011 ;
VU la délibération du Conseil Communal du 22 juillet 2011 décidant:
- de renouveler sa décision de principe de relancer une opération de développement rural à Fernelmont ;
- de marquer son accord sur le projet de convention d'accompagnement de cette opération de développement rural et son annexe, établis entre la Fondation Rurale de Wallonie et la Commune, tels que rédigés ci-dessus ;
- de charger le Collège Communal de l'exécution de la présente convention ;
- de transmettre un exemplaire de la convention en cause dûment signée pour accord à la Fondation Rurale de Wallonie ;
- Copie de la présente décision sera transmise à Monsieur le Ministre de la Ruralité, à Monsieur le Gouverneur de la Province et à Monsieur le Directeur Général de la Fondation Rurale de Wallonie.

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner au plus tôt un auteur de projet pour l'établissement du PCDR de la Commune ;
ATTENDU QUE le Bureau Economique de la Province de Namur avait été désigné comme auteur de projet du précédent PCDR ; QUE celui-ci a été réalisé avec la plus grande satisfaction de la Commune ;
VU la délibération du Conseil Communal du 24 mars 2011 décidant (entre autres) :
- de marquer son accord sur l'élaboration d'une politique énergétique sur le territoire communal ;
- d'approuver la convention à conclure avec le Bureau Economique de la Province visant à lui confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration d'une politique énergétique communale telle que rédigée ci-dessus;

CONSIDERANT QUE la politique énergétique que la Commune souhaite entreprendre sur le territoire communal pourra être reprise dans le cadre de la nouvelle opération de développement rural ; QUE le BEP a été désigné pour assister la Commune dans cette politique ; QUE la procédure a déjà été entamée ;
ATTENDU QUE le BEP développe un projet d'assistance pour l'élaboration de ce type de politique ; QUE le B.E.P dispose de l'expertise suffisante dans ce dossier ;
VU l'affiliation de la Commune de FERNELMONT à la Société intercommunale Bureau économique de la Province de Namur « BEP » ;
ATTENDU Que cette affiliation permet à la Commune de confier des missions d'études et d'assistance à l'Intercommunale sans devoir recourir à une procédure de marché public de services en application de l'article 3 §2 de la loi du 24 décembre 1993 susvisée et sur base de l'application du principe jurisprudentiel européen du contrôle analogue;
VU la convention proposée par le Bureau Economique de la Province de Namur en vue de lui confier la mission d'auteur de projet du Programme de Développement rural de la Commune de Fernelmont :

Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural à Fernelmont

ENTRE
La Commune de Fernelmont, représentée par Monsieur Jean-Claude Nihoul, Bourgmestre, et, Cécile Demaerschalk, Secrétaire Communale f.f., ci-après dénommée "la Commune"
ET
Le Bureau Economique de la Province de Namur, ci-après dénommé "auteur de projet", représenté par Messieurs Robert JOLY, Président et R. DEGUELDRE, Directeur Général, d'autre part,
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
Le marché concerné a pour objet l'établissement du Programme Communal de Développement Rural de Fernelmont et tiendra lieu d'Agenda 21 local dans le respect des principes du développement durable par une prise en compte des aspects économiques, sociaux et culturels, et environnementaux à tous les stades de son élaboration, puis de sa mise en oeuvre.
Ce Programme sera établi conformément au décret du Conseil Régional Wallon en date du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi qu'à l'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 20 novembre 1991 portant exécution dudit décret.
ARTICLE 2
La mission comprend les éléments suivants :
Etape 1: Elaboration du Programme Communal de Développement Rural
Il comprendra :
1. Une description des caractéristiques socio-économiques de la Commune (partie I) comprenant:

NB : Si la commune possède déjà une description de certaines caractéristiques socio-économiques récentes, correspondant au prescrit du décret du 06 juin 1991, établies via un Schéma de Structure, un Plan communal de mobilité, ... cet inventaire sera utilisé (renvoi, résumé et/ou extraits avec mention de la source) afin d'éviter du travail et des dépenses inutiles. Les honoraires de cette partie seront revus en conséquence.

1.1 Les documents cartographiques suivants :

□ Une carte du territoire communal indiquant au moins :

- les types d'occupation du sol
- les voies de communication et les espaces publics
- les principales infrastructures techniques
- les cours d'eau
- la structure du bâti (noyaux)

□ Une carte du territoire communal reprenant le patrimoine communal bâti ou non, présentant en outre les zones d'espace vert, les zones d'intérêt paysager, les sites classés, les parcs naturels et les réserves arrêtées en fonction de la législation sur la conservation de la nature;

□ Une carte de localisation des différents projets.

1.2 Un diagnostic socio-économique reprenant:

A. La présentation succincte des caractéristiques générales de la commune : synthèse de la description des caractéristiques socio-économiques, environnementales, culturelles et analyse des données qui y sont présentées ; (Document essentiel qui présente l'analyse de la situation existante et les conclusions de l'ensemble de la première partie.)
B. Le profil socio-économique de la commune
□ Démographie
□ Economie et emplois
□ Logements et parc immobilier
C. Le contexte territorial
□ Occupation du sol
□ Environnement bâti
□ Environnement naturel
□ Paysage
□ Outils et règlements de gestion territoriale
□ Nuisances et pollutions
D. Les activités agricoles et forestières
E. Le tourisme
F. Les services
□ Enseignement
□ CPAS
□ Déchets (évolution des quantités collectées et de la politique communale en la matière)
□ ...
G. Les activités culturelles, sportives et de loisirs
H. La mobilité
I. Les infrastructures techniques
J. L'inventaire des actions, réalisations, comportements favorables aux 4 piliers du développement durable.
K. Le Plan Action Local Energétique (PALE)
L. Les projets importants et en développement initiés par les autres niveaux de pouvoirs ou par le privé ainsi que les projets majeurs dans les communes limitrophes dont les effets se feront sentir à Fernelmont

M. La présentation des moyens humains et financiers qui seront mis en oeuvre par la commune, y compris la définition de sa capacité d'emprunt;
N. La composition du conseil communal et l'organigramme des services communaux.
O. L'analyse des politiques menées par la commune (options, projets réalisés et impacts) en matière :
- d'aménagement du territoire,
- sociale,
- d'environnement et de développement durable (gestion et mise en valeur des ressources naturelles)
- culturelle et sportive,

D'autres politiques sectorielles, pertinentes à être analysées, pourront également être prises en compte.
Un tableau de synthèse sera présent à la fin de chaque chapitre. Une analyse AFOM globale de la commune sera également réalisée.
Les inventaires visés aux points 1, 2 et 3 seront complétés et actualisés en fonction de la situation locale, des problèmes rencontrés et des demandes et suggestions des groupes de travail. L'actualisation consiste non seulement en la mise à jour des données mais également en un commentaire éventuel lorsqu'il y a une modification lourde des tendances.
L'étude comprendra l'analyse des données d'inventaires et de statistiques disponibles pour la commune. En matière de statistiques, elle établira une comparaison de la situation actuelle de la commune avec celle d'autres communes ou groupes de communes. Il s'agira notamment et de manière facultative:
- pour les données démographiques, d'une " microrégion " comprenant les communes limitrophes (Eghezée, Burdinne, Héron, Wasseiges et La Bruyère)
- pour les données agricoles, d'un référentiel constitué par la région agricole concernée (La Hesbaye)

L'étude prendra en considération les éléments extérieurs à la commune, plus particulièrement la situation et l'évolution des communes périphériques, le positionnement par rapport aux communes voisines.
L'étude comprendra aussi une comparaison avec la situation de la commune dans un proche passé (évolution sur une ou deux décennies dans la limite des statistiques disponibles auprès des organismes-ressources).
Dans l'analyse des données, l'étude fera ressortir uniquement les grandes tendances, étant entendu qu'au niveau d'une commune, les petits nombres sur lesquels on travaille sont facilement affectés par des erreurs de collecte des données et par des situations particulières.
L'étude effectuera une sélection des données jugées pertinentes pour la qualité du diagnostic.

1.3 Le bilan de la première opération de développement rural tant en terme de réalisation des projets et actions qu'en terme d'effets multiplicateurs (résultats et impacts)

2. Les résultats de la consultation de la population (partie II)

Cette partie ne concerne que l'intégration dans le document final de la description établie par la FRW relatant le modus operandi et les résultats de la consultation de la population.
L'auteur de projet demandera à la FRW de bien vouloir lui fournir une synthèse sous forme d'un tableau Atouts-Faiblesses par thématique des résultats de la consultation de la population et des personnes ressources.

3. Les objectifs de développement (partie III)

Cette partie comprendra:
1. Une synthèse de 6 à 8 pages de l'analyse de la situation existante des forces et faiblesses mises en évidence dans les parties I et II. Il s'agira d'une synthèse croisée entre le diagnostic objectif (partie I) réalisée par l'auteur de projet et participatif (partie II) venant de la population et identifiant les problématiques majeures et les ressources spécifiques du territoire communal

2. Les objectifs de développement proprement dits (défis et objectifs permettant de les atteindre), leurs justifications et les effets multiplicateurs attendus. Cette partie ainsi que la partie IV comprendra la préparation du processus d'évaluation : identification pour les défis, objectifs et projets, d'indicateurs (d'impact, de résultat ou de réalisation) objectivement vérifiables (mention de la source) et de niveaux (cibles) à atteindre au terme du développement.

3. Une évaluation des objectifs du PCDR au regard des défis majeurs suivants :

□□Changement climatique, maîtrise des consommations énergétiques et énergie propre
□□Transport durable
□□Consommation et productions durables
□□Conservation et gestion des ressources naturelles
□□Santé publique
□□Inclusion sociale, démographie et migration
□□Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable

D. Les projets pour atteindre les objectifs (partie IV)

Cette partie comprendra:
□ La carte prévue en A,1°, situant les différents projets.
□ La description de chaque projet en une fiche conforme au modèle repris en annexe de l'Arrêté de l'ERW du 20.11.91, adapté aux exigences de l'Agenda 21 à savoir :

□ Lot 0 : projets réalisés pendant l'ODR ou en cours, en réponse à des souhaits émis par la population
□ Lot 1 : Description du projet en termes de fonctionnalité (besoins et contraintes). Nous éviterons les esquisses coûteuses (détails, dessins, couleurs,...) étant donné que le projet au moment de sa concrétisation sera de toute façon retravaillé par un auteur de projet. (projets à réaliser dans les 3 ans)
□ Lot 2 : Description identique au lot 1 mais projet postposé dans le temps. (projets à réaliser dans un délai de trois à six ans)
□ Lot 3 : Description, justification, objectifs, indicateurs : il faut que la fiche comporte des informations aussi précises que possible avec des indicateurs de pertinence et de faisabilité, qui impliquent une demande de convention plus tardive

□ La contribution du projet aux objectifs de développement durable et des indicateurs permettant un suivi de la situation dans les domaines suivants :

- Environnement : préserver les ressources naturelles et réduire les pollutions ;
- Social, culturel, santé : renforcer la cohésion sociale ;
- Économie durable ;
- Bonne gouvernance.

Les critères d'évaluation intégrant des données locales doivent permettre l'établissement d'un rapport annuel évaluant l'avancement de l'agenda 21.

E. Un tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis (partie V)

Ce tableau récapitulatif comprend tous les projets avec la mention des objectifs poursuivis, des sources de financement, des moyens utilisés et de la programmation des réalisations.
En fonction des objectifs de développement visés ci-dessus, le programme communal de développement rural précisera :
1° L'intégration des projets et de leurs effets multiplicateurs sur le développement de la commune
2° La contribution des projets aux objectifs de développement durable.
3° La programmation dans le temps.
4° La planification dans l'espace.
5° Les sources de financement escomptées.

Etape 2: Fourniture de documents nécessaires au travail des agents de développement, des groupes de travail et de la CLDR.

L'Auteur de projet fournira à la Commune aux différentes étapes de l'Opération de développement Rural :
□ Avant la première phase de consultation de la population : un premier diagnostic identifiant les problématiques majeures et les ressources spécifiques de la commune (ébauche de la partie III,1° du PCDR) ;
□ Avant le démarrage des groupes de travail :
- Un approfondissement de ce diagnostic, tenant compte des premiers résultats de la participation citoyenne (notamment : réunions de consultation, rencontres de personnes ressources, enquêtes, etc) ;
- Une identification d'un nombre restreint de défis susceptibles de mobiliser les énergies, et une identification d'objectifs de développement à atteindre (ébauche de la partie III, 2° du PCDR) ;
□ Avant le démarrage de la synthèse des travaux des GT par la CLDR: une proposition de stratégie de développement (ébauche de la partie III du PCDR), intégrant les résultats des travaux des GT, comportant un nombre restreint de défis, et les détaillant en objectifs de développement et en projets (y compris proposition de critères de définition des priorités des projets);
□ Au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion de la CLDR : une actualisation de cette stratégie, comprenant
- les re-formulations nécessaires des défis, des objectifs, des projets, ainsi que, pour chacun des ces niveaux d'interventions, une préparation du processus d'évaluation (identification d'indicateurs objectivement vérifiables et de niveaux à atteindre au terme du développement) ;
- une estimation indicative des coûts des projets susceptibles de figurer en priorité 1 ;
□ Au terme du travail de la CLDR : la stratégie retenue, les éléments retenus pour mettre en place le processus d'évaluation, la rédaction des fiches-projets (partie IV du PCDR).

Etape 3: Participation de l'auteur de projet aux réunions

□ L'auteur de projet participera à une réunion publique de présentation et de mise en débat du diagnostic « croisé » et des enjeux.

□ La présence de l'auteur de projet n'est pas requise aux réunions de consultation dans les villages. L'auteur de projet effectuera néanmoins une visite sur le terrain suite à ces réunions afin de visualiser les problèmes y évoqués.

□ Il participera aux réunions des groupes de travail qui nécessitent un apport technique ou une analyse des données objectives, de façon à nourrir la réflexion des participants et en vue d'obtenir des avant-projets cohérents.

□ L'auteur de projet participera aux réunions de Commission Locale de Développement Rural ayant un caractère décisionnel.

Au total, l'auteur de projet s'engage à participer à un nombre de réunions publiques fixé à 20 au maximum.
L'auteur de projet s'engage à participer à 10 réunions techniques et/ou de coordination avec l'organisme d'accompagnement et les administrations.

Etape 4: Présentation et défense du projet devant la CRAT.
L'auteur de projet assistera la Commune pour la présentation du projet de PCDR devant la CRAT.

ARTICLE 3

Ne font pas partie de la présente mission conférée à l'auteur de projet :
□ les études techniques, spécialisées en matière de génie civil, béton armé ou autres; l'auteur de projet aura cependant pour devoir de coordonner ces études avec les plans. La rémunération à accorder aux ingénieurs spécialisés est à charge du maître de l'ouvrage;
□ l'élaboration des plans d'alignement et l'examen des demandes de permis d'urbanisme et de lotir.
□ La mission d'auteur de projet relative à la conception, réalisation et promotion des édifices à bâtir confiée, selon l'attribution du marché public, à un bureau indépendant et ses obligations propres : l'élaboration et le dépôt du dossier de Permis d'Urbanisme complet, d'un cahier des charges technique, des plans d'exécution, de la réalisation et promotion des logements et locaux mis en vente ainsi que la réalisation des abords, voiries et parkings.

ARTICLE 4

La Commune devra fournir les données et informations nécessaires à la description des caractéristiques socio-économiques, en sa possession.
La liste de ces données est reprise en annexe 1.
Ces données seront fournies à l'état brut (sous format numérique s'il existe). Si des difficultés apparaissent dans la fourniture de ces données, cette obligation fera l'objet d'une négociation avec l'auteur de projet.
La Commune s'engage en outre à fournir, à l'auteur de projet, toutes autres données non reprises ci-dessus dont elle disposerait et qui lui seraient utiles.
La Commune s'engage également à accorder à l'auteur de projet une collaboration - sous la forme de rencontres avec les membres du Collège et de l'Administration communale notamment - pour lui permettre de préciser certaines informations et de prendre connaissance des projets communaux.
La Commune autorise, sous sa responsabilité, l'auteur de projet à utiliser et à reproduire dans l'étude toute information contenue dans les documents dont elle est commanditaire. L'auteur de l'étude mentionnera la source de l'information.

ARTICLE 5
L'Auteur de projet fournira à la Commune huit exemplaires originaux du projet de programme destinés :
□ à la Commune
□ à la Commission Locale
□ au Ministre ayant le Développement Rural dans ces attributions
□ au Président de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
□ à la Direction Générale de l'Agriculture
□ à l'organisme ayant assisté la Commune dans l'opération de développement rural.

Les projets de programmes communaux de développement rural transmis au Ministre, à la Direction Générale de l'Agriculture et au Président de la Commission régionale de l'aménagement du territoire comprendront, en annexe, les comptes rendus de toutes les réunions.
Une copie des données cartographiques seront transmises à la commune sous un format informatique compatible ARCGIS.
L'Auteur de projet sera en mesure de fournir à la Commune des copies supplémentaires du projet de programme, destinées aux instances suivantes :
□ au Ministre-Président du Gouvernement Wallon
□ aux membres de la section orientation et décentralisation de la Commission Régionale d'aménagement du territoire

□ au Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française ou s'il échet au Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté germanophone
□ aux membres du Conseil Communal
□ aux membres de la Commission locale de développement rural

Ces copies supplémentaires seront facturées à la Commune au prix coûtant.
Une copie du PCDR finalisé sous format informatique sera également disponible.
En outre, l'auteur de projet proposera un résumé du PCDR de maximum 15 pages. Le choix de la formule de diffusion sera proposé par la CLDR le moment venu.

ARTICLE 6

La mission débute et les délais commencent à courir dès que les parties seront en possession de la présente convention signée et que tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution de la mission et décrits à l'article 4 auront été transmis par la Commune à l'auteur de projet.

ARTICLE 7

L'auteur de projet s'engage à travailler dans les meilleurs délais et, en tout cas, à ne pas dépasser les délais maximum repris ci-dessous. Ceux-ci sont suspendus en juillet et août.
1. Partie I: Un rapport provisoire (provisoire, seulement en ce sens qu'outre les modifications à apporter suite aux remarques de la commune, il est susceptible d'être complété et actualisé) y compris les cartes (excepté la carte de localisation des projets) sera remis à la Commune, 180 jours calendrier à dater de la remise à l'auteur de projet, par la Commune, des dernières données reprises en annexe 1 du présent cahier des charges. Le rapport définitif, tenant compte des remarques de la Commune, sera intégré au projet complet de PCDR.
2. Fourniture de documents nécessaires au travail des agents de développement, des groupes de travail et de la CLDR.
a. avant la première phase de consultation de la population, 180 jours calendrier à dater de la remise à l'auteur de projet, par la Commune, des dernières données reprises en annexe 1: un premier diagnostic identifiant les problématiques majeures et des ressources spécifiques de la commune (ébauche de la partie III,1° du PCDR) ;
b. 30 jours calendrier à dater de la remise à l'auteur de projet des données relatives aux premières rencontres avec la population :
- Un approfondissement de ce diagnostic, tenant compte des premiers résultats de la participation citoyenne (notamment : réunions de consultation, rencontres de personnes ressources, enquêtes, etc).
- Une identification d'un nombre restreint de défis susceptibles de mobiliser les énergies, et une identification d'objectifs de développement à atteindre (ébauche de la partie II, 2° d PCDR) ;
c. 30 jours calendrier à dater de la remise à l'auteur de projet de l'ensemble des données relatives à la réflexion des différents groupes de travail, une proposition de stratégie de développement (finalisation de la partie III du PCDR), intégrant les résultats des travaux des GT, comportant un nombre restreint de défis, et les détaillant en objectifs de développement et en projets (y compris proposition de critères de définition des priorités des projets);
d. La partie IV fiches-projets est réalisée en 90 jours calendrier après la définition, par la CLDR, des priorités des différents projets ;
e. L'avant-projet complet de PCDR avec description des caractéristiques socio-économiques finalisées et tableau récapitulatif est remis à la Commune 60 jours calendrier après la validation, par la Commune et la FRW des fiches-projets.

Ces délais ne comprennent pas les temps nécessaires aux avis, adoptions et approbations.
La mission débute et les délais commencent à courir dès que tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution de la mission auront été transmis par la Commune à l'auteur de projet.
Chacune des étapes sera commandée par lettre émanant de la commune.
En cas de dépassement des délais, une amende de 35 euros par jour de retard pourra être appliquée avec un maximum de 10% du montant global du marché.
A la demande de la commune, les délais peuvent être suspendus durant la période des élections communales durant une période maximum de 1 an sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée. La période de suspension débutera au plus tôt 6 mois avant la date des élections. La suspension et la levée de la suspension devront être actées par écrit au plus tard 15 jours avant la date de prise d'effet.

ARTICLE 8

Les honoraires de l'auteur de projet relatifs à la présente mission sont couverts par les modalités financières et les prix suivants eu égard aux services proposés :	Coût total (en € HTVA)
Phase/Tâches/Sous-tâches	
Étape 1 : Description des caractéristiques socio-économiques de la Commune	
1. L'approche historique	1280

2. Le territoire	
2.1. L'occupation du sol	1560
2.2. Plans réglementaires et schémas d'aménagement	1110
2.3. L'environnement naturel	1560
2.4. L'environnement bâti	1560
2.5. La structure paysagère	1400
3. La démographie	2560
4. L'économie locale et l'emploi	2180
5. Les besoins et services sociaux	1230
6. Le logement	2180
7. La mobilité	1680
8. Les infrastructures techniques et les services publics	1560
9. Les infrastructures et activités culturelles, sportives et de loisirs	1560
10. La gestion communale	1680
11. Évaluation des politiques communales au regard des critères du développement durable	2060
Total Étape 1 en € HTVA	**25 160**
Étape 2 : Description des résultats de la consultation de la population	
Suivi de la consultation	2700
Total Étape 2 en € HTVA	**2700**
Étape 3 : les objectifs de développement	
1. Synthèse de l'analyse de la situation existante des forces et faiblesses mises en évidence dans les étapes 1 et 2 et les désidératas de la population	900
2. Objectifs de développement proprement-dit	2250
3. Évaluations des objectifs du PCDR au regard des défis majeurs	600
Total Étape 3 en € HTVA	**3750**
Etape 4 : Fiches-projets	
Fiches priorité 1 en € HTVA	
Fiche « simple »	
Fiche descriptive et estimative de projets autres (non spatialisables)	
Description, estimation, justifications, objectifs, indicateurs	750
Fiche « détaillée » (si nécessaire)	
Construction d'un bâtiment	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif sans relevé sur place), justifications, objectifs, indicateurs	1720
Réhabilitation ou transformation d'un bâtiment existant	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif avec mesurages), justifications, objectifs, indicateurs	2240
Aménagement d'espace public	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif sans mesurage), justifications, objectifs, indicateurs	1380
Aménagement d'espace public (esquisse et métré	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif avec mesurages, levé topographique), justifications, objectifs, indicateurs	2160
Fiches priorité 2 en € HTVA	
Fiche descriptive	
tous objets	750
Description, justifications, objectifs, indicateurs	
Fiche priorité 3 en € HTVA	
Fiche descriptive sommaire	
tous objets	
Description, justifications, objectifs, indicateurs	225
Total Étape 4 en € HTVA	**A déterminer en fonction du nombre de fiches-projets**
Etape 5 : Tableaux récapitulatifs	

Tableau récapitulatif des différents projets	500
Total Étape 5 en € HTVA	**500**
Résumé du PCDR	1000
Frais d'impression en 8 exemplaires	800
MONTANT TOTAL (Phase 1, 2, 3, 5, résumé du PCDR et impressions)	**33910**

Le montant total de la phase 4 sera déterminé en fonction du nombre et du type de fiches-projets suivant le cout forfaitaire par fiche tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ces honoraires sont payables suivant répartition visée à l'art. 10 et calculés sur la base suivante:
- Architecte et ingénieur : 70,00 €/heure HTVA
- Dessinateur : 45,00 €/heure HTVA
- Secrétariat / dactylographie : 35,00 €/heure HTVA

ARTICLE 9
Toute extension de la mission d'auteur de projet à des obligations non prévues par la présente convention nécessitera préalablement une notification écrite de la Commune et donnera lieu à des honoraires supplémentaires à définir de commun accord entre les parties sur base des taux horaires repris à l'art. 8.

ARTICLE 10
Le paiement des honoraires par la Commune, à l'auteur de projet, se fera selon les phases successives suivantes:
A la signature de la présente convention
20% du montant du total des honoraires convenus
A la remise de la partie I
40% du montant du total des honoraires convenus
A l'approbation de l'avant-projet de PCDR par le Conseil Communal
30% du montant du total des honoraires convenus
A l'approbation du projet de PCDR par le Gouvernement Wallon 10% du montant du total des honoraires convenus
Le paiement sera effectué dans les 50 jours calendrier, suivant l'envoi de la facture.

ARTICLE 11
Si la mission est interrompue par la Commune, et pour des raisons indépendantes de la volonté de l'auteur de projet, ce dernier est en droit de réclamer à la Commune 50 % du montant des honoraires relatifs à la tranche suivante.
En cas de force majeure, les obligations contractuelles affectées par l'événement sont suspendues automatiquement pendant la durée effective de l'empêchement. La partie qui invoque la force majeure est tenue d'annoncer par écrit, à l'autre partie, le commencement et la fin de l'événement constitutif d'empêchement, respectivement dans les huit jours calendrier de l'apparition et de la cessation de celui-ci.
Chacune des parties contractantes peut résilier unilatéralement la convention en cas de manquement par l'autre de ses obligations essentielles.
Préalablement, elle doit mettre l'autre en demeure de remplir ses obligations dans un délai de deux mois, par lettre recommandée. La partie concernée peut faire valoir sa défense par lettre recommandée, dans un délai de 15 jours ouvrables à dater de la notification de la mise en demeure.
En cas d'inexécution au terme du délai de deux mois ou faute d'un accord après la défense, la résiliation est notifiée par lettre recommandée.
La mission de l'auteur de projet ne se termine que lorsque le PCDR est approuvé par le Gouvernement Wallon. L'auteur de projet apportera à un projet rejeté tous amendements et modifications utiles jusqu'à ce qu'il soit approuvé sans qu'aucun honoraire supplémentaire ne puisse être réclamé. Une fois le PCDR approuvé par la commune et la FRW, un avenant au présent marché sera cependant envoyé à la commune pour toute modification ultérieure demandée par la Commune après l'approbation dudit programme.

ARTICLE 12
Toute contestation qui surgirait entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention devra, avant d'être soumise à la juridiction compétente, être déférée à une commission de conciliation des deux membres, dont l'un désigné par la Commune, le second par l'auteur de projet.
Cette commission s'efforcera d'amener la conciliation entre les parties, après les avoir entendues dans leurs explications. Si une transaction s'en suit, elle ne sera applicable qu'après obtention des autorisations requises.
Les frais d'intervention de cette commission seront supportés suivant la décision de celle-ci.
Au cas où la conciliation ne pourrait se réaliser, il sera expressément attribué compétence au Tribunal de Namur.

ARTICLE 13
L'auteur de projet est en droit de considérer que la Commune renonce à l'exécution de la mission prévue aux termes de la présente convention, à défaut pour l'une ou l'autre de poursuivre normalement la procédure dans un délai maximum de 3 ans.

En pareil cas, l'auteur de projet a le droit de considérer la présente convention comme résiliée pour la partie non exécutée et de prétendre, dès l'expiration du délai de 3 ans, à l'indemnité prévue à l'article 11.

ARTICLE 14
Tous les documents administratifs ou civils destinés à la conception et à l'exécution de la mission auxquels la Commune a accès seront transmis, sans délai, à l'auteur de projet par la Commune.

ARTICLE 15
L'auteur de projet conserve ses droits d'auteur et notamment l'entière propriété de ses plans, études, avant-projets avec l'exclusivité des droits de reproduction de ceux-ci sous toutes les formes et de quelque manière que ce soit. Ces documents pourront être utilisés par la Commune uniquement pour permettre de lancer le marché de services pour désigner l'auteur de projet.

Fait en deux exemplaires (chacune des parties déclarant avoir reçu le sien).
A Namur, le .....

Pour le Bureau Economique de la Province de Namur		Pour la Commune de Fernelmont,	
R. DEGUELDRE, Directeur Général	R. JOLY, Président	Cécile DEMAERSCHALK, Secrétaire Communale f.f	J-C NIHOUL, Bourgmestre

ATTENDU QUE la dépense est prévue à l'article 762/722-60 20120005 du budget extraordinaire de l'exercice en cours ;
DECIDE à l'unanimité:
Art. 1er : de marquer son accord sur la mise en œuvre d'une nouvelle opération de développement rural dans la philosophie d'un Agenda 21 Local ;
Art. 2 : - d'approuver la convention telle que rédigée ci-dessus à conclure avec le Bureau Economique de la Province visant à lui confier la mission d'auteur de projet pour l'élaboration du Programme de Développement Rural de la Commune de Fernelmont ;
Art.3: - d'approuver le devis estimatif des honoraires pour la mission d'auteur de projet, hors l'établissement des fiches-projets, arrêté au montant de 33.910 € htva (soit 41.031,10 € tvac) ;
Art.4 : - d'approuver comme suit le montant forfaitaire pour l'établissement des fiches projets par type de fiche :

Fiches priorité 1 en € HTVA	
Fiche « simple »	
Fiche descriptive et estimative de projets autres (non spatialisables)	
Description, estimation, justifications, objectifs, indicateurs	750
Fiche « détaillée » (si nécessaire)	
Construction d'un bâtiment	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif sans relevé sur place), justifications, objectifs, indicateurs	1720
Réhabilitation ou transformation d'un bâtiment existant	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif avec mesurages), justifications, objectifs, indicateurs	2240
Aménagement d'espace public	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif sans mesurage), justifications, objectifs, indicateurs	1380
Aménagement d'espace public (esquisse et métré	
Description (+ esquisse), estimation (métré estimatif avec mesurages, levé topographique), justifications, objectifs, indicateurs	2160
Fiches priorité 2 en € HTVA	
Fiche descriptive	
tous objets	750
Description, justifications, objectifs, indicateurs	
Fiche priorité 3 en € HTVA	
Fiche descriptive sommaire	
tous objets	
Description, justifications, objectifs, indicateurs	225

Art. 5: - d'imputer les dépenses relatives au paiement des honoraires à l'article 762/722-60 20120005 du budget extraordinaire de l'exercice en cours.

Art. 6 : - de transmettre la présente décision aux autorités de tutelle, à la Fondation Rurale de Wallonie, au BEP ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Ruralité.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
(s) C. DEMAERSCHALK

La Secrétaire f.f.,

C. DEMAERSCHALK

Le Président,
(s) J.-C. NIHOUL

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

J.-C. NIHOUL

Annexe 4 : extrait de la délibération du Conseil communal du 20 novembre 2014

Province et Arrondissement de NAMUR
COMMUNE DE FERNELMONT

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de NAMUR	Séance du :	**20 novembre 2014**	
Commune de FERNELMONT	**Présents :**	Madame JAVAUX,	**Présidente;**
		Monsieur NIHOUL,	**Bourgmestre;**
		Madame PLOMTEUX, Madame PARADIS, Monsieur DESPY et Monsieur DELATTE	**Échevins;**
		~~Madame PIRLET~~	**Présidente du CPAS ;**
		Monsieur TARGEZ, Monsieur HOUBOTTE, ~~Madame SELVAIS~~, ~~Monsieur RENNOTTE~~, Monsieur FRANCART, Monsieur HENQUET, Monsieur THYSE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur DETHIER, Madame GREGOIRE, Monsieur HUBERTY et Monsieur PIETTE ,	**Conseillers;**
		Madame DEMAERSCHALK,	**Directrice générale f.f.**

OBJET : 2ème opération de développement rural : Commission locale de Développement rural : désignation des membres – approbation.

Le CONSEIL COMMUNAL,

VU l'article L1122-30 du CDLD;

VU le décret du 06 juin 1991 et l'Arrêté de l'ERW du 20 novembre 1991 relatifs au Développement Rural ;

VU sa délibération en date du 4 avril 1993 décidant de mener une opération de développement rural et de choisir la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;

VU sa délibération en date du 11 décembre 1997 approuvant le projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) de FERNELMONT ;

VU l'arrêté du Gouvernement Wallon en date du 11 juin 1998 approuvant ledit P.C.D.R.;

ATTENDU que l'Opération de Développement Rural entreprise est arrivée à son terme le 31 décembre 2008, le P.C.D.R. ayant une durée de validité de 10 années ;

CONSIDERANT Que l'opération susmentionnée a permis la réalisation de nombreux projets bénéfiques tant pour la Commune de FERNELMONT que pour sa population ;

VU sa délibération du 22 décembre 2008 décidant :

- du principe de relancer une opération de développement rural et de solliciter du Ministre ayant le développement rural dans ses attributions la possibilité de mener une seconde opération à FERNELMONT ;
- cette opération s'inscrira dans la philosophie d'un agenda 21 local ;
- de maintenir la Commission Locale de Développement Rural en place afin d'assurer le suivi de la convention d'exécution et des travaux des Groupes de Travail, de même que d'émettre des avis sur les dossiers qui lui sont soumis par les Collège et Conseil communaux ;
- de faire appel à la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;
- de transmettre la présente délibération au Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Agriculture, Services extérieurs du Développement Rural, pour disposition

ainsi qu'à Monsieur le Ministre LUTGEN, ayant le Développement rural dans ses attributions ;

VU la lettre du 19 mai 2011 aux termes de laquelle Monsieur LUTGEN, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, informe la Commune qu'il marque son accord pour le lancement d'une nouvelle opération de développement rural et qu'il a sollicité la Fondation Rurale de Wallonie pour accompagner Fernelmont à partir de 2011 ;

VU sa délibération du 22 juillet 2011 décidant:

- de renouveler sa décision de principe de relancer une opération de développement rural à Fernelmont ;
- de marquer son accord sur le projet de convention d'accompagnement de cette opération de développement rural et son annexe, établis entre la Fondation Rurale de Wallonie et la Commune, tels que rédigés ci-dessus ;
- de charger le Collège Communal de l'exécution de la présente convention ;
- de transmettre un exemplaire de la convention en cause dûment signée pour accord à la Fondation Rurale de Wallonie ;
- Copie de la présente décision sera transmise à Monsieur le Ministre de la Ruralité, à Monsieur le Gouverneur de la Province et à Monsieur le Directeur Général de la Fondation Rurale de Wallonie.

VU sa délibération du 24 mai 2012 décidant :
Art. 1er : de marquer son accord sur la mise en œuvre d'une nouvelle opération de développement rural dans la philosophie d'un Agenda 21 Local ;
Art. 2 : - d'approuver la convention telle que rédigée ci-dessus à conclure avec le Bureau Economique de la Province visant à lui confier la mission d'auteur de projet pour l'élaboration du Programme de Développement Rural de la Commune de Fernelmont ;
(...)
CONSIDERANT les différentes phases accomplies dans le cadre de cette opération, entre autres les séances d'information et de consultation de la population et les réunions des Groupes de travail ;
CONSIDERANT qu'au stade actuel de l'opération, il y a lieu de créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 06 juin 1991 ;
CONSIDERANT que la CLDR, suivant l'article 5 dudit décret, doit compter dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ;
CONSIDERANT que, suivant l'article 5 dudit décret, un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal et que les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population ;
CONSIDERANT que, suivant l'article 5 dudit décret, la CLDR est présidée par le Bourgmestre ou son représentant ;
CONSIDERANT qu'un appel à candidatures a été lancé du 1er septembre au 20 octobre 2014 ;
VU la proposition de composition de la CLDR, transmise par la Fondation Rurale de Wallonie, au regard des candidatures reçues et de la répartition de celles-ci en fonction des différents critères de représentation imposés par le décret ; Qu'un total de 30 membres y figure ;
ATTENDU QU'il y a lieu également de procéder à la désignation du quart communal fixé sur base de la clé d'Hondt à 4 effectifs et 4 suppléants ;
VU la proposition de désignation des membres du Conseil communal représentant le quart communal ;

DECIDE par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur le Conseiller Piette) :
Article 1 : De créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 6 juin 1991 ;
Article 2 : La Commission Locale de Développement Rural de Fernelmont est composée de 38 membres (effectifs et suppléants), dont 8 conseillers communaux (effectifs et suppléants).
Article 3 : La liste des membres effectifs et suppléants de la CLDR est arrêtée comme suit :

Proposition de composition de la CLDR en fonction des candidatures remises à la FRW, et selon les représentations souhaitées par les candidats.

	RUBRIQUES		NOMS	Sexe	Age	Profession	CCATM	Cons agri	CCCA	PALE	TR jeunesse	TR vie ass.	GT éco	TR aînés	GT services/ logement	GT envi	Représentations secondaires
Milieu politique	LDB	Effectif	NIHOUL Jean-Claude														
		Suppléant	PLOMTEUX Christelle														
		Effectif	FRANCART Tanguy														
		Suppléant	JAVAUX Pascale														
		Effectif	DETHIER Vincent														
		Suppléant	HUBERTY Nicolas														
	EPF	Effectif	HENQUET Laurent														
		Suppléant	TARGEZ Marc														
Villages	Bierwart	Effectif	SINGH Guneet	F	25	Employée au parlement fédéral											Comités scolaires
		Suppléant	PAESSCHIERSSENS Jean-Marie	M	63	Ingénieur											Vie culturelle Groupements sportifs PME, commerçants, indépendants
	Corbil-Wodon	Effectif	MATHIEU Vincent	M	38	Ingénieur de conceptio n											Comités scolaires

	Suppléant	PENNING Roger	M	70	Pensionné											Aînés Vie associative Vie culturelle Paroisse
Forville	Effectif	LEMAIRE Julien	M	31	Chercheur en sciences						X				X	
	Suppléant	GRANVILLE Laurence	F													
Franc-Waret	Effectif	STASSART Xavier	M	35	Ingénieur SWDE											
	Suppléant	VERSCHOORIS Gilles	F													
Hemptinne	Effectif	SACRE Clara	F	22	Etudiante sciences					X	X					Jeunes Vie associative
	Suppléant	DESCHAMPHELEIRE Sylvie	F	45	Indépendante prévention santé;						X					Vie associative
Hingeon	Effectif	DORVAL Andy	M	30	Chimiste											Vie associative Groupements sportifs
	Suppléant	PAULIN Didier	M	30	Agronome labo agricole province de Namur											Jeunes Agriculture environnement nouveaux habitants
Marchovelette	Effectif	ROELEN Emile	M	62	Fonctionnaire											
	Suppléant	LOUETTE François	M	44	Géographe; Animateur nature											Vie associative Environnement

	Noville-Les-Bois	Effectif	MEURICE Gilbert	M	75	Pensionné						X					
		Suppléant	RODEMBOURG Michel	M	57	Employé électronicien										X	
	Pontillas	Effectif	SIMONS Dimitri	M	37	Entrepreneur						X			X		
		Suppléant	TROUSSART-KINET Sylvie	F	46	Femme au foyer						X					
	Tillier	Effectif	BURETTE Lucie	F	26	Enseignante sciences					X	X					Jeunes femmes
		Suppléant	THOMAS André	M	60	Pensionné						X					Aînés secteur social
Milieu associatif/ culturel / sportif		Effectif	COGELS Eric	M	38	Assistant social					X		X			X	Comités scolaires Noville-Les-Bois Jeunes Secteur social
		Suppléant	NELISSE Julie	F	36	Ergothérapeute	X										Hemptinne jeunes
Milieu économique	Agriculture	Effectif	DELCOURT Jean	M	57	Agriculteur		X									Noville-Les-Bois
		Suppléant	BAUDOIN Marc	M	46	Agriculteur		X									Marchovelette PME, commerçants, indépendants
	Commerce/PME/ Indépendants	Effectif	VANDERCAMME David	M	36	Comptable indépendant						X					

			Suppléant	SCHAAB Maxence	M	40	LSG Sky chef											Forville; Aînés; jeunes; vie associative; vie culturelle; groupements sportifs; secteur social;
Milieu social			Effectif	COCQUYT Thierry	M	42	Assistant social	X										Forville
			Suppléant	DESMEDT Francine	F	51	Mère au foyer											Vie culturelle
Environnement			Effectif	PETERS Anne-Marie	F	68	Pensionnée											Noville-Les-Bois
			Suppléant	CUYPERS Liliane	F	64	Pensionnée						X					Noville-Les-Bois Comités scolaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, au SPW Direction de l'espace rural (Service Extérieur de Wavre– M. Xavier DUBOIS, Avenue Pasteur, 4. 1300 WAVRE) ainsi qu'à la Fondation Rurale de Wallonie.

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f.,
(s) C. DEMAERSCHALK

Le Bourgmestre,
(s) J.-C. NIHOUL

Pour extrait conforme,

La Directrice générale f.f.,

C. DEMAERSCHALK

Le Bourgmestre,

J.-C. NIHOUL

Administration Communale de FERNELMONT NAMUR

Annexe 5 : extrait de la délibération du Conseil communal du 23 février 2017

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de NAMUR

Commune de FERNELMONT

Séance du : **23 février 2017**

Présents : Monsieur FRANCART, Président;

Monsieur NIHOUL, Bourgmestre;
Mesdames PLOMTEUX et PARADIS, Messieurs DESPY et DETHIER, Echevins ;
~~Madame PIRLET~~, Présidente du CPAS;

Monsieur TARGEZ, Monsieur HOUBOTTE, Monsieur DELATTE, Madame JAVAUX, Madame SELVAIS, Monsieur ~~RENNOTTE,~~ ~~Monsieur HENQUET~~, Madame GREGOIRE, Monsieur HUBERTY, Monsieur PIETTE, Monsieur COOLEN et Monsieur BEAUJEAN Conseillers;

Madame Demaerschalk Directrice générale.

OBJET : Programme communal de développement rural – approbation de l'avant-projet.

Le CONSEIL COMMUNAL,

VU l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
VU le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
VU l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
VU la délibération du Conseil communal du 22 décembre 2008 décidant :

- du principe de relancer une opération de développement rural et de solliciter du Ministre ayant le développement rural dans ses attributions la possibilité de mener une seconde opération à FERNELMONT ;
- cette opération s'inscrira dans la philosophie d'un agenda 21 local ;
- de maintenir la Commission Locale de Développement Rural en place afin d'assurer le suivi de la convention d'exécution et des travaux des Groupes de Travail, de même que d'émettre des avis sur les dossiers qui lui sont soumis par les Collège et Conseil communaux ;
- de faire appel à la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement ;
- de transmettre la présente délibération au Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Agriculture, Services extérieurs du Développement Rural, pour disposition ainsi qu'à Monsieur le Ministre LUTGEN, ayant le Développement rural dans ses attributions ;

VU la lettre du 19 mai 2011 aux termes de laquelle Monsieur LUTGEN, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, informe la Commune qu'il marque son accord pour le lancement d'une nouvelle opération de développement rural et qu'il a sollicité la Fondation Rurale de Wallonie pour accompagner Fernelmont à partir de 2011 ;
VU la délibération du Conseil communal du 22 juillet 2011 décidant:

- de renouveler sa décision de principe de relancer une opération de développement rural à Fernelmont ;
- de marquer son accord sur le projet de convention d'accompagnement de cette opération de développement rural et son annexe, établis entre la Fondation Rurale de Wallonie et la Commune, tels que rédigés ci-dessus ;
- de charger le Collège Communal de l'exécution de la présente convention ;

- de transmettre un exemplaire de la convention en cause dûment signée pour accord à la Fondation Rurale de Wallonie ;
- Copie de la présente décision sera transmise à Monsieur le Ministre de la Ruralité, à Monsieur le Gouverneur de la Province et à Monsieur le Directeur Général de la Fondation Rurale de Wallonie.

VU la délibération du Conseil communal du 24 mai 2012 décidant :
Art. 1er : de marquer son accord sur la mise en œuvre d'une nouvelle opération de développement rural dans la philosophie d'un Agenda 21 Local ;
Art. 2 : - d'approuver la convention telle que rédigée ci-dessus à conclure avec le Bureau Economique de la Province visant à lui confier la mission d'auteur de projet pour l'élaboration du Programme de Développement Rural de la Commune de Fernelmont ;
(…)
CONSIDERANT les différentes phases accomplies dans le cadre de cette opération, entre autres les séances d'information et de consultation de la population et les réunions des Groupes de travail ;
VU la délibération du Conseil communal du 20 novembre 2014 décidant :
Article 1 : De créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 6 juin 1991 ;
Article 2 : La Commission Locale de Développement Rural de Fernelmont est composée de 38 membres (effectifs et suppléants), dont 8 conseillers communaux (effectifs et suppléants).
Article 3 : d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la CLDR ;
(…)
VU la délibération du Conseil communal du 19 février 2015 relative à l'approbation du R.O.I. de la CLDR ;
VU la circulaire ministérielle du 25 octobre 2012 du Ministre Di Antonio, précisant les modalités d'approbation des projets de PCDR ;
VU le procès-verbal de la Commission Locale de Développement Rural du 1er février 2017 approuvant l'avant-projet de Programme Communal de Développement Rural dans son ensemble ;
VU l'avant-projet de P.C.D.R. annexé à la présente comprenant les parties suivantes :

1. La description des caractéristiques socio-économiques de la Commune ;
2. La participation citoyenne ;
3. Le diagnostic partagé ;
4. La stratégie de développement ;
5. Les fiches projets des lots 0, 1, 2 et 3 ;
6. Le récapitulatif des fiches-projets

VU l'avis de conformité émis par le SPW-DGO3 ;
VU l'avis de légalité émis par Monsieur le Directeur financier ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur le Conseiller Piette):
- **Art. 1er : -** D'approuver l'avant- projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR) pour la Commune de Fernelmont tel que repris en annexe de la présente délibération.
- **ART 2 :** de transmettre ledit programme ainsi que la présente délibération au SPW – DGO3 ainsi qu'à la CRAT pour approbation.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) C. DEMAERSCHALK

Le Président,
(s) T. FRANCART

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

C. DEMAERSCHALK

Le Bourgmestre,

J.-C. NIHOUL

Administration Communale FERNELMONT NAMUR

Annexe 6 : diagnostic posé par les agriculteurs

L'agriculture fernelmontoise, ses atouts, ses faiblesses : Diagnostic issu de l'analyse des données socio-économiques, des résultats de la consultation citoyenne et de la consultation de la commission agricole

Productions

- La plus grosse partie des terres de cultures sont vouées à la production de grain. Il semble que cette production soit en légère diminution, tout comme celle des cultures industrielles. La dominance reste cependant très nette. La culture de pommes-de-terre tend à augmenter avec le temps.
- Les fourrages des terres arables, les légumes en plein air, les légumineuses récoltées en grains secs occupent une superficie plus faible. Leur production est également plus stable dans le temps.
- En proportion, la superficie toujours couverte d'herbe est moins importante que celle des terres arables, de plus, elle semble diminuer sensiblement avec le temps. Elle n'est cependant pas anecdotique.
- La jachère, rendue obligatoire en 1992, à une période de surproduction agricole, a finalement été supprimée en 2009. Toutefois, celle-ci demeure autorisée sous certaines conditions, notamment dans le cadre des mesures agro-environnementales. Ceci explique des différences notables entre 1991 (anecdotique), 2004 (6% de la surface agricole) et 2009 (1%).
- Avec environ 5000 têtes, le cheptel bovin est très important à Fernelmont. Le cheptel porcin est bien moins nombreux. Le nombre de bovins et le nombre de porcins diminuent cependant d'année en année. Le nombre de tête d'ovins et d'équidés est très faible, anecdotique. Quant à la volaille (principalement des poulets de chair), elle a connu une augmentation énorme entre 2004 et 2009 : un élevage de poulets d'agriculture biologique s'est ouvert à Franc-Warêt.
- Le secteur connaît depuis peu une certaine diversification, par exemple via le développement des cultures de légumes destinés à la conserverie, la mise en place progressive de filières courtes, de produits du terroir, la construction d'un élevage de poulets biologiques. Toutefois, il y a encore peu de diversification (notamment fruits et légumes) et les circuits courts sont encore peu développés. Selon les habitants, on ne sent plus le lien entre producteurs et consommateurs ; La chaîne entre producteurs et consommateurs est longue. Selon les agriculteurs, il y a deux raisons au fait qu'il y ait peu de diversifications à Fernelmont :
    a. La Hesbaye est une région de grandes cultures. Si certains agriculteurs veulent se lancer dans des diversifications, c'est leur choix et il y a de la place pour eux. Mais tous les agriculteurs ne peuvent pas et ne veulent pas le faire. De plus, il ne faut pas oublier que, si on veut continuer à pouvoir nourrir la planète, il est essentiel de conserver une agriculture traditionnelle. Les diversifications ne sont pas la panacée universelle.
    b. Le problème de main d'œuvre explique également la réticence de certains agriculteurs à se diversifier.
- Pas de lieu pour permettre aux producteurs locaux de vendre leur produits (marché, magasin spécialisé,…). Selon les agriculteurs, le fait qu'il n'y ait pas de lieu pour permettre aux producteurs de vendre leurs produits n'est pas un problème. En effet, peu d'entre eux sont demandeurs d'une telle infrastructure ; Pour certains, parce que les clients se déplacent au magasin à le ferme ; Pour d'autres parce que cela poserait des problèmes sanitaires de transport. Les membres de la commission agricole sont sceptiques quant à la création d'une halle des circuits courts (à Noville-les-Bois). Ils estiment que peu d'agriculteurs de Fernelmont se sentiraient concernés par ce type de projet. Par ailleurs, les consommateurs sont-ils prêts à se déplacer jusqu'aux locaux du service voiries ? Localiser la halle à proximité d'une grande surface aurait peut-être été mieux mais il y aurait un risque de concurrence. Les agriculteurs attirent également l'attention sur la législation en vigueur (pour les produits et leur mise en vente). Pour la viande par exemple, cela est quasiment impossible.
- A part un article dans le Bulletin Communal sur les produits locaux, trop peu de promotion des producteurs locaux
- Liens entre certains commerces et certains producteurs (Vente des légumes Dewulf au proxy de Forville ; vente de poulets bio chez le boucher de Pontillas)
- Les habitants consultés ont estimé qu'il était important de soutenir des diversifications agricoles et le « consommer local »
- Les productions locales sont un potentiel touristique trop peu mis en valeur

Evolution

- Le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer (il a baissé de moitié entre 1981 et 2010), tandis que la taille moyenne des exploitations augmente, passant de 40ha en 1981 à 68 ha en 2010.
- Le seuil à partir duquel une exploitation agricole risque de disparaître ou de conduire son exploitant à la paupérisation est difficile à déterminer. En deçà d'une trentaine d'hectares, la viabilité de l'exploitation à titre principal est menacée, le matériel n'étant plus rentable et les investissements nécessaires devenant difficiles, sauf valorisation directe des productions ou habile diversification. La taille moyenne des exploitations de Fernelmont est largement supérieure.
- Vieillissement important des agriculteurs à Fernelmont. C'est d'ailleurs une tendance globalement observée en Belgique, avec une reprise de plus en plus faible des exploitations.
- Entre 1991 et 2004, le nombre d'emplois fournis par l'agriculture a diminué d'environ un tiers. Par contre, entre 2004 et 2009, il est relativement stable. On notera que la main d'œuvre familiale est particulièrement importante (80% des emplois en 2009). La population consultée considère que le secteur est pourvoyeur d'emplois et que c'est donc un atout. Selon les agriculteurs, l'agriculture est effectivement pourvoyeuse d'emploi. Toutefois, c'est un réel problème de trouver de la main d'œuvre compétente et motivée, notamment via l'ALE. Il est également probable que les jeunes ne soient pas au courant qu'ils peuvent avoir des jobs d'étudiants dans ce secteur.

Sols

- Commune située en Hesbaye Humide, avec des terres agricoles de haute qualité
- La conséquence des caractéristiques pédologiques spécifiques, auxquelles s'ajoute la présence de dépôts alluvionnaires argileux avec des interférences caillouteuses, se traduit par un faible drainage de l'eau de ruissellement, et donc par une pression supplémentaire (à la fois technique et financière) sur l'activité agricole locale. De fait, pour pallier les difficultés de drainage par voie naturelle, des aménagements tels les remblayages et la construction de réseaux de drainage sont nécessaires afin d'assurer un rendement optimum des cultures.
- Erosion progressive des sols

Agriculteurs/non-agriculteurs

- Mesures en faveur de la bonne coexistence de l'agriculture et des autres fonctions du territoire (chroniques, charte,…)
- Bonne perception d'une partie de la population : « Présence d'exploitations agricoles de qualité et de fermiers responsables, de producteurs locaux ». Pour ces habitants, le maintien des activités agricoles est indispensable au maintien du caractère rural de l'entité (préférable à l'urbanisation). Ils suggèrent de soutenir les agriculteurs qui restent ; de préserver les petites exploitations. Ils aimeraient que soit poursuivie la sensibilisation à l'importance des enjeux de la vie agricole dans les villages
- Problèmes de cohabitation (dans les deux sens) entre certains agriculteurs et certains citoyens ;
- Manque de respect de certains agriculteurs : Filets d'eau bouchés par de la terre suite aux labours successifs ; Boues sur les routes aux sorties de champs ; Charruage au ras des filets d'eau, des chemins,… Une fois le bord de voirie détruit, c'est toute la voirie qui se dégrade ; Charruage des chemins ; Problème d'inondations liées aux eaux de ruissellement ; Pulvérisation excessive de certains champs → impact sur les jardins particuliers et la santé (Pulvérisation du terrain agricole qui jouxte l'école de Marchovelette (menace pour la santé des enfants)) ; Charroi important vers la SCAM à Franc-Waret.
- Manque de respect de certains habitants : déchets, quads, cavaliers, haies non taillées, etc…
- Concernant les pulvérisations excessives, leur impact sur les jardins particuliers et le risque pour la santé, les agriculteurs signalent que, s'il est vrai qu'il y a eu des exagérations par le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. De plus, les agriculteurs font très attention à la direction du vent.

Agriculture et environnement

- Entièreté du territoire en zone vulnérable aux nitrates. L'altération principale des eaux souterraines est induite indéniablement par le nitrate et son origine est essentiellement due à l'utilisation des engrais. La commune présente une concentration élevée des nitrates dans le sol, avec des impacts sur la qualité des eaux de lessivage et des nappes souterraines. Ainsi, les valeurs moyennes de teneur en nitrates mesurées dans les craies sont toutes supérieures à 25 mg/l et environ la moitié d'entre elles sont supérieures à 40 mg/l. La nappe

logée dans les terrains du Crétacé de Hesbaye présente de manière générale des concentrations en nitrates non-négligeables, dépassant par endroit la norme de potabilité de 50 mg/l. Les quantités de nitrates dans les eaux de surface et souterraines vont diminuer et ont d'ailleurs déjà tendance à le faire. Les taux actuels sont encore les résultats du passé, lorsque l'agriculture y accordait moins d'attention. Les pratiques actuelles sont plus respectueuses (notamment pièges à nitrates) et les terres des agriculteurs sont très contrôlées par Nitrawal. Réduire la teneur en nitrates prend du temps.

- Les captages d'eau sont peu profonds et facilement exploitables. Les puits et captages d'eau présents sur le territoire de Fernelmont sont réservés essentiellement à un usage agricole et il faut noter que leur qualité physico-chimique est médiocre à cause de la forte teneur en nitrates.
- Qualité du réseau écologique mauvaise à moyenne. Fragmentation progressive des populations. Plusieurs éléments participent à la mauvaise qualité de ce réseau. Tout d'abord, le territoire de la commune est couvert presque entièrement de parcelles agricoles principalement destinées à la culture de céréales. Ces parcelles sont exploitées de manière très intensive et les zones refuges telles que les haies ou lisières forestières sont presque absentes. Seuls les massifs forestiers feuillus présentent une végétation plus naturelle. Les massifs boisés sont parsemés sur le territoire de la commune et il n'y a que très peu de connectivité entre ces éléments boisés, à part de rares haies, quelques rideaux de peupliers, des galeries d'aulnes le long des ruisseaux.
- Qualité des ruisseaux moyenne
- La politique de remembrement a fortement évolué, dans le sens de l'intérêt général et d'un aménagement durable. Outre l'intérêt économique de « regrouper » les parcelles, elle intègre davantage les composantes fondamentales que sont le paysage, le milieu. Ainsi, lors du remembrement de Hingeon, de nombreuses plantations ont été réalisées.
- Les agriculteurs souffrent des bouteilles et cannettes jetées dans les champs ainsi que des nombreux dépôts clandestins et déchets sauvages (le long des routes, de l'autoroute, dans les talus, …) et ce malgré le bon fonctionnement du parc à conteneurs, les actions de sensibilisation « déchets » du BEP, le ramassage de déchets par des bénévoles une fois par an et la bonne fréquence du ramassage des ordures.

Agriculture et énergie

- L'occupation agricole représente un grand potentiel que l'on peut valoriser pour permettre de produire de l'énergie locale : biométhanisation, panneaux photovoltaïques sur les grandes toitures, bois-énergie (via l'agroforesterie), carburant (huile de colza par ex.), éoliennes,…

Agriculture et aménagement du territoire

- Le territoire est composé majoritairement par des terres cultivées et cultures permanentes à hauteur de 62 % + 19 % de prés et pâtures, ce qui représente 81 % d'utilisation à caractère agricole (contre 77% du territoire repris en zone agricole au Plan de secteur, l'agriculture occupe donc une superficie plus importante que prévue par le Plan de secteur).
- La superficie agricole a cependant tendance à diminuer vu l'urbanisation du territoire. L'urbanisation par construction de logements se fait de façon ponctuelle. Par contre, d'importantes opérations ont été réalisées ou sont en voie de l'être au niveau des ZAE.
- Les habitants consultés apprécient les paysages variés dans l'entité et le cadre de vie agréable façonné par les agriculteurs; Ils considèrent qu'actuellement, les villages sont clairement délimités grâce aux « zones vertes » qui les séparent. Toutefois, ils craignent que le cadre de vie de l'entité soit menacé par l'étalement urbain. Pour eux, le maintien du caractère rural passe par le maintien des activités agricoles.
- La commission agricole attire l'attention de la Commune sur le caractère irréversible de certains aménagements, au détriment de la préservation des terres agricoles (la création/l'agrandissement de parcs d'activités économiques, l'étalement urbain,…). Bien qu'elle comprenne les choix qui se posent à un moment donné pour une commune, elle confirme le souhait, déjà émis par les habitants, de préserver le caractère rural de Fernelmont. De la préservation de ces espaces dépend directement la qualité et l'équilibre des paysages, et l'autosuffisance alimentaire de demain.
- L'entité de Fernelmont compte un certain nombre de fermes remarquables par leur valeur patrimoniale et situées en zone agricole. L'affectation agricole ou la réaffectation de ces bâtiments constitue un enjeu important pour l'avenir de la commune.
- Problème d'inondations (eaux de ruissellement) liées, selon les habitants, deux fois sur trois à des problèmes de culture ainsi qu'au manque de zones d'immersion temporaire. Il faut noter que de plus en plus

d’agriculteurs mettent en place des solutions pour pallier aux problèmes de ruissellement d’eau (orientation des sillons, diguettes, etc…)

Annexe 7 : synthèse des résultats de l'enquête auprès des associations

Enquête auprès des associations, groupements et clubs de Fernelmont

Synthèse du dépouillement

1. Participation et activités des associations

Sur un total de 68 associations ayant reçu le formulaire d'enquête, 41 y ont effectivement participé mais une d'entre elles n'a pas respecté les délais impartis. Dès lors, seules ses demandes spécifiques ou souhaits d'amélioration sont consignés. En outre, une association inactive depuis 15 ans a quant à elle retourné un formulaire de réponse vierge. Enfin, 4 associations ont rendu conjointement un seul formulaire d'enquête.

Ainsi, au total, ce sont 36 formulaires d'enquêtes qui ont été pris en compte pour établir la présente analyse.

Parmi ces associations :

- 6 sont actives dans le domaine des arts et de la culture (chant, théâtre, musique, création, expression, lecture …),
- 4 sont des groupes citoyens de réflexion, de sensibilisation ou d'action,
- 9 sont des clubs sportifs (entendu au sens large du terme),
- 2 sont des mouvements de jeunesse,
- 3 s'adressent spécifiquement au troisième âge,
- 3 sont des comités d'organisation de fêtes ou évènements,
- 8 proposent des activités « thématiques » (astronomie, modélisme, couture, apiculture,…)
- 3 sont des associations patriotiques.

De manière générale, les domaines d'activités des associations, groupements et clubs de Fernelmont paraissent donc **relativement diversifiés et semblent s'adresser à des publics variés**. On retiendra enfin que **le partenariat est une pratique moyennement courante** puisque seules 10 associations déclarent collaborer avec d'autres groupements.

2. Profil des membres

Outre leurs activités courantes, 18 de ces associations proposent des activités occasionnelles (soupers, conférences, excursions, voyages et autres activités récréatives) et 5 organisent des camps ou stages durant les vacances scolaires.

Au total, tous âges confondus, les associations, groupements ou clubs ayant participé à l'enquête comptent 1594 membres. Alors que la plus grande association compte 144 membres contre 1 seul pour la plus petite, chacune d'entre elles compte en moyenne 44 membres pour une valeur médiane de 21 membres.

Sur 1455 membres (l'origine des 139 membres de deux associations n'étant pas connue), **752 (soit 52%) sont des habitants de la commune et 703 (soit 48%) sont extérieurs** à la commune. En outre, certaines associations (8 au total) comptent plus de membres extérieurs à la commune que d'habitants de la commune. A titre d'exemple, sur un total de 120 membres, l'une d'entre elle compte 108 extérieurs contre 12 habitants de l'entité. Cet état de fait révèle un certain pouvoir d'attraction de ces associations, groupements ou clubs, ce pouvoir d'attraction pouvant lui-même être expliqué, à titre d'hypothèse, par la variété des animations et activités proposées, la qualité des infrastructures mises à disposition des associations ou bien encore par l'absence de certaines activités et/ou l'insuffisance d'infrastructures de qualité au sein des communes voisines.

3. Fréquentation des associations

Quatre associations n'ayant pas renseigné la distribution par âge de leurs 250 membres, le tableau suivant présente la distribution par âge et par domaine d'activité de 1344 membres répartis au sein de 32 associations.

De manière générale, il en ressort que **les associations les plus fréquentées sont les clubs sportifs, les ateliers thématiques et les groupes d'aînés. A l'inverse, les groupes citoyens et les comités sont les associations qui rencontrent le moins de succès.**

Tableau 1 : Répartition par âge et par domaine d'activité des membres des associations fernelmontoises

DOMAINE D'ACTIVITÉ	< 12 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	65 ans et +	**TOTAL**	*Valeurs relatives (%)*
Sport	119	123	41	127	82	27	**519**	*38.6*
Art & Culture	19	11	20	35	40	24	**149**	*11.1*
Thèmes	11	5	7	78	65	60	**226**	*16.8*
Groupes citoyens	0	0	2	9	5	0	**16**	*1.2*
Comités	0	0	2	21	7	0	**30**	*2.2*
Associations patriotiques	0	0	0	0	16	101	**117**	*8.7*
Jeunesse	13	17	25	20	12	0	**87**	*6.5*
Aînés	0	0	0	3	10	187	**200**	*14.9*
TOTAL	**162**	**156**	**97**	**293**	**237**	**399**	**1344**	***100***
Valeurs relatives (%)	*12.1*	*11.6*	*7.2*	*21.8*	*17.6*	*29.7*	***100***	

Il en ressort également que **les domaines d'activité les plus « intergénérationnels » sont le sport, l'art et la culture et assez curieusement les mouvements de jeunesse** (à titre d'hypothèse, sans doute certains d'entre eux sont-ils gérés par des adultes affirmés ou bien possèdent-ils des relais « routiers »). *A* contrario, **les domaines d'activité les moins intergénérationnels sont tout d'abord et assez naturellement les groupes d'aînés et les mouvements patriotiques, les comités et les groupes citoyens**.

Enfin, l'analyse de ces données révèle aussi que **les personnes les plus représentées au sein des diverses associations sont âgées de 30 à 65 ans et plus. La tranche d'âge 18-29 ans est quant à elle la moins « investie ».**

4. Infrastructures

Sur les 36 associations ayant effectivement participé à l'enquête, deux utilisent des lieux strictement privés pour lesquels aucune évaluation n'a été communiquée. Une troisième association utilise occasionnellement les différentes salles communales en fonction de leurs disponibilités. Leur évaluation n'a pas été prise en compte, celle-ci portant sur l'ensemble des salles communales.

Le tableau 2 (page 5) présente l'évaluation faite par les différentes associations fernelmontoises de la qualité des infrastructures. Un simple coup d'œil sur le tableau permet d'affirmer que **ces dernières sont globalement de bonne qualité et répondent aux besoins des associations de l'entité, même si certaines améliorations peuvent y être apportées et si certains souhaits particuliers ont été formulés**. Le tableau 3 présente à cet égard les principales améliorations souhaitées par les différentes associations bénéficiant de ces infrastructures.

❖ Souhaits particuliers et demandes d'occupation

L'association « Ancêtres Automoteurs Namurois » désire occuper une salle à proximité de son siège (localisation inconnue). Actuellement, l'association occupe les différentes salles communales en fonction de leurs disponibilités.

L'ASBL « Les avettes du mont des frênes » désire occuper le local de la Maison de la ruralité (Forville) occupé par l'ASBL AstroNamur pour y dispenser des cours sur l'insémination ainsi que le grenier de la Maison de la ruralité occupé par le Cercle Ferroviaire Namurois pour y aménager un musée permanent sur l'abeille. Actuellement, l'association occupe déjà la Maison de la Ruralité.

L'ASBL AstroNamur souhaite un plus grand local dans les années à venir au vu de l'augmentation continuelle du nombre de membres.

L'association « Biesses di Fiesse » (comité des fêtes de Hemptinne) ne disposant que d'une cave privée pour le stockage de son matériel, suggère de créer une infrastructure à la fois pour les jeunes et les Biesses (salle polyvalente et local de stockage), infrastructure jugée indispensable à la survie des deux comités. Cette structure pourrait être créée sur la place communale ou dans le bâtiment du Fitness Center actuellement mis en vente.

L'ASBL « Touche pas à mes certificats verts » est la recherche d'une salle pour la tenue de ses assemblées générales.

L'association « La Boule qui Marchôvelette » désire occuper le terrain situé le long de l'église.

L'ASBL « Cercle Ferroviaire Namurois » désirerait occuper occasionnellement la grande salle de réunion de la Maison de la ruralité de Forville mais regrette que celle-ci soit constamment occupée par d'autres associations.

Tableau 2 : Évaluation de la qualité des infrastructures principales et secondaires utilisées par les associations fernelmontoises

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Nombre d'associations utilisatrices (n=33)	Surface/espace disponible			Équipement intérieur			Équipement extérieur			Plages horaires disponibles			Coût d'utilisation			Conditions d'accès (mobilité)		
APPRÉCITATION		+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-	+	+/-	-
Hall omnisport de Noville-les-Bois	**4**	4			3		1	4			1	2	1	3	1		4		
Maison de la ruralité (Forville)	**3**	1	2		1	2		2		1	3			2		1	3		
Maison de village de Pontillas	**3**	2			2				2		2			2			2		
Maison de village de Hemptinne	**2**	1		1	1		1	1		1	1		1	1		1	1		1
Maison de village de Sart d'Avril	**1**	1			1			1			1			1			1		
Salle communale de Seron	**1**	1			1			1			1			1			1		
Salle communale de Cortil-Wodon	**2**	2			1		1		2		2			2			1	1	
Salle communale de Marchovelette	**1**	1				1			1		1			1				1	
Salle communale de Noville-les-Bois	**3**	2	1		3			3			1	2		3			1	2	
École communale de Hingeon	**1**	1			1			1			1			1			1		
École communale fondamentale de Noville-les-Bois (FWB)	**1**	1			1			1			1			1			1		
École fondamentale libre de Franc-Warêt	**1**		1			1			1		1			1			1		
L'autre lieu : salle privée de Séréssia	**2**	1		1	1		1	1		1	1		1	1		1	1		1
Local des jeunes de Hemptinne	**1**		1		1				1		1			1			1		
Foyer paroissial de Forville	**4**	3			3			1	2		3			1	2		1	1	1
Église de Franc-Warêt	**1**	1			1			1			1			1			1		

Château de Franc-Warêt	**1**	1			1			1			1			1			1		
Modules et terrains publics de Marchovelette	**1**		1			1			1		1			1			1		

Tableau 3

	Principales améliorations souhaitées et/ou problèmes rencontrés
Hall omnisport de Noville-les-Bois	- Création d'un terrain de basket extérieur - Réparation de la toiture du hall qui perce par endroit - Chauffage/ventilation : la ventilation fonctionne lorsqu'il fait froid en hiver mais pas en été lorsqu'il fait chaud, de la condensation se forme dès lors sur les aires de jeu ce qui les rend glissantes et dangereuses - Dysfonctionnements occasionnels des douches (absence d'eau chaude) - Exclusion des « petits clubs » qui doivent se contenter des plages horaires les plus tardives - Réouverture de la cafetaria
Maison de la ruralité (Forville)	- Accès internet de type wifi - Espace de rangement sécurisé pour stocker le matériel didactique de l'asbl AstroNamur - Réflexion UREBA à mener
Maison de village de Pontillas	- Installation d'un pré-équipement sono (hauts parleurs et câblage) - Installation d'un congélateur dans la cuisine - Installation d'une aire et de modules de jeu pour enfants dans la cour arrière - Installation d'une armoire de rangement pour le matériel de l'atelier de couture
Salle communale de Seron	- Installation d'une ou plusieurs douches et mise en place d'une cloison amovible pour séparer l'aire de jeu
Salle communale de Noville-les-Bois	- Étanchéité de la toiture du bâtiment (infiltration d'eau lorsqu'il pleut) - Rendre la salle et ses sanitaires accessibles aux PMR
École communale de Hingeon	- Mise à disposition d'une plus grande armoire pour le club senior de Hingeon
École fondamentale libre de Franc-Warêt	- Agrandissement de l'infrastructure scolaire
L'autre lieu : salle privée de Séréssia	- Placement d'un panneau pour signaler la présence d'enfants aux abords de la salle (vitesse élevée des automobilistes)
Local des jeunes de Hemptinne	- Construction d'un nouveau local en raison de l'état de délabrement de l'infrastructure actuelle
Foyer paroissial de Forville	- Rendre le foyer plus facilement accessible
Église de Franc-Warêt	- Installation d'un WC
Modules et terrains publics de Marchovelette	- Augmentation du nombre de terrain, aménagement d'une terrasse et placement de bancs autour des terrains (le manque de place contraint le club de pétanque à limiter le nombre de membres)

5. Aspects de communication

Comment les associations de l'entité font-elles connaître leurs activités ? Par quels canaux ? Le tableau numéro 4 présente les différents supports ou médias auxquels les associations ont recours pour se faire connaître ainsi que la fréquence d'utilisation de ces différents supports et médias.

Tableau 4

Supports ou médias utilisés par les associations de Fernelmont

SUPPORT OU MÉDIA	Nombre total « d'utilisateurs »	Fréquence					Total pour vérification (n = 36)
		Jamais	< à 3 x / an	> à 3 x /an	3 à 6 x / an	> à 6 x /an	
Bulletin communal	**21**	15	**15**	0	**5**	1	36
TV locale	4	**32**	4	0	0	0	36
Radio locale	6	**30**	5	0	1	0	36
Journaux locaux	16	20	**9**	0	**6**	1	36
Presse écrite	15	21	8	0	**5**	2	36
Toutes-boîtes	11	25	6	0	4	1	36
Affiches	14	22	**10**	0	1	3	36
Site web perso	**19**	17	5	0	4	**10**	36
Site web communal	8	**28**	4	0	2	2	36
Bouche à oreilles	**29**	7	5	0	3	**21**	36
Flyers dans les commerces	12	24	6	0	3	3	36

La lecture du tableau 4 permet de conclure que, **dans l'absolu, les supports ou médias les plus utilisés par les associations de l'entité pour faire connaître leurs activités sont le bouche à oreilles, le bulletin communal et les sites web personnels tandis que les moins utilisés sont la radio locale, la TV locale et le site web communal.** Il convient dès lors de s'interroger sur les raisons qui poussent les associations à délaisser ces moyens de communication.

On retiendra aussi que certaines associations ont **recours à d'autres supports ou médias que ceux proposés dans le cadre de l'enquête (newsletter, envoi de courriers personnalisés, publication d'un calendrier d'activité annuel, organisation d'une journée porte ouverte annuelle ou bien encore création d'une page facebook).**

❖ Propositions d'amélioration

- Renforcement de la visibilité des associations sur les réseaux sociaux
- Organisation d'une foire annuelle des associations où chacune d'entre elles pourrait présenter et mieux faire connaître ses activités aux habitants. Une telle foire permettrait également aux associations de se rencontrer, d'installer un dialogue entre elles et, le cas échéant, de porter des projets communs (partenariat).
- Publication régulière des coordonnées des différentes associations dans le BC
- Création d'une mailing list communale à laquelle chaque habitant serait libre de s'inscrire et dont les associations pourraient entrer en possession afin de faire leur publicité.
- Élaboration d'un calendrier des évènements associatifs de l'entité ouverts aux responsables des associations et accessible à tous en lecture afin d'informer la population et d'éviter plusieurs manifestations concurrentes un même jour (ce calendrier pourrait également être ouvert aux associations des communes voisines).
- Renforcer la visibilité des associations dans le BC
- Diffuser des « contacts presse » auprès des associations
- Installation de panneaux d'affichages spécialement dédiés aux associations dans le centre des villages

6. Moyens nécessaires au bon fonctionnement des associations

6.1. Principales difficultés rencontrées

Le tableau n°5 (voir page suivante) présente les principales difficultés rencontrées par les associations de l'entité de la plus fréquente à la moins fréquente.

Les problèmes récurrents sont les suivants : disponibilités des locaux, enrôlement de bénévoles et/ou d'animateurs ou moniteurs formés, moyens financiers etc. Certaines associations soulignent également un problème d'accès à l'information concernant le coût et la disponibilité des différentes salles communales ainsi que le problème de leur visibilité.

Tableau 5 : principales difficultés rencontrées par les associations de la plus à la moins fréquente

Principales difficultés rencontrées	Fréquence*
Animateurs ou moniteurs qualifiés	9
Locaux	8
Membres	7
Bénévoles	7
Bénévoles lors d'évènements ponctuels	5
Moyens financiers	4
Ordinateurs et connexion internet	3

Administration	1
Transport et mobilité	1

*Ou nombre d'associations rencontrant ces difficultés

6.2. Souhaits d'information sur le personnel aidant

Sur les 36 associations ayant participé à l'enquête, seules deux associations ont exprimé le souhait de recevoir une information sur la possibilité d'engager du personnel aidant. Il s'agit des asbl TT Tillier et « Touche pas à mes certificats verts ».

7. Projet(s) des associations

Comme le laissent suggérer les sections 4, 6 et 7, les locaux, les faibles moyens financiers et humains sont les principaux freins à la réalisation des projets des associations suivantes :

- ASBL « Les avettes du mont des frênes »
- Sport club vélocipédique de Marchovelette
- Association « Biesse di Fiesse » de Hemptinne
- ASBL « Gymnastique douce » de Forville
- ASBL « AstroNamur »
- ASBL « As'Ferne »

8. Les associations et la jeunesse

Plusieurs groupements de l'entité expriment la volonté d'attirer les jeunes dans leurs rangs mais **peinent à toucher ce public ou alors disposent de moyens humains et/ou financiers insuffisants pour leur encadrement**.

Annexe 8 : Résultats de la consultation des Directeurs d'école

1.1. INFRASTRUCTURES

Constats	Pistes de projets
Manque de locaux de classe à Forville, Bierwart, Franc-Waret, Cortil-Wodon, Hingeon et Marchovelette. Projet qui avance bien à Hingeon ; Subsides obtenus. Projet d'agrandissement à Franc-Waret, en bonne voie. Projet introduit mais non retenu pour Forville.	• Agrandissement des locaux.
Absence ou exiguïté de préaux dans la plupart des écoles.	• Construction ou agrandissement de préaux.
Certaines écoles (Franc-Waret bientôt, Cortil-Wodon, Noville-Les-Bois) disposent d'un local polyvalent utile pour l'organisation d'activités variées (psychomotricité, cours de gym, sieste des petits,…) ; D'autres n'en ont pas et le regrettent. D'autres encore n'en ont pas mais peuvent bénéficier de locaux proches (Hemptinne a accès à la maison de village)	• Prévoir un local libre dans les éventuels futurs agrandissements. • Une maison de village à Marchovelette pourrait aussi servir à l'école.

1.2. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Constats	Pistes de projets
L'école de Noville collabore avec IMAJE pour l'accueil extrascolaire. Toutefois ce service pourrait s'arrêter prochainement. A Cortil-Wodon, Hemptinne et Marchovelette, c'est du personnel ALE qui assure la garderie après 16h. Une fois qu'un travailleur ne peut plus bénéficier du statut ALE, il faut recruter de nouvelles personnes. Les parents paient les frais à l'école et peuvent recevoir une attestation fiscale. A Hingeon, il s'agit d'une initiative « privée ». Le Directeur ne peut pas délivrer d'attestation aux parents. A Bierwart et à Forville, ce sont des « bénévoles » qui assurent les garderies pour le compte des comités de parents. Si le système de gestion par les comités de parents présente certains avantages (pouvoir conserver du personnel compétent, bénéficier de rentrées financières, …), un problème conséquent se pose en matière d'assurance.	• Reprise de l'organisation des garderies après 16h et du temps de midi par le PO des écoles communales (s'il le faut via l'engagement d'un employé communal).
Le mercredi après-midi, un accueil est possible à	• Organiser un ramassage dans les écoles pour

la maison de village de Sart d'Avril. Le problème est d'y conduire les enfants.	conduire les enfants à Sart d'Avril.
Il n'existe pas d'école de devoirs à Fernelmont mais chaque école a sa propre étude, ce qui est préférable.	

1.3. MOBILITE/SECURITE

Constats	Pistes de projets
Plusieurs écoles doivent déplacer leurs élèves pour se rendre au hall sportif (gym), à la piscine (Wanze, Jambes),… Pour ce faire, elles disposent du car communal de 54 places. Celui-ci est très utile mais est parfois trop grand pour le groupe et n'est parfois pas disponible car fort sollicité. Par ailleurs les horaires à respecter, étant donné le ramassage scolaire (il n'est disponible qu'entre 9h et 15h30), empêchent de se rendre à certaines activités.	• Maintenir le car communal de 54 places et acquérir un car plus petit en complément.
La sécurité aux abords de certaines écoles et sur le chemin de celles-ci pose problème : • Bierwart : carrefour dangereux • Franc-Waret : pas de liaison douce sécurisée entre le lotissement et le village (où est située l'école) • Forville : situation dans un tournant dangereux (le projet abandonné prévoyait notamment le déplacement de l'entrée dans la rue Pré des Bœufs) • Marchovelette : axe fort fréquenté (vers Namur) et absence de parking. Auparavant, la police était de temps en temps présente aux entrées et sorties d'écoles et cela donnait de bons résultats. Certaines écoles ne sont pas suffisamment signalées.	• Franc-Waret : Acquérir une bande de terrain pour aménager une liaison. • Forville : cf. projet abandonné • Marchovelette : placer un radar rue du Parc • Pour toutes les écoles : présence de temps en temps de policiers • Au moins à Forville et à Marchovelette : présence de « signaleurs ». • Pour les écoles où cela manque : amélioration de la signalisation de la présence d'une école (barrières colorées, passages piétons éclairés, etc….)
Plusieurs cours d'écoles ne sont pas accessibles à la population (Hingeon, Hemptinne, Forville, Bierwart) et celles qui le sont (Marchovelette, Noville, Franc-Waret) posent des problèmes de vandalisme ou de vol (par ex. panneaux de basket arrachés).	• Placer des caméras (même fictives) et des spots avec détecteur.

1.4. ACTIVITES SCOLAIRES/PARTENARIATS

Constats	Pistes de projets
Le hall sportif est très utile. Le problème réside dans les déplacements.	• Une piscine commune à Fernelmont et Eghezée pourrait être un « plus ».
Les activités mélangeant les trois réseaux sont appréciées (par ex. le cross)	• Maintenir et développer les activités inter-réseaux. • Réitérer la journée « découverte des entreprises du zoning » pour les trois réseaux.
Chaque école mène plusieurs projets par an en essayant de varier ceux-ci (Par ex : Je lis dans ma commune, projet « cimetière », témoignages de grands-parents, d'historiens locaux, partenariat avec un home ou une crèche,…) en fonction des propositions, des disponibilités, de la cohérence avec le programme, des intérêts ou sensibilités des enseignants,… Toutefois, les propositions sont très nombreuses et il est impossible de répondre favorablement à toutes. Les partenariats avec des associations locales sont par contre peu nombreux.	• Signaler aux directeurs d'école les demandes formulées par la population dans le cadre de l'opération de développement rural. • Passer par les écoles pour faire la promotion de la journée « place aux enfants » (au moins mettre une affiche)

1.5. EQUIPEMENTS

Constats	Pistes de projets
Il n'y a plus de bibliothèque à Fernelmont mais chaque école dispose de ses propres livres. S'il y avait une bibliothèque, le problème de transport des élèves se reposerait. Le bibliobus passe dans plusieurs villages mais pas à Marchovelette. L'école de Noville a une ludothèque accessible aux autres écoles (mais problème de transport des élèves)	• Mme SMET aimerait ouvrir une bibliothèque communale dans deux ans. • Passage du bibliobus à Marchovelette.
Toutes les écoles ont ou vont avoir une « cyber-classe ». Toutefois, le système n'est pas idéal : matériel (PC et logiciels) démodé et très lent, trop peu de PC par rapport au nombre d'élèves, serveur bruyant, pas de local spécifique dans plusieurs écoles, pas d'imprimante, …	

Annexe 9 : liste des « points noirs sécurité routière » issue des consultations villageoises

Inventaire des points noirs « sécurité routière », des problèmes de mobilité, des pistes de solutions – document pour le PCM

Ce relevé est issu de la consultation citoyenne organisée par la FRW, dans le cadre de l'opération de développement rural, entre janvier et décembre 2013.

1. Points noirs « sécurité routière

Les points noirs, cités à plusieurs reprises, sont signalés en caractères gras/rouge.

Lieu / Nom de rue / Carrefour	Problème(s)
Le long des routes en béton de liaisons intervillages (entre autoroute et NLB, entre Forville et NLB, entre Cortil et NLB)	- Différentiel de vitesse trop grand entre les voitures/camions et les usagers faibles
Dans les cœurs des villages de la commune	- Circulation des camions provenant du zoning. Il y a des possibilités pour les faire contourner les centres des villages (E42, les Chaussées de Namèche, de Hannut et de Louvain…)
Rue de Leuze(N942)	- **Vitesse excessive : limitation de vitesse trop élevée (70km/h) et non respectée (notamment avant le tournant)** - **Manque de trottoirs (même pas d'accotements), entre le carrefour de la Broque et l'église ou la plaine de jeu** - **Manque de piste cyclable** - **Manque de casse-vitesse** - **Manque de panneaux de limitation de vitesse** - **Avaloirs bouchés (→ débordements et eaux stagnantes)** - **Absence de passage pour piétons aux arrêts de bus** - **Place du Baty (Aire de Tillier) : Endroit dangereux du fait de la proximité de la rue de Leuze** - Manque de visibilité au carrefour avec la rue de Marchovelette - Manque de contrôles de vitesse - Branches débordant sur la route (entre les n° 65 et 93)
Carrefour de la Broque (rue de Wasseiges – route de Namêche – route de Champion – rue de Leuze)	- Carrefour mal signalé - **Accidents très fréquents** - A l'arrêt de bus : absence d'accotements (obligation d'attendre le bus sur la route → danger)
Rue du Cygne	- Vitesse excessive - Manque de casse-vitesse - Manque de panneaux de limitation de vitesse
Rue de Noville-les-Bois/ Espace vert en face de la pêcherie	- **Vitesse excessive : limitation trop élevée (70km/h) et non respectée** - Manque de trottoirs - **Sens unique à contre-sens pour accéder aux maisons situées derrière la place** - Carrefour entre la rue de Noville et la rue de Leuze : Absence de panneau « Stop »
Route de Champion	- Vitesse excessive
Rue de Wasseiges (N924) entre Tillier et Cortil	- Route trop étroite

Rue de Marchovelette	- Vitesse excessive
Rue Albert 1er	- Limitation de vitesse non respectée
Place de Floreffe	- Présence de 2 poteaux dangereux à l'entrée de la place. Ils ne sont pas visibles dans l'obscurité. Cela résulte de la rénovation et la responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas d'accidents avec blessés. - Trottoirs abaissés, les voitures mordent sur le trottoir et créent des angles morts - Virage de la Place de Floreffe dangereux – risques de dérapage
Rue des Grands Pachis	- **Vitesse** - Non-sens des deux zones 30 distantes de 150m seulement
Ecole d'Hingeon et abords(rue des Grands Pachis)	- Absence d'aménagements spécifiques - Parking sauvage et donc danger - **Stationnement anarchique sur les trottoirs**
Rue des Prisonniers	- Axe principal d'accès au village, cette route est devenue une véritable autoroute en l'absence de rond-point pour ralentir les véhicules - **Vitesse**
Route de Hannut/Grand Route (N80)	- **Vitesse excessive** car l'arrivée dans le village de Hingeon n'est pas assez bien signalée - **Piétons et cyclistes non sécurisés – absence de trottoirs** - Absence de passage pour piétons pour accéder à l'arrêt de bus direction Namur - besoin d'éclairage - Ligne pointillée qui devrait être continue - Les clients sortent du Proxy comme s'ils avaient priorité - Difficulté de se rendre au Proxy à vélo (vitesse excessive et **manque de piste cyclable)**
Sentier Lepage	- Passage de véhicules motorisés
Croisement rue des Grands Pachis – rue Lefevre	- Priorité de droite non respectée
Rue des Réfractaires et angle de la rue Bodart	- Les gens tournent à leur gauche en descendant de la Grand-route pour remonter le village - **Etroitesse des tournants rue des Réfractaires**
Carrefour route de Namur et rue des Réfractaires	- Visibilité mauvaise pour reprendre la Grand-route
Carrefour de la rue Saint-Roch et de la rue du Pessot	- Manque d'attention pour les voitures venant de la rue du Pessot
Rue des Volontaires	- Rond-point vers Petit-Waret : 1 voiture sur 3 le prend à l'envers
Rue Darville	- Elle sert de rue de transit pour éviter le casse-vitesse alors qu'elle est « excepté circulation locale ».
Grand Chemin Communal et rue de Franc-Warêt	- **Transit de poids lourds (voiries détériorées)** - **Des dispositifs ralentisseurs « en triangle » inutiles qui mettent les piétons en dangers (obligation de marcher sur la route)** - **Voitures garées sur les trottoirs (passage rendu difficile pour les piétons)** - Vitesse excessive et absence de contrôles de vitesse - Pas de piste cyclable ou autre dispositif de sécurisation pour les vélos - Priorité de droite dangereuse au carrefour formé par le Grand Chemin Communal et les rues de Franc-Warêt et de Gelbressée
Rond-point à proximité de l'école de Marchovelette	- **Encombrement du parking et parking sauvage ; Les enfants sont obligés de circuler sur la voirie en raison des voitures garées sur les trottoirs** - Vitesse excessive en zone dite 30

	- Passages pour piétons et signalisation pas assez visibles (insécurité)
Rue du Calvaire	- **Pas de trottoirs (problématique pour les enfants et les personnes âgées)** - **Vitesse excessive des voitures (et absence de contrôle de vitesse)** - Virage dangereux (à angle droit) à proximité de la résidence des Sources
Rue de Tillier	- Vitesse excessive : le parking était pris comme 3ème voie rapide (mais amélioration depuis le placement de bacs à fleurs)
Rue du Parc à proximité de l'église	- Sortie de parking : mauvaise visibilité des voitures venant du bas - Mauvaise visibilité des voitures venant de Warêt depuis l'accès sécurisé pour se rendre à l'église - Vitesse excessive
Rue de Cognelée	- Vitesse excessive, en particulier celle des motos
Rue Sart Helman (notamment entre la rue St-Antoine et la rue du Village)	- **Vitesse excessive, malgré la limitation à 50km/h** - **Absence de trottoirs (même pas d'accotement dur) → les graviers empêchent le passage des poussettes et des vélos d'enfant (notamment pour aller à l'école)**
Rue St-Antoine	- Deux priorités de droite dangereuses (mauvaise visibilité et vitesse non adaptée) - Vitesse excessive des camions (SCAM) et véhicules agricoles, malgré la limitation à 50km/h
Carrefour rue Sart Helman – rue St-Antoine – rue des Sarts	- Carrefour dangereux - Dépassements non autorisés (→ risque d'accident avec les véhicules qui s'engagent ou sortent du carrefour) - Carrefour très glissant par sol humide (on patine)
Rue de Sclaigneaux	- Chicane à l'entrée du village mal conçue : pas de contournement obligatoire → rien n'empêche les automobilistes d'aller tout droit
Rue du Village	- **Vitesse excessive (surtout en dehors des heures de rentrée et de sortie des classes), notamment à hauteur du château** - **Situation souvent chaotique aux heures de rentrée et de sortie des classes (stationnement désordonné, sur les trottoirs)** - Trafic intense dans les deux sens de la rue (aussi lié à la présence de la crèche) - Nombreux problèmes pour les riverains - Passage de bus et de camions poubelles
Carrefour entre la rue du Village et la rue Sart Helman	- **Difficulté de s'engager sur la route provinciale (mauvaise visibilité et vitesse excessive)**
Rue de Narmont et rue de Baty	- Vitesse excessive des voitures mais aussi plus singulièrement des camions (rue de Narmont car route de liaison vers Petit Waret)
Rue d'Eghezée (entre la ferme Leroy et le Proxi Delhaize)	- **Pas de trottoir, pas de piste cyclable, ce tronçon est très dangereux, principalement pour les parents accompagnés de leurs enfants**
Carrefour rue de Branchon – rue d'Eghezée	- Vitesse - Mauvaise visibilité en raison du stationnement rue d'Eghezée et, en venant d'Eghezée, suite à la construction d'un nouvel immeuble - Crainte de stationnement futur de voitures sur la route en face du même immeuble
Carrefour rue d'Eghezée – rue de Pontillas	- Vitesse de la Grand-route

Carrefour avenue de la libération et rue d'Eghezée	- Pas de passage piétons pour traverser la route d'Eghezée, danger pour les enfants qui rejoignent l'arrêt de bus - Trottoir non aménagé - **Manque de visibilité** suite aux voitures stationnées le long de la rue d'Eghezée - Vitesse
Carrefour rue de Pontillas – avenue de la libération	- Non respect priorité de droite - Trafic de plus en plus important
Rue de Branchon	- Virage dangereux - Absence de trottoirs - Insécurité des cyclistes (enfants) pour aller vers Forville - Vitesse excessive et étroitesse de la chaussée - Parking sauvage aux horaires de dépôt et de reprise des enfants aux abords de l'école
Carrefour de la rue de l'église et de Branchon	- Mauvaise compréhension du rond-point, d'où des refus de priorité de droite.
Carrefour rue de Montigny – rue du Pélaki	- Casse-vitesse pas assez élevé, d'où une vitesse excessive dans l'axe de la rue du Pélaki - Route trop étroite et passage de gros camions (panneaux à placer pour éviter le trafic d'un certain tonnage sauf engins agricoles).
Rue Tige del'Vau dans sa partie hors agglomération	- Route étroite où le tonnage est limité à 5 et qui est utilisé par des camions de plus ou moins 40 tonnes et même des véhicules communaux. - Virage dangereux
Carrefour entre la ruelle Pirmez et l'avenue de la Libération	- Rue mal signalée - Végétation excessive
Rue de Seron	- **Vitesse excessive car trop large** - Rue à forte densité de population et/ou à risque. A limiter à 30 km/h
Carrefour rue St Georges et rue de Seron	- **Vitesse trop élevée car carrefour trop vaste** - Les rétrécissements ne servent à rien - A redessiner, réaménager
Proximité de l'école, accès rue de Seron vers la Place	- Insécurité, souhait d'un passage piéton et plus d'éclairage
Rue de la Soile	- **Insécurité des piétons car pas d'accotements ni de trottoirs** - **Insécurité des cyclistes (enfants) pour aller vers Forville** - Vitesse non respectée, souhait de ralentisseurs
Carrefour chapelle St Anne	- Nombreux accidents car les véhicules venant de la rue de la Soile ou de Branchon traversent sans ralentir
Rue de Meeffe (près de la rue de la Soile)	- Sortie de la rue difficile vers la gauche (Meeffe)
Rue de la Gohiette	- **Pas assez de place pour que les habitants puissent se garer et donc visibilité réduite. Non respect de la zone 50** - Un camping-car stationné limite la visibilité - Souhait de passages pour vélo et de trottoirs - Rue à forte densité de population et/ou à risque. A limiter à 30 km/h
Carrefour rue de la Gohiette et ruelle des Loups	- Manque de visibilité en arrivant de la rue de la Gohiette dans la ruelle des Loups pour les piétons venant en face par le trottoir de droite. Souhait d'une ligne blanche dans ce carrefour
Carrefour entre rue de la Gohiette et rue des Cortys	- **Risque de collision pour les voitures qui descendent lorsque des voitures sont stationnées**
Place communale via la rue de la Gohiette	- Manque un passage piéton - Abords non protégés pour les piétons

Ruelle des Loups	- Danger pour les piétons lié à la circulation des TEC et véhicules - Pas de visibilité à gauche pour sortir de la cour au n°6, souhait d'un miroir
Route de Wasseiges	- Vitesse excessive dans la zone 50
Rue des Cortys	- Souhait de passages pour vélo et de trottoirs - Rue à forte densité de population et/ou à risque. A limiter à 30 km/h - Barrières Nadar mouvantes - En sortant de cette rue, près de la ruelle des Loups, difficulté d'emprunter la route vers la chapelle St Roch - Problème de stationnement
Carrefour rue des Cortys et route de Champion (Renaissance)	- **Manque de visibilité à droite et à gauche avant les fauchages, prévoir un miroir**
Carrefour rue des Cortys et route de Wasseiges	- Manque de visibilité
Rue du Beau Regard vers la rue Jonckay	- Manque de visibilité des deux côtés (stationnement de voitures à la friterie) - Vitesse et passage dans la rue Beau-Regard pour éviter le carrefour - Parking pour les voitures des gens qui prennent le bus
Rue Massart (Noville-les-Bois) et Avenue de la Libération (Forville)	- Vitesse excessive : « Autoroute villageoise » entre Forville et Noville malgré les tronçons à 50km/h - Les arrêts du bus 816 ne sont pas sécurisés
Triangle au carrefour entre la rue Massart et la rue Collet	- **Terreplein (bus, machines agricoles, …)**
Carrefour rue Franche Taverne et rue des combattants	- **Succession de voitures garées**
Rue des combattants	- Ralentisseur, trous d'eau à hauteur du n°19 - Stationnement clients ; Non respect des priorités de droite ; Vitesse excessive en face de la boulangerie - Vitesse excessive entre la boulangerie et l'église - A hauteur du marchand de matériaux "ardoises et matériaux", manœuvres de clarks pour le déchargement des camions
Rue du Quambeau	- Tournant à angle droit mal entretenu en automne à hauteur du Bois de Tronquoy → glissant
Rue Brunelle et Rue Astrid	- Non respect de la priorité de droite
A la sortie de la rue Nouvelle et de la rue Albert 1er	- Manque de visibilité malgré le miroir (souvent sale et humide) et présence d'arbustes qui cachent les véhicules arrivant de la gauche
Rue Mahy	- Vitesse excessive - Manque de trottoirs - Manque de places de parking devant la salle communale
Rue de Sart d'Avril	- **Vitesse excessive (surtout depuis la rénovation de la rue dans les campagnes)** - Passages fréquents de camions énormes vers la rue d'Hanret depuis le zoning - Fermeture du chemin vicinal qui permettait aux enfants de Sart d'Avril de rejoindre l'école de Cortil-Wodon - Au niveau de l'impasse vers les n° 10 et 12, la voirie se défonce et des ornières se creusent de plus en plus - Au niveau du sentier vers la rue Saint-Martin, la servitude de passage est bloquée par des palettes
Rue de Forville	- Vitesse excessive - Vitesse excessive au niveau du carrefour
Carrefour des rues de Forville et de	- Les enfants ne savent pas aller à vélo ou jouer sur la route

Niveaucourt	
Carrefour entre la rue de Forville et la Place du Henemont	- Peu de respect de la priorité de droite des véhicules venant de Noville-les-Bois
Place du Henemont	- **Absence de protection des usagers faibles**
Rue de Wodon	- Vitesse excessive, surtout aux heures de sortie/entrée d'écoles, de la place de Cortil à la place de Noville-les-Bois - Vitesse excessive dans le prolongement jusqu'à la rue Saint-Martin (passage par la Place du Henemont)
Carrefour de la rue de la Broque et rue de la Basse	- Inattention des véhicules (vitesse ?)
Virages de l'Avenue de la Libération (face aux n° 117, 119, 121)	- **Vitesse excessive** - Nuisance de l'entreprise
Carrefour entres les rues d'Hanret, Delvaux et Saint-Martin	- Danger surtout aux heures de pointe (circulation plus dense)
Rue de Hanret	- Vitesse excessive, surtout pendant la récolte de carottes et betteraves

2. Problèmes concernant la mobilité

A Fernelmont

Chemins et sentiers :

- Réseau de voies lentes trop peu développé et mauvais entretien des chemins et sentiers existants
- Manque d'itinéraires pédestres et cyclistes, de signalisation et d'une carte des sentiers
- Manque de parking au départ des sentiers
- Manque d'information sur les sentiers
- Utilisation des sentiers par les quads, motos et 4x4
- Des particuliers s'approprient les chemins et sentiers communaux
- Manque d'un réseau de voies lentes à partir du RAVeL

Problèmes spécifiques à certains publics :

- Problème de mobilité des personnes âgées ; Difficulté pour les aînés de se déplacer entre les villages de l'entité
- Soucis de mobilité des jeunes vers Namur et les lieux de jeunesse
- L'accès aux lieux publics n'est pas toujours prévu pour les personnes à mobilité réduite
- Manque de communication par rapport au bus « courses » du CPAS
- Danger pour les enfants, notamment dans les déplacements scolaires.

Transports en commun/covoiturage :

- Manque de transports en commun entre les villages de l'entité ; bus manquant surtout en matinée et le dimanche ; Il faut une voiture pour se rendre au hall sportif
- Les arrêts de bus sont mal sécurisés
- Offre TEC insuffisante et trop peu flexible
- Manque de bus de Forville vers Namur et Eghezée en période de congés scolaires
- Trop peu de bus à Bierwart (aucun le dimanche), pas de bus à Cortil
- Manque de parkings de covoiturage aux entrées d'autoroute
- Pas d'arrêt VAP sur la commune alors qu'il y a des inscrits
- Manque d'incitants à prendre les transports en commun

Déplacements piétons/cyclistes :

- Déplacements inter-villages et intra-villages dangereux : trop peu de liaisons et trop peu de sites propres pour les usagers faibles (pistes cyclables, trottoirs, chemins, …)
- Absence de trottoirs le long des grands-routes vers les moyennes surfaces (Forville, Hingeon,…) et les lieux publics
- Manque d'une sensibilisation au respect des cyclistes

Signalisation :

- Manque de signalisation « direction Bruxelles » à l'entrée de l'autoroute
- Manque de signalisation des lieux centraux de la commune à partir de la place de Noville
- Mauvaise implantation du panneau du BEP à Sart d'Avril : problème de sécurité (a déjà été renversé)
- Manque de signalétique entre les villages

A Tillier

- La N942 sépare le village en deux, ce qui nuit au tissage des liens sociaux. Par ailleurs, sa dangerosité est un frein à l'utilisation de l'aire multifonctionnelle, aménagée avec des subsides régionaux (Développement rural).
- Absence de ramassage scolaire pour toutes les écoles
- Un seul abribus → obligé d'attendre sur la route et exposé aux intempéries
- Manque de bus

A Hingeon

- Absence de transports vers les écoles secondaires ; rareté des bus vers Champion, Andenne, Namur, Hannut et Eghezée

A Marchovelette

- Un trafic de transit dense et rapide et donc dangereux à Marchovelette en raison de son positionnement et dont la commune n'aurait pas conscience

A Franc-Waret

- Charroi important vers la SCAM
- Manque de signalisation du village (notamment : absence de la mention « Franc-Waret » sur les panneaux d'agglomération)
- Problème d'accessibilité de l'école aux heures de rentrée et de sortie des classes (parking désordonné, situation chaotique)
- Absence d'une jonction sécurisée pour les usagers doux entre le nouveau lotissement et le centre du village de Franc-Waret ; Aménagement du trottoir prévu à la rue des Ecoles (vers le nouveau lotissement) jamais réalisé
- Besoin d'une voiture pour rejoindre les commerces de proximité de l'entité à partir de Franc-Waret
- Fréquence des bus Namur-Eghezée trop faible

A Hemptinne

- Pas de TEC en dehors des lignes du matin et du soir
- Sentiers mal entretenus, pas adaptés (boue, étroits, sombres) et circulation des piétons compliquée
- Sentiers qui ont été bétonnés

3. Quelques pistes de solutions

Chemins et sentiers :

- Création d'un véritable réseau intervillages de voies lentes : Identification, réappropriation, réhabilitation et valorisation des chemins et sentiers communaux autour et dans les villages de l'entité ; Interdiction des sentiers aux quads, motos et 4x4
- Utiliser l'ancienne voirie du vicinal

Transports en commun/covoiturage :

- Faciliter le covoiturage, notamment vers LLN, Namur, Bruxelles, grâce à un système de partage d'information (site internet) et des parkings à cet effet (près de l'autoroute)
- Placement d'abribus ou au moins d'une dalle de béton aux arrêts de bus pour avoir les pieds au sec et être en sécurité
- Soit décentraliser les activités dans les villages soit organiser le transport vers les activités

Déplacements piétons/cyclistes/PMR :

- Création de pistes cyclables et de trottoirs notamment sur les grands-routes
- Mise à disposition de vélos partagés en partenariat avec le marchand de vélos
- Création d'un accès au Proxy de Hingeon via le sentier de la Maladerie
- Développement du circuit vélo existant, notamment en le sécurisant
- Création d'une voie lente entre les rues de Narmont et du Baty à Pontillas
- Location de vélos électriques
- Placement d'abris à vélo dans les villages
- A Hemptinne, promouvoir la priorité aux piétons en réduisant la vitesse des véhicules, éventuellement par une mise en sens unique dans le centre du village
- Réfléchir à un sens de circulation unique dans la rue du village (école) à Franc-Waret
- Actions de sensibilisation/éducation à la sécurité routière et au code de la route :
    - Auprès des automobilistes : vitesse
    - Auprès des piétons : se déplacer en sécurité
- Encadrement des enfants pour les déplacements maison-école
- Améliorer l'accessibilité et les déplacements des personnes âgées, des PMR
- Imposer le port de vêtements réfléchissants aux piétons et cyclistes qui se déplacement le soir
- Développer des itinéraires sécurisés pour vélo vers Eghezée et Namur
- Mettre la rue des Grands Pachis à sens unique
- Meilleure gestion des zones 30 hors périodes scolaires.

Annexe 10: diagnostic posé par la table ronde « jeunesse »

La jeunesse, politique transversale…	Inventaire des constats	
	Constats positifs	Constats négatifs
Les jeunes et la culture (centres culturels, bibliothèque, …)	o Fanfare o Voyage à Coursac o AstroNamur o Comité « Les bièsse di fièsse »	o Pas d'accompagnement pour cadrer les projets, l'énergie et le temps des jeunes o Pas de maison des jeunes dans l'entité
Les jeunes et les loisirs	o Cinq mouvements de jeunesse (patro et scouts) qui ont du succès: o Saint-Denis à Bierwart/ Patro Notre-Dame des Champs/Unité Scoute 29ème Forville/Unité Guide 47ème Forville/Unité Scoute 31ème Noville-les-Bois. o 3 Club de jeunes « 16 ans et + » dont les responsables sont actifs et motivés (Pontillas, Hemptinne, Forville) et qui ont perduré car ils ont des responsables et des règles organisationnelles. o Opération Eté jeunes (création du club de jeunes de Pontillas) o Mise à disposition d'un subside communal à chaque mouvement de jeunesse, club de jeunes, association pour la jeunesse… o Sécurisation des bâtiments scouts et guides en cours.	o Manque de projets, d'activités pour les ados (notamment pendant les congés scolaires) o Clubs de jeunes peu connus. o Absence de projets dans les clubs de jeunes (Leurs projets se limitent souvent à vouloir boire un verre ; la motivation du début ne perdure pas) o Manque de moyens pour les Scouts/Guides de Forville o Victimes de leur succès, les mouvements de jeunesse (scouts de Noville et nutons de Forville) ne savent pas satisfaire toutes les demandes
Les jeunes et le sport	o Clubs sportifs accessibles aux jeunes: Badminton, Basket Club, S.C.V. Marchovelette (Cyclisme), RS Fernelmont-Hemptinne), Tennis Club de Franc-Warêt, Tennis de Table de Tillier, Aérobic et Modern Jazz o Forville Trophy o Stages sportifs et culturels (organisés par la Commune et par d'autres acteurs de la jeunesse_ex : club de football)	
Les jeunes et les lieux de rencontre (local, espace public, …)	o Centre sportif à Noville o Aire multifonctionnelle à Tillier o Mise à disposition par la commune de locaux pour les Clubs de jeunes de Pontillas, Forville et Emptinne o Des salles et maisons de village qui peuvent, au moins le temps de la construction d'un mouvement de jeunes, être un lieu disponible pour leurs activités. A Marchovelette, par exemple, la salle paroissiale	o Pas de club des jeunes à Marchovelette (jeunesse non encadrée) o Peu d'espaces publics dans des endroits surveillés pour les jeunes se réunir ; Les jeunes ados ne savent pas où aller ; certains se regroupent dans les cours d'écoles dans certains villages. o Absence d'équipement sportif de proximité dans certains villages o A Hemptinne, le local des jeunes

	pourrait temporairement accueillir une dynamique naissante.	est fermé (en cours de reconstruction) o Peu d'utilisation de l'aire multifonctionnelle à Tillier (la sécurité routière est un frein)
Les jeunes et la cohésion sociale	Augmentation démographique >>> Nouvelle population jeune (notamment jeunes couples, jeunes et enfants) La pyramide des âges renseigne que la tranche d'âges des 0 à 19 est fortement représentée (27,1%)	
		o Peu d'activités intergénérationnelles (par ex. apprentissage du GSM, informatique, après-midi jeux de société ou visites au home de Marchovelette qui est demandeur, potager communautaire …)
Les jeunes et la mobilité	L'offre en transport en commun est restreinte, mais amélioration depuis 1an (augmentation de la qualité de la desserte pour les travailleurs et les écoliers, mais diminution de la densité, les Week-end notamment)	
		o 10 villages et des jeunes sans moyens de locomotion o Les jeunes éprouvent des soucis de mobilité vers Namur et les lieux de jeunesse o Insécurité lors des déplacements à vélo et à pied vers les activités (par exemple entre Hemptinne et Forville)
Les jeunes et l'environnement	o Opération de nettoyage en collaboration avec les scouts o Nombreuses actions de sensibilisation auxquelles les jeunes étaient présents.	
Les jeunes et la sécurité/ les jeunes et la prévention	o Nombreux jeunes bien intégrés dans la commune	o Fermeture de clubs les uns après les autres car manque de gestion interne (avec pour conséquence la consommation d'alcool et de drogue ainsi que des faits de violence) o Quelques problèmes d'alcool chez les jeunes de tous milieux ; Manque de sensibilisation (les jeunes pourraient être associés à l'organisation d'une action de sensibilisation aux dangers de l'alcool) o Une petite catégorie de jeunes (14 à 18 ans) non encadrés pose des problèmes (sécurité, vandalisme, respect des citoyens,..) o Les rassemblements de jeunes font parfois peur ; le bruit dérange certains riverains o Manque d'accueil, de reconnaissance et d'intégration

		de certains jeunes « en rupture » dans la commune o Manque une structure d'encadrement professionnel o Pas d'éducateur de rue
Les jeunes et le logement	Les trois villages où la population est la plus jeune sont les villages d'Hingeon, de Franc-Warêt et de Forville	
		o Manque de logements à loyer modéré pour jeunes
Les jeunes et la communication	o Réunion comme cette table ronde	o Manque d'un règlement des clubs avec obligation de projet à développer sur l'année (sur base d'une rencontre avec les jeunes) o Peu de communication entre la commune et les jeunes. Ouitls de communication peu adaptés aux jeunes o Plusieurs groupements de l'entité expriment la volonté d'attirer les jeunes dans leurs rangs mais peinent à toucher ce public ou alors disposent de moyens humains et/ou financiers insuffisants pour leur encadrement

Annexe 11: Composition des groupes de travail, tables rondes et commissions

La commission agricole

- Réunion du 14 mai,

Ch. Plomteux, V. Dethier, E. Piette, Th. Gauthier, M. Baudoin, M. Leloup, O. Longrée, J. Delcourt, L. Houbotte
Excusés: Mrs Rigo et Thyse

- Réunion du 23 juin,

Ch. Plomteux, V. Dethier, E. Piette, M. Baudoin,M. Leloup, Ph. Rigo, MP. Decoster
Excusé: O. Longrée

La CCATM

- Réunion du 20/05/2014

G. Dupont, R-M. Laurent, M-F. Destain, A. Declairfayt, A-M. Thibaut et J.Nelisse; B. Dutilleux, O. Lambert, L. Canautte, R.L'Homme, P. Dumonceaux, J-M. Trefois, A.Morel, S.Havet, P. Fontain, L. Despy, C. Debelle
Excusés : P.Javaux, Messieurs J-C Nihoul, M. Targez, L.Houbotte, S. Braun, B.Dekeyser, D. Costantini, Th. Cocquyt

- Réunion du 18/09/2014

G. Dupont, P. Javaux, V. Dethier, O. Lambert, R. L'Homme, RM. Laurent, P. Dumonceaux, JM Trefois, MF Destain, S. Havet, AM Thibaut, Th. Cocquyt, J. Nelisse, L. Despy, C. Debelle
Excusés: S. Braun, L. Canautte

- Réunion du 16/10/2014

G. Dupont, L. Houbotte, B. Dutillaux, L. Canautte, R. L'Homme, RM. Laurent, MF. Destain, A. Morel, S. Havet, Th. Cocquyt, J. Nelisse, P. Fontaine, C. Debelle
Excusés: V. Dethier, M. Targez, S. Braun, O. Lambert, P. Dumonceaux, L. Despy

- Réunion du 13/11/2014

G. Dupont, P. Javaux, V. Dethier, L. Houbotte, S. Braun, O. Lambert, R. L'Homme, RM. Laurent, P. Dumonceaux, JM Trefois, B. Dekeyser, Th. Cocquyt, J. Nelisse, P. Fontaine, L. Despy, C. Debelle
Excusés: L. Canautte, S. Havet

Le Conseil consultatif des aînés

- Réunion du 23/09/2013

L. Rouchet, M. Verlaine, A. Laureyns, Ch. Plomteux, Ph. Rennotte, J. D'Exelle, L. Wilmet, J. Fontinoy, P. Peeters, MJ. Falques, JM. Bourgeois, R. Bigare, RM. Laurent
Excusés : P. Javaux, Ch. François, F. Thyse

- Réunion du 19 mai 2014

Ch. Plomteux, A. Muzzarelli, M. Melebeck, B. Denis, P. Peeters, R. Bigare, J. Fontinoy, L. Wilmet, J-M. Bourgeois, J. Pierre, RM. Laurent, L. Rouchet,
Excusés: Mme Falque, Mme Dion, Mme I. Dubois

Le GT « économie/emploi »

- Réunion du 27/05/2014

JC. Nihoul, Ch. Plomteux, J. Delatte, C. Demaerschalk, C. Posset, D. Latteur, JM. Bourgeois, P. Javaux, V. Dethier, C. Spelmans, G. De Clerck, E. Cogels, S. Chasseur, O. Merche, Ch. Vanparys

Excusés: E. Piette, G. Muroux, C. Demaret, N. Fivet, S. Saintenoy

Le GT « environnement »

- Réunion du 12/06/2014

Ch. Plomteux, N. Pirlet, V. Dethier, E. Piette, Ph. Nivelle, O. Lambert, J. Lemaire, E. Cogels, S. Saintenoy, E. Roland, C. Roland, N. Cautaerts, I. Op De Beek, M. Rodembourg
Excusés: JC Nihoul, P. Javaux, G. Muroux, L. Canautte, B. Dutilleux, P. Gourgue

La table ronde des acteurs du logement

- Réunion du 24/06/2014

Ch. Plomteux, L. Despy, J. Delatte, C. Demaerschalk, Ph. Rennotte, T. Thaels, P. Hupé, C. Posset, S. Philippot
Excusé: JC. Nihoul

La table ronde des acteurs de la jeunesse

- Réunion du 19/03/2014

JC. Nihoul, Ch. Plomteux, A. Paradis, C. Demaerschalk, C. Cassart, I. Dubois, A. Morel, F. Dave, L. Demonte, Q. Godeau, P. Purnode, RM Laurent, J. Hoeters, E. Henriet, M. Papart, L. Purnode, V. Dethier, Ch. Van Achter, P. Fontaine, E. Cogels, MB Laridant
Excusées: L. Burette, R. Henrot

- Réunion du 09/04/2014

Ch. Plomteux, A. Paradis, C. Cassart, A. Morel, Q. Godeau, C. Sacré, P. Purnode, RM Laurent, V. Dethier P. Fontaine, MB Laridant
Excusés: JC. Nihoul, C. Demaerschalk, I. Dubois, L. Burette, R. Henrot, L. Demonte, E. Henriet

La table ronde des acteurs de la vie associative, culturelle et sportive

- Réunion du 26/03/2014

Ch. Plomteux, A. Paradis, J. Delatte, C. Demaerschalk, C. Cassart, J. Hoeter, E. Piette, C. Piccininno, J. Lemaire, RM Laurent, D. Simons, D. Decruynaere, C. Roland, I. Opdebeek, J. Desmedt, P. Ronvaux, Ch. Van de Vijver, MP Juprelle, D. Sacré, C. Sacré, W. Debauche, V. Cattelain, J. Louis, A. Delsemme, J. Francken, L. Cuypers, E. Roland, M. Purnode, S. Plumier, C. Kornblum, A. Thomas, Ph. Rennotte, F. Van de Kerchove, E. Noiset, M. Gilbert
Excusés: JC. Nihoul, L. Burette, Mr Robberechts, S. Saintenoy, S. Dorval, D. Vandercamme, J. Hanse, M. Hoyos, F. et I. Louant, S. Deschampheleire, X. Anciaux

- Réunion du 28/04/2014

JC. Nihoul, Ch. Plomteux, A. Paradis, C. Cassart, J. Hoeters, E. Piette, J. Lemaire, RM Laurent, D. Simons, D. Decruynaere, I. Op de Beek, S. Troussart, D. Sacré, C. Sacré, L. Cuypers, M. Purnode, I. Christians- Purnode, B. Thomas et A. Thomas
Excusés: J. Delatte , C. Demaerschalk, A. Delsemme, C. Kornblum, L. Burette, J. Francken, MP Juprelle, D. Vandercamme, E. Noiset, S. Saintenoy, M. Hoyos, F. Van de Kerchove

Annexe 12 : Exemple de remarques de la CLDR pour un objectif

Objectif : Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi

Projets à mettre en lot 0 :

- Négociations avec le TEC : celles-ci sont en effet permanentes.

Informations supplémentaires apportées par les participants :

- Il est suggéré de regrouper les deux projets : « Facilitation du covoiturage grâce à un système de partage d'information (site internet) » et « Information, sensibilisation de la population aux formules alternatives de transport en commun (VAP, Covoiturage de taxistop) »
- Création d'une ADL : ASBL ou une régie communale, elles sont financées à 50% par la Wallonie et à 50% par la Commune (environ 40.000 euros par an pour chaque partie afin de payer les salaires d'un universitaire et d'un niveau 2). Fernelmont a déjà eu une ADL. Les objectifs ayant été atteints, le CA avait décidé de la supprimer. Rien n'empêcherait d'en recréer une mais avec des objectifs différents. La commune a déjà pris des renseignements auprès du Ministre Marcourt et il s'avère qu'il n'y a plus de subsides possibles en 2015 et 2016.
- Création d'une ASBL locale d'accueil, d'information, d'animation, d'encadrement, de formation des demandeurs d'emploi : Créer une ASBL ne semble pas évident. De plus il existe déjà de nombreux opérateurs qui font très bien ce travail.
- Avant que la CLDR ne se prononce sur les projets « jeunes », il serait utile de consulter ceux-ci.
- Création d'une maison des jeunes : Une participante signale qu'au sein du collectif des Maisons de Jeunes du Brabant Wallon est née l'idée d'un label « MJ Verte ». Les jeunes des autres villages viendront-ils dans une maison des jeunes située à Noville-Les-Bois ? D'une part, il est possible de décentraliser certaines activités dans les maisons de village. D'autre part, on constate que les jeunes de tous les villages se déplacent au hall sportif ou dans les mouvements de jeunesse. Ensuite, si le projet de service complémentaire de transport d'intérêt général (taxi social) est retenu, il pourrait servir à véhiculer les jeunes.
- Information, sensibilisation de la population aux formules alternatives de transport en commun (VAP, Covoiturage de taxistop) » : Pour que de telles formules fonctionnent, il est effectivement nécessaire d'en faire la promotion. Les Fernelmontois connaissent-ils tous l'antenne VAP de Forville ?

Nouvelles propositions :

- Création d'un espace de réflexion prospective sur de nouveaux types d'emploi à proposer aux Fernelmontois

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Organiser une réunion de personnes ayant des informations et des avis sur le sujet. Leur mission serait de définir quelques pistes à communiquer aux Fernelmontois. Ceux-ci devraient aussi être consultés.
- Organiser un événement (conférence/ateliers/ou autre formule à définir).
- Confier cette mission soit à une ADL, soit à un service d'accueil, d'information, d'animation, d'encadrement, de formation des demandeurs d'emploi, soit à un service d'insertion sociale.

• Mise à disposition d'un lieu pour une permanence d'un PRO de la réinsertion

Ce lieu pourrait être une maison multiservices ou un autre local communal.
Cela permettrait d'apporter un « plus » par rapport aux services classiques.

• Mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, à la création d'entreprises

Des organismes qui mènent des actions dans ce domaine pourraient, par exemple, tenir une permanence dans une maison multiservices ou autre local communal. Elles pourraient aussi tenir un stand si le projet d'un salon des acteurs économiques est retenu.

Annexe 13 : Résultats du travail de choix et de programmation de la CLDR, en deux sous-groupes (proposition analysée par le Collège).

Lot 0 : Les 2 propositions de projets à intégrer à la liste existante

(74) Mise en œuvre des actions issues de POLLEC2	A et B	La Commune bénéficie depuis peu d'une aide financière et méthodologique pour la mise en œuvre de ce projet.
(65) Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols	A Le groupe B l'a laissé en lot 2	L'étude est terminée pour les 5 sites prioritaires. Il y a urgence pour 3 d'entre eux. Des mesures seront donc rapidement mises en œuvre. Il est déjà prévu d'étudier 5 autres sites ultérieurement.

Lot 1 : Les 15 propositions de projets à entamer ou à réaliser dans les trois ans

Projets	Groupes	Arguments/Commentaires
(45) Création de deux aires de covoiturage à proximité des accès autoroutiers	A et B	Ce projet est une priorité au niveau communal. Toutefois, étant donné qu'il dépend essentiellement de la DGO1, la Commune devrait très vite contacter le SPW afin de vérifier si le projet est réalisable dans les 3 ans. Si c'est le cas, le projet peut rester en lot 1. Sinon, il faudra le déplacer en lot 2 ou 3, selon la réponse de la DGO1. Par la même occasion, il faudrait vérifier : – si le coût de la liaison entre l'aire d'autoroute et la rue des combattants est à charge de la Commune ou de la Wallonie. Dans le cas où ce serait à charge de la Commune, des subsides DR pourraient peut-être être octroyés. – Si les deux aires sont envisageables (d'après le Bourgmestre, ce serait sans doute une des deux) Projet à intégrer dans la fiche « PCM » Il ne faut peut-être pas réduire ce projet à ces deux aires. Le PCM, dans le cadre d'une réflexion globale sur la mobilité, proposera peut-être d'autres lieux.
(56) Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de déplacements scolaires; Aménagements et mesures de	A et B	L'étude pourrait être entamée dans les 3 ans. Par contre, les aménagements devront être programmés sur plus de 3 ans. Certains pourraient bénéficier de subsides DR. Vérifier si ce projet peut être intégré à la fiche « PCM » ou s'il doit faire l'objet d'une fiche spécifique. Projet qui réjouira les parents des enfants scolarisés à Fernelmont

sécurité aux abords et sur le chemin de certaines écoles		
(17) Aménagement et sécurisation des arrêts de bus	A et B	Projet à intégrer dans la fiche « PCM » Même si la sécurité et les aménagements des arrêts de bus concernent le TEC et que seuls les placements d'abribus ou d'une simple dalle en béton relèvent de la Commune, ce projet mérite une attention particulière
(26) Application de mesures préventives et répressives visant à améliorer la propreté	A et B	La Commune mène déjà des actions dans ce domaine. Il s'agit de les poursuivre et de les amplifier tout au long des années de mise en œuvre du PCDR (et même au-delà), en répondant, par exemple, à des appels à projet de la Wallonie, tels que « halte aux déchets » et en impliquant les associations et les citoyens.
(40) Création et entretien d'un réseau sécurisé de mobilité douce intra et intervillages; Réalisation et diffusion d'une carte du réseau	A et B	Projet à intégrer dans la fiche « PCM » Projet qui pourrait bénéficier de subsides DR.
(83) Réalisation d'un calendrier annuel des activités récurrentes organisées par l'ensemble des associations locales	A et B	
(36) Création d'une maison	A et B	Ne pas perdre de vue la nécessaire consultation du public jeune. Ce sera une des premières missions de l'animateur →Intégrer le projet 79 (Organisation d'une consultation des jeunes fernelmontois) dans celui-ci.

des jeunes; engagement d'un animateur professionnel et constitution d'un réseau d'adultes référents par village		
(73) Mise en œuvre du plan communal de mobilité	A et B	Envisager l'intégration des projets 45, 56, 17.
(86) Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries	Le groupe A suggère de laisser la décision au Collège (lot 1 ou 2). Le groupe B propose le lot 2.	Ce projet est nécessaire et important pour le développement communal, mais il est onéreux. Il risque de mobiliser tous les subsides DR des 3 premières années. En effet, il devrait être phasé sur 3 ans, vu son ampleur. Par ailleurs, les projets « presbytère de Noville » et « Bâtiment Rue Mahy » sont urgents. Vu leur état, ils ne peuvent pas attendre 4 ans pour être rénovés ; Ce sera trop tard. Le site de l'ancien hall de voirie peut par contre attendre d'être aménagé. Son état évoluera peu en quelques années. Dès lors, ce projet pourrait passer en lot 2, tout en commençant dès à présent à le faire mûrir, de sorte qu'il soit fin prêt pour 2019/2020. En effet, ce projet demande à être réfléchi de manière globale en tenant compte de différentes composantes : -Entrée du village du Noville -Bâtiment (témoin du passé) : à démolir, restaurer ou maintenir en partie pour la symbolique du site -Logements -Mobilité/tourisme : voie d'accès du Vicinal (réflexion en cours par le groupe ferroviaire de Forville) -Espaces publics/ lieux communautaires : zone inondable pour une partie du site -Village « séniors » : projet à part entière qui devrait apporter une plus-value au site/qui viendrait renforcer le reste. A ce jour, la Commune dispose de peu d'informations. C'est pourquoi, le projet d'aménagement du site devrait être cohérent même si ce projet « séniors » venait à tarder (voire ne pas être réalisé).
(13) Aménagement du presbytère de Noville-Les-Bois en maison rurale multiservices "intelligente" et de ses abords	B Le groupe A suggère de laisser la décision au Collège (lot 1 ou 2)	Ce bâtiment est en très mauvais état. Sa rénovation ne peut pas attendre 4 ans. Pour certains, ce projet apparaît comme prioritaire au projet 86 (Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries). Il s'agit d'un projet d'envergure et transversal (càd répondant aux 4 défis du PCDR). Il faut que la Commune conserve ce bâtiment dans son patrimoine. Il est nécessaire de l'affecter à un bon projet, pour donner une belle image de la Commune. Si le projet est en lot 1, il va falloir préciser la notion d' « intelligence » et décider des affectations à lui donner sans se limiter à ce seul aspect. En effet, la liste des affectations potentielles est nombreuse et le bâtiment a du potentiel pour répondre à davantage de besoins de la population que ce seul accès aux nouvelles technologies de la communication. En outre, il faudra veiller, dès la conception du projet, à ce que les installations technologiques ne soient pas désuètes après

		quelques années. Ce type de projet pourrait être en partie financé par le citoyen (financement participatif ou **Crowdfunding).**
(7) Agrandissement et aménagement de la Maison de la ruralité et de ses abords, à Forville	B Le groupe A suggère de laisser la décision au Collège (lot 1 ou 2)	Pour certains, ce projet apparaît comme prioritaire au projet 86 (Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries). Le bâtiment risque de se dégrader, s'il reste inoccupé. En effet, la poste a pris la décision de déménager dans le local à côté de l'administration communale. L'idée est d'aménager d'abord ce qui est encore debout.
(50) Démarches vers les nouveaux arrivants, de manière plus proactive, plus fréquentes; Soutien à l'organisation d'initiatives permettant aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer	B Le groupe A l'a laissé en lot 2	Il s'agit d'un projet peu onéreux qui touche le quotidien des Fernelmontois. Il contribue aussi à l « identité fernelmontoise ». Des démarches existent mais le développement d'initiatives différentes et nouvelles est intéressant. Au tour des citoyens et des associations à innover (par quartier par ex) en la matière. La Commune jouerait alors davantage un rôle d'incitant et non pas de porteur. Placer ce projet en lot 1 vise aussi à envisager d'autres thématiques que la mobilité dans les premières années de mise en œuvre du PCDR.
(49) Réalisation d'une étude de l'existant et de ce qui est à faire pour le remaillage écologique du territoire (Nouvel intitulé proposé pour le projet « création	A Le groupe B l'a laissé en lot 2	La Commune effectue déjà des actions dans ce domaine. Cependant, ce projet consiste, dans un premier temps, à réaliser une étude afin de donner une vision globale des mesures à prendre. Cet atlas pourrait être rapidement effectué. Les différents aménagements qui en découleraient (creusement de mares, plantations, etc….) devraient être étalés tout au long des années de mise en œuvre du PCDR (et même au-delà). Ce projet ne concerne pas que la Commune. Les agriculteurs et les particuliers sont également partie prenante. Les propositions de projets environnementaux sont peu nombreuses. Il serait dommage de ne trouver le premier projet environnemental qu'en lot 2.

de zones refuges pour la faune ; remailllage écologique »)		
(15) Aménagement du bâtiment communal situé rue Mahy, et de ses abords, à Noville-Les-Bois	Le groupe A suggère de laisser la décision au Collège (lot 1 ou 2) Le groupe B l'a laissé en lot 2	Tout comme le presbytère, et plus encore que le bâtiment de Forville, celui-ci nécessite des travaux en urgence. Sa rénovation ne peut pas attendre 4 ans.
(90) Sécurisation des abords de l'espace de rencontre et de jeux de Tillier	Le groupe A suggère d'intégrer ce projet à la fiche «PCM » en lot 1 Le groupe B l'a laissé en lot 3.	Ce projet était prioritaire aux yeux des habitants de Tillier.

Lot 2 : Les 17 propositions de projets à entamer ou à réaliser dans les six ans

Projets	Groupes	Arguments/Commentaires
(16) Aménagement d'une aire conviviale, associative et sportive à Marchovelette	A et B	
(42) Création et entretien d'une piste cyclable sur le tronçon public de l'ancien vicinal	A et B	
(53) Développement de l'accueil extrascolaire	A et B	Projet qui touche le quotidien des Fernelmontois
(41) Création et entretien d'un circuit "patrimoine"	A et B	
(55) Elaboration d'un schéma de développement communal et adoption d'outils d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du patrimoine	A et B	Ce projet pourrait intégrer d'autres mesures de bon aménagement du territoire telles que, par exemple, l'enfouissement des lignes électriques (61)
(22) Aménagement de la place communale de Hemptinne	A et B	Il s'agit de la mise en œuvre d'aménagements complémentaires aux petites infrastructures de jeux pour lesquelles quelques habitants ont introduit une demande de soutien auprès de la Fondation roi Baudouin. Ce projet peut bénéficier de subsides DR mais ce groupe d'habitants tentera également de

		trouver d'autres financements pour l'aménagement des différents espaces que comporte le projet global.
(92) Utilisation des panneaux d'information citoyens situés dans certains villages et placement de panneaux dans ceux qui n'en ont pas	A et B	
(24) Aménagement d'une aire conviviale, de jeux et de sport à Hingeon	A et B	
(33) Création d'une agence de développement local (ADL)	A et B	Importance de la mise en œuvre de ce projet de manière à disposer d'un opérateur dont les missions permettront l'activation d'autres FP du PCDR (à intégrer dans celle-ci) Actuellement, la Wallonie mène une réflexion au sujet des ADL. Il est possible que cet outil évolue différemment, s'intitule autrement.
(28) Amélioration de la signalétique	A et B	
(82) Poursuite de la rédaction des fiches touristiques thématiques	A et B	
(84) Réalisation d'une enquête sur les commerces auprès des consommateurs fernelmontois et mise en œuvre de mesures pour attirer et faciliter l'installation et la reprise de commerces dans les villages	A et B	
(51) Développement de services de transport offert par le CPAS avec l'aide de bénévoles	A et B	
(87) Rédaction d'articles dans le bulletin communal pour présenter les associations, leurs activités et leur objet social	A et B	
(70) Mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé	B Le groupe A l'a laissé en lot 3	La CLDR n'a peut-être pas mesuré l'importance du contenu de ce projet, et notamment son volet « pesticide ». Des contacts, recherches et éventuels tests pourraient débuter dès 2015, à l'initiative de quelques citoyens sensibilisés, dans le but d'amener sur la table de la CLDR (à moyen terme) une information plus détaillée ainsi qu'une proposition d'actions à mener (préparation de la fiche qui pourrait être activée au niveau communal en lot2).
(11) Aménagement d'une liaison sécurisée entre les deux parties du village de Franc-Waret	A Le groupe B l'a laissé en lot 3	Ce projet est vraiment important pour relier les deux parties du village.
(9) Amélioration de l'accès aux informations touristiques	B Le groupe A l'a laissé en lot 3	Projet qui pourrait être mis en œuvre par l'ADL et qui apparaît comme un préalable à d'autres.

Lot 3 : Les 45 propositions de projets à entamer ou à réaliser dans les dix ans

Le groupe A suggère aux mandataires de réaliser plus rapidement certains projets/actions de ce lot. En effet, même s'ils ne sont considérés comme utiles que par 50% des répondants, certains projets sont faciles à réaliser. Ils ne nécessitent que peu de moyens ou peuvent être portés par des associations, des groupes de travail ou des habitants. Si ce n'est pas possible de faire remonter ces projets « faciles » en lots 1 ou 2 (pour des raisons de coût des fiches-projets), la CLDR devra veiller chaque année, au moment où elle fait sa proposition de programme annuel, à « piocher » dans le lot 3.

Projets	Groupes	Arguments/Commentaires
(12) Aménagement d'une liaison sécurisée entre la rue du Vertbois et la rue de Narmont à Pontillas	A et B	
(58) Elargissement des lieux de vente de produits locaux aux GAC et commerces locaux	A et B	
(48) Création d'un centre d'expression et de créativité (CEC)	A et B	
(47) Création d'une maison de village à Hingeon	A et B	
(46) Création d'une maison de village à Marchovelette	A et B	Il suffirait peut-être simplement de rénover la salle paroissiale, à moindre coût.
(34) Création d'un espace de réflexion sur de nouveaux types d'emploi à proposer aux Fernelmontois	A et B	
(30) Création d'une maison d'accueil communautaire	A et B	
(64) Localisation et aménagement d'arrêts multimodaux	A et B	
(44) Création d'une équipe de bénévoles formés "visiteurs d'aînés"	A et B	
(29) Aménagement d'une aire de jeux/sport et d'un espace de rencontre à Franc-Waret (maison de village ou espace extérieur couvert)	A et B	
(27) Augmentation de la publicité sur l'ensemble des services existant à Fernelmont en matière de petite enfance	A et B	
(20)Aménagement du Warichet à Pontillas	A et B	
(77) Organisation d'activités intervillages (jeux,…)	A et B	
(61) Enfouissement des lignes électriques lors des aménagements d'espaces publics ou lorsque cela s'avère possible pour d'autres raisons	B Le groupe A propose d'intégrer ce projet à la fiche 55 en lot 2	Ce n'est pas un projet mais plutôt une attention que la CCATM et la Commune doivent porter lors d'aménagements futurs.

	(Elaboration d'un schéma de développement communal et adoption d'outils d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du patrimoine)	
(59) Embellissement des cours de récréation dans les écoles	A et B	
(80) Positionnement dans un projet-pilote "Fernelmont, commune étoilée"	A et B	
(54) Développement de milieux d'accueil subventionnés	A et B	
(10) Amélioration de l'accès à la lecture publique	A et B	
(6) Actions pour inciter les aînés fernelmontois à participer aux activités du village et des villages voisins	A et B	
(1) Acquisition d'un deuxième bus communal et création d'un service complémentaire de transport d'intérêt général, communément appelé taxi social	A et B	
(69) Mise en place de partenariats avec Namur, Eghezée, Andenne	A et B	
(3) Acquisition d'une machine permettant de nettoyer les routes pendant les travaux agricoles et placement de barrières Nadar et/ou panneaux avertissant du danger	A et B	Après discussion en commission agricole, ce projet pourrait se limiter à la pose de panneaux bien que cela semble très difficile à mettre en œuvre pour deux raisons : -la nécessité de prendre à chaque fois un arrêté de police -la présence sur le territoire d'exploitants non Fernelmontois qui se tracassent peu des préoccupations de la commission agricole et des demandes formulées par la population fernelmontoise
(63) Implantation de projets éoliens dans les zones favorables le long de l'autoroute	A et B	
(18) Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif	A et B	
(89) Rénovation des installations réservées au football à Forville	A et B	
(66) Mesures pour encourager des bénévoles et des "repreneurs" dans les associations	A et B	
(25) Aménagement d'une aire de jeux à Cortil-Wodon	A et B	Avant d'envisager ce projet, il semble utile de connaître le devenir du site comportant les terrains de tennis.
(72) Mise à disposition de terrains communaux pour potagers	A et B	

partagés et vergers didactiques		
(14) Aménagement d'une maison multiservices dans le parc d'activités économiques de Noville-Les-Bois	A et B	
(78) Organisation de journées découverte de l'économie rurale	A et B	
(19) Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas	A et B	
(88) Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli	A et B	La Commune a introduit récemment un dossier « patrimoine » pour espérer bénéficier d'une aide financière pour la mise en œuvre de ce projet. Lequel pourrait peut-être activé plus tôt si le dossier est retenu.
(85) Réalisation d'un inventaire des compétences locales	A et B	
(60) Encouragement à la création d'entreprises d'économie sociale, qui s'installeraient dans des locaux communaux	A et B	
(67) Mise en réseau des circuits courts	A et B	
(38) Création d'une halle, structure/point de vente central, pour les circuits courts (artisanat, produits locaux,…)	A et B	
(81) Placement de bancs dans les villages	A et B	
(76) Organisation d'activités intergénérationnelles	A et B	
(71) Poursuite des actions et développement de nouveaux outils d'information, de sensibilisation et d'éducation des habitants, adultes et enfants, dans le domaine de l'environnement tant naturel que bâti	A et B	
(57) Elaboration d'un plan communal de développement de la nature (PCDN)	A et B	
(91) Utilisation de terrains et de bâtiments communaux, appartenant ou à acquérir par la commune, pour la création de logements publics à prix modérés, acquisitifs et /ou locatifs	A et B	
(52) Développement d'activités sportives pour aînés	A et B	
(35) Création d'une plate-forme "jeunes"	A et B	
(4) Actions d'information du citoyen sur l'agriculture, les producteurs et produits locaux, dont organisation de rencontres thématiques entre agriculteurs et non-agriculteurs	A Le groupe B suggère de laisser la décision au Collège (lot 1 ou 3)	Ce projet est une priorité pour la commission agricole (récemment installée). Celle-ci ne compte pas attendre 6 ans pour commencer à mener ses projets: un projet de fermes ouvertes, d'exposition photos, débat et conférence… Ajouter une action relative au recensement des produits locaux : projet que pourrait mener l'ADL
(39) Création d'un ou plusieurs ateliers ruraux qui pourront accueillir des PME et artisans en zone d'habitat à caractère rural	B Le groupe A l'a laissé dans la	Le groupe B est d'avis de supprimer les halls relais de la fiche – projet car la Commune en a déjà 2 et qu'un 3ième verra le jour dans le

(ZHCR) ~~et/ou de halls relais~~	liste des projets à supprimer.	nouveau PAE. Concernant les ateliers ruraux, le groupe espère voir les mentalités fernelmontoises évoluer et propose au Collège de ne pas fermer la porte aux subsides concernant l'éventuelle mise en œuvre de ce projet. Le soutien au développement de l'économie locale est important, la création d'emploi et l'hébergement d'activités non nuisibles (par exemple un local pour du repassage via les titres services , pour une entreprise d'économie sociale de jardinage, pour une ASBL,…) devraient avoir sa place dans un PCDR.

Les propositions de projets qui ne doivent pas figurer dans le PCDR

Projets	Groupes	Arguments/Commentaires
(23) Aménagement de l'espace devant le monument aux morts à Pontillas	A et B	
(31) Collaboration avec le CRIE de Namur pour le programme Ecowatchers	A et B	C'est dommage de le supprimer car cela ne coûte pas cher et que cela fonctionne bien dans d'autres communes. Il faudrait peut-être vérifier auprès du CPAS s'il n'y a pas de demande malgré tout.
(8) Aide à la recherche de main d'œuvre au sein des exploitations agricoles	A et B	
(32) Construction d'une piscine commune à Eghezée et Fernelmont	A et B	
(68) Mise en place de formations, informations et de coaching aux associations	A et B	
(37) Création d'un service d'insertion sociale (SIS) ou mise à disposition d'un lieu de permanence pour un PRO de la réinsertion	A et B	
(21) Aménagement d'un espace couvert sur l'espace multifonctionnel et/ou d'une maison de village à Tillier	A et B	Les représentants de Tiller sont d'accord sur le fait qu'un espace couvert ne soit pas nécessaire mais la mise à disposition d'un chapiteau serait bien utile.
(43) Création et entretien d'un circuit didactique dans le bois de Bierwart	A et B	
(5) Actions de sensibilisation et d'information de la population à d'autres formes de logements	A et B	

(75) Organisation d'un salon des artisans et commerçants ou d'un salon des acteurs économiques	A et B	
(2) Acquisition et mise à disposition de tonnelles, chapiteaux, podium, chaises et vaisselle pour les associations; organisation de la mutualisation du matériel, entraide et prêt entre associations	A et B	L'acquisition d'un chapiteau qui serait mis à disposition des comités villageois (cf. Tiller) serait néanmoins utile
(62) Information, sensibilisation de la population aux formules alternatives de transport en commun: voitures à plusieurs (VAP) et Covoiturage taxistop	A et B	A intégrer dans la fiche PCM ?

Annexe 14 : Première version de programmation par la CLDR

Lot 1 : 6 projets (Ce lot comprend les projets à réaliser dans les trois ans à dater de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon).

- Mise en œuvre du plan communal de mobilité; Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de déplacements scolaires; Aménagements et mesures de sécurité aux abords et sur le chemin de certaines écoles; Aménagement et sécurisation des arrêts de bus; Localisation et équipement d'arrêts multimodaux
- Amélioration et entretien d'un réseau sécurisé de mobilité douce intra et intervillages; Mise à jour et diffusion d'une carte du réseau ; Aménagement d'une liaison sécurisée entre les deux parties du village de Franc-Waret
- Réalisation d'un calendrier annuel des activités récurrentes organisées par l'ensemble des associations locales
- Aménagement du presbytère de Noville-Les-Bois en maison rurale multiservices "intelligente" et de ses abords
- Phase 1 : Rénovation du bâtiment et réhabilitation du site
- Phase 2 : Aménagements « numériques » ; Création d'un espace de réflexion sur de nouveaux types d'emploi à proposer aux Fernelmontois ; Création d'un centre d'expression et de créativité (CEC)
- Rénovation et aménagement en maison de village des locaux de la poste et de leurs abords, à Forville
- Aménagement du bâtiment communal situé rue Mahy, et de ses abords, à Noville-Les-Bois

Lot 2 : 18 projets (Ce lot comprend les projets à réaliser dans les six ans à dater de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Certains projets pourront probablement débuter avant 4 ans.)

- Aménagement d'une aire conviviale, associative et sportive à Marchovelette
- Développement de l'accueil extrascolaire
- Création et entretien d'un circuit "patrimoine"
- Aménagement de la place communale de Hemptinne
- Utilisation des panneaux d'information citoyens situés dans certains villages et placement de panneaux dans ceux qui n'en ont pas
- Développement du service de transport offert par le CPAS avec l'aide de bénévoles
- Aménagement d'une aire conviviale, de jeux et de sport à Hingeon
- Amélioration de la signalétique
- Elaboration d'un schéma de développement communal et adoption d'outils d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du patrimoine ; Implantation de projets éoliens dans les zones favorables le long de l'autoroute

- Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries
- Démarches vers les nouveaux arrivants, de manière plus proactive, plus fréquentes; Soutien à l'organisation d'initiatives permettant aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer
- Réalisation d'une étude de l'existant et de ce qui est à faire pour le remaillage écologique du territoire
- Création et entretien d'une piste cyclable sur les tronçons publics de l'ancien vicinal
- Création d'une agence de développement local (ADL) qui accomplira notamment les missions suivantes :
  - Poursuite de la rédaction des fiches touristiques thématiques ;
  - Réalisation d'une enquête sur les commerces auprès des consommateurs fernelmontois et mise en œuvre de mesures pour attirer et faciliter l'installation et la reprise de commerces dans les villages ;
  - Amélioration de l'accès aux informations touristiques ;
  - Organisation de journées découverte de l'économie rurale ;
  - Réalisation d'un inventaire des compétences locales ;
- Encouragement à la création d'entreprises d'économie sociale
- Mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé
- Etude des besoins, évaluation et développement éventuel de milieux d'accueil subventionnés
- Développement d'initiatives en faveur des aînés et intergénérationnelles, notamment :
  - Création d'une maison d'accueil communautaire
  - Création d'une équipe de bénévoles formés "visiteurs d'aînés"
  - Actions pour inciter les aînés fernelmontois à participer aux activités du village et des villages voisins
  - Organisation d'activités intergénérationnelles
  - Développement d'activités sportives pour aînés
- Utilisation de terrains et de bâtiments publics, leur appartenant ou à acquérir, pour la création de logements publics ; Actions de sensibilisation et d'information de la population à d'autres formes de logements

Lot 3 : 15 projets (Ce lot comprend les projets à réaliser dans les dix ans à dater de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon).

- Aménagement du Warichet à Pontillas
- Amélioration de l'accès à la lecture publique
- Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif
- Rénovation des installations réservées au football à Forville
- Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas

- Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli
- Création d'une plate-forme « jeunes », constitution d'un réseau d'adultes référents ou d'une autre structure de type « maison des jeunes » (en fonction de l'évolution du travail de l'animateur « jeunesse »)
- Création d'une maison de village à Hingeon
- Création d'une maison de village à Marchovelette
- Organisation d'activités intervillages (jeux,…)
- Positionnement dans un projet-pilote "Fernelmont, commune étoilée"
- Recherche et mise en œuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux et de certains publics
- Encouragement à la mise à disposition de terrains publics et privés pour potagers et vergers partagés
- Aménagement par le BEP d'une maison multiservices dans le parc d'activités économiques de Noville-Les-Bois
- Examen de l'opportunité de création de structures de type ateliers ruraux
- Elargissement des lieux de vente de produits locaux aux GAC et commerces locaux ; Mise en réseau des circuits courts ; Création d'une halle, structure/point de vente central, pour les circuits courts (artisanat, produits locaux,…)

Liste des propositions non retenues pour figurer dans le PCDR

- Aménagement de l'espace devant le monument aux morts à Pontillas
- Collaboration avec le CRIE de Namur pour le programme Ecowatchers
- Aide à la recherche de main d'œuvre au sein des exploitations agricoles
- Construction d'une piscine commune à Eghezée et Fernelmont
- Mise en place de formations, informations et de coaching aux associations
- Création d'un service d'insertion sociale (SIS) ou mise à disposition d'un lieu de permanence pour un PRO de la réinsertion
- Aménagement d'un espace couvert sur l'espace multifonctionnel et/ou d'une maison de village à Tillier
- Création et entretien d'un circuit didactique dans le bois de Bierwart
- Organisation d'un salon des artisans et commerçants ou d'un salon des acteurs économiques
- Acquisition et mise à disposition de tonnelles, chapiteaux, podium, chaises et vaisselle pour les associations; organisation de la mutualisation du matériel, entraide et prêt entre associations
- Information, sensibilisation de la population aux formules alternatives de transport en commun: voitures à plusieurs (VAP) et Covoiturage taxistop
- Aménagement d'une liaison sécurisée entre la rue du Vertbois et la rue de Narmont à Pontillas
- Aménagement d'une aire de jeux/sport et d'un espace de rencontre à Franc-Waret (maison de village ou espace extérieur couvert)

- Mise en place de partenariats avec Namur, Eghezée, Andenne
- Acquisition d'une machine permettant de nettoyer les routes pendant les travaux agricoles et placement de barrières Nadar et/ou panneaux avertissant du danger
- Aménagement d'une aire de jeux à Cortil-Wodon
- Elaboration d'un plan communal de développement de la nature (PCDN)

Annexe 15 : deuxième version de la programmation proposée par la CLDR

Lot 1 : 8 projets *Ce lot comprend les projets à réaliser dans les trois ans à dater de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon.*

- Mise en œuvre du plan communal de mobilité; Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de déplacements scolaires; Aménagements et mesures de sécurité aux abords et sur le chemin de certaines écoles; Aménagement et sécurisation des arrêts de bus; Localisation et équipement d'arrêts multimodaux
- Amélioration et entretien d'un réseau sécurisé de mobilité douce intra et intervillages; Mise à jour et diffusion d'une carte du réseau ; Aménagement d'une liaison sécurisée entre les deux parties du village de Franc-Waret
- Aménagement du presbytère de Noville-Les-Bois en maison rurale multiservices "intelligente" et de ses abords
- Aménagement du bâtiment communal situé rue Mahy, et de ses abords, à Noville-Les-Bois
- Elaboration d'un schéma de développement communal et adoption d'outils d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de protection du patrimoine ; Implantation de projets éoliens dans les zones favorables le long de l'autoroute
- Réalisation d'une étude de l'existant et de ce qui est à faire pour le remaillage écologique du territoire
- Création d'une agence de développement local (ADL) qui accomplira notamment les missions suivantes :
  - ✓ Poursuite de la rédaction des fiches touristiques thématiques ;
  - ✓ Réalisation d'une enquête sur les commerces auprès des consommateurs fernelmontois et mise en œuvre de mesures pour attirer et faciliter l'installation et la reprise de commerces dans les villages ;
  - ✓ Amélioration de l'accès aux informations touristiques ;
  - ✓ Organisation de journées découverte de l'économie rurale ;
  - ✓ Réalisation d'un inventaire des compétences locales ;
- Utilisation de terrains et de bâtiments publics, leur appartenant ou à acquérir, pour la création de logements publics ; Actions de sensibilisation et d'information de la population à d'autres formes de logements

Lot 2 : 13 projets *Ce lot comprend les projets à réaliser dans les six ans à dater de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Certains projets pourront probablement débuter avant 4 ans.*

- Aménagement d'une aire conviviale, associative et sportive à Marchovelette

- Création et entretien d'un circuit "patrimoine"
- Aménagement de la place communale de Hemptinne
- Utilisation des panneaux d'information citoyens situés dans certains villages et placement de panneaux dans ceux qui n'en ont pas
- Développement du service de transport offert par le CPAS avec l'aide de bénévoles
- Aménagement d'une aire conviviale, de jeux et de sport à Hingeon
- Amélioration de la signalétique
- Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries
- Démarches vers les nouveaux arrivants, de manière plus proactive, plus fréquentes; Soutien à l'organisation d'initiatives permettant aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer
- Création et entretien d'une piste cyclable sur les tronçons publics de l'ancien vicinal
- Mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé
- Etude des besoins, évaluation et développement éventuel de milieux d'accueil subventionnés
- Développement d'initiatives en faveur des aînés et intergénérationnelles, notamment :
    - ✓ Création d'une maison d'accueil communautaire
    - ✓ Création d'une équipe de bénévoles formés "visiteurs d'aînés"
    - ✓ Actions pour inciter les aînés fernelmontois à participer aux activités du village et des villages voisins
    - ✓ Organisation d'activités intergénérationnelles
    - ✓ Développement d'activités sportives pour les aînés

Lot 3 : 17 projets *Ce lot comprend les projets à réaliser dans les dix ans à dater de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon.*

- Aménagement du Warichet à Pontillas
- Amélioration de l'accès à la lecture publique
- Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif
- Rénovation des installations réservées au football à Forville
- Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas
- Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli

- Création d'une plate-forme « jeunes », constitution d'un réseau d'adultes référents ou d'une autre structure de type « maison des jeunes » (en fonction de l'évolution du travail de l'animateur « jeunesse »)
- Création d'une maison de village à Hingeon
- Création d'une maison de village à Marchovelette
- Organisation d'activités intervillages (jeux,…)
- Positionnement dans un projet-pilote "Fernelmont, commune étoilée"
- Recherche et mise en œuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux et de certains publics
- Encouragement à la mise à disposition de terrains publics et privés pour potagers et vergers partagés
- Aménagement par le BEP d'une maison multiservices dans le parc d'activités économiques de Noville-Les-Bois
- Examen de l'opportunité de création de structures de type ateliers ruraux
- Elargissement des lieux de vente de produits locaux aux GAC et commerces locaux ; Mise en réseau des circuits courts ; Création d'une halle, structure/point de vente central, pour les circuits courts (artisanat, produits locaux,…)
- Rénovation et aménagement en maison de village des locaux de la poste et de leurs abords, à Forville